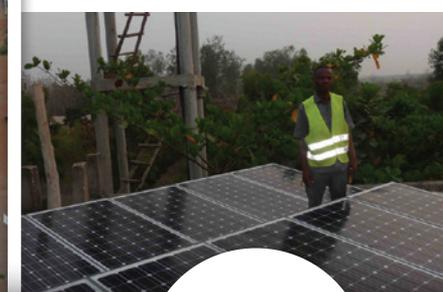


LIAlSON

Énergie-Francophonie

NUMÉRO 103 — 3^e TRIMESTRE 2016

Développement durable en question : les **villes** comme laboratoires



La revue Liaison Énergie-Francophonie est publiée trimestriellement par l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage
Québec (Québec) G1K 4A1 Canada
Téléphone: 1 418 692-5727
Télécopie: 1 418 692-5644
Courriel: ifdd@francophonie.org
Site Internet: www.ifdd.francophonie.org

Directeur de la publication

Jean-Pierre Ndoutoum

Rédacteurs en chef invités

Ronan Dantec
Jean-Pierre Elong Mbassi

Coordonnateur

Mamadou Kone

Appui à la coordination technique

Louis-Noël Jail
Kuami Wowogno (YIL Agence)

Comité éditorial interne (IFDD)

Fauzia Abdoulhalik	Tounao Kiri
Ibrahima Dabo	Mamadou Kone
Bernard Dubois	Jean-Pierre Ndoutoum
Louis-Noël Jail	Arona Soumare

Comité scientifique

Dr Sibi Bonfils	Mame Aly Konte
Evens Emmanuel	Stephane Pouffary
Yves Gagnon	Raoul Sieméni
Paule Halley	Jean-Philippe Waaub

Collaboratrice à l'édition et responsable de la diffusion

Marilyne Laurendeau, marilyne.laurendeau@francophonie.org

Édition et réalisation graphique

Marquis Interscript

Tirage

2 400 exemplaires

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

ISSN 0840-7827

Les textes et les opinions n'engagent que leurs auteurs. Les appellations, les limites, figurant sur les cartes de LEF n'impliquent de la part de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable aucun jugement quant au statut juridique ou autre d'un territoire quelconque, ni la reconnaissance ou l'acceptation d'une limite particulière.

Prix de l'abonnement annuel (4 numéros)

40\$ CAD

Poste-publications - Convention N° 40034719

Imprimé au Canada

SOMMAIRE

Mot du directeur..... 4
Jean-Pierre Ndoutoum

Éditorial..... 6
Ronan Dantec et Jean-Pierre Elong Mbassi

Contexte international

Habiter des villes et territoires durables 11
Vaia Tuuhia

Le financement des villes durables: opportunités depuis l'adoption de l'Accord de Paris 15
Cécile Bordier et Benoît Leguet

Habitat III, le défi urbain..... 18
Maryse Gautier

Vers un nouvel Agenda Urbain: un partenariat riche entre ONU-Habitat et l'IFDD pour des logements et villes durables 22
Vincent Kitio

Ville durable et urbanisation galopante en Afrique: Définir une trajectoire pour 2030 25
Georges Lanmafankpotin, Désiré Djimtoloum et Kouiraichi Said Hassani

Atténuation/adaptation: la ville en première ligne du dérèglement climatique

La Convention des Maires pour le climat et l'énergie – une histoire de succès en Europe 32

La Convention des Maires pour le climat et l'énergie: un instrument pour le développement durable 35
Juliet Sale Mekone

Paris, ville durable, perspectives internationales 39
Anne Hidalgo



La coopération internationale de la Région de Bruxelles-Capitale dans le domaine des changements climatiques 41
Mikaël Angé

PLATFORMA 43

Bassam, ville durable modèle, une initiative majeure à vulgariser dans l'espace francophone..... 44
Dr Christophe Gbossou

Le Plan Climat Territorial Intégré (PCTI) de la région de Dakar: le renforcement de capacités: marqueur principal du PCTI..... 50
Denis Dangaix et Macoumba Diagne

Le programme Action Vietnam Eau – partage d'expériences et renforcement des Compétences (AVEC): un exemple de coopération décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement 52
Abdel Sadi et Luong Van Cau

La transition énergétique dans les villes: l'efficacité énergétique dans les bâtiments – Construction et bâtiments durables 54
Guillaume De Laboulaye et Stéphane Pouffary

La résilience, un enjeu pour chaque ville..... 57
Gino Van Begin

Villes et Régions marocaines: l'engagement résolu vers le financement de la résilience et la transition durable des territoires 60
Carlos de Freitas

Ne laisser personne au bord de la route: les nouveaux défis de la ville durable

Géographie de l'économie circulaire: au-delà des pays développés 64
Jean-Claude Lévy

Planification urbaine et gestion durable des territoires: utopies, mythes et réalités 67
Mame Aly Konte

Migrations environnementales et villes durables 70
Gustave Massiah

Crises migratoires en Europe: comment mettre l'humain au cœur d'un projet social et écologique local, l'exemple de Grande-Synthe 74
Damien Carême

Le Climate Chance à Nantes: la force de l'action non-étatique 76
Ronan Dantec, Johanna Rolland et Bernard Soulage

Villes durables: Villes pour toutes les femmes. Les femmes tissent des fibres d'équité et d'inclusion 78
Valerie Assoi et Caroline Andrew

La ville citoyenne ou de l'émergence de nouveaux modes de vies urbaines pour des villes en transition 84
Stéphane Pouffary

À Nantes, une approche socio-écologique de la santé 88
Catherine Bassani-Pillot

La téléphonie mobile pour le suivi et le contrôle à distance des installations solaires photovoltaïques dans les petites villes 91
Romarc Sègla

Africa Global Recycling, un modèle de gestion innovante des déchets en Afrique: cas du Togo 94
Edem d'Almeida

Un projet innovant dans le domaine de l'habitat: TECO² 96
Calvin Tiam



Jean-Pierre NDOUTOUM

Directeur de l'Institut
de la Francophonie pour
le développement durable

Mot du directeur

Les villes occupent aujourd'hui environ 2% seulement de la superficie du globe. Toutefois, l'impact des réponses aux grands défis de notre avenir commun sera de plus en plus fortement tributaire de la durabilité de la gestion des cités, celles du Nord, comme de celles du Sud. En 2016, les villes représentent en effet 54% de la population mondiale (45,1% au moment du sommet Habitat II en 1996), 80% de l'économie (PIB), plus de 60% de la consommation d'énergie mondiale, 70% des émissions de gaz à effet de serre, et 70% des déchets. Le nombre de méga-cités a plus que doublé ces 20 dernières années, passant de 14 en 1995 à 29 en 2015, et 79% d'entre elles se retrouvent dans les pays en développement.¹

L'urbanisation actuelle doit faire face à de nombreux défis mais offre également de nombreuses opportunités, notamment dans la perspective de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'Accord de Paris sur le climat, adoptés en 2015. L'Objectif 11 des ODD vient stipuler de « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». Le Sommet Habitat III, qui aura lieu du 17 au 20 octobre 2016 à Quito, Équateur, permettra d'établir un nouvel agenda mondial pour les villes, tenant compte de ce nouveau contexte. Ainsi, les ODD de manière générale, l'Accord de Paris, et le Sommet Habitat III reconnaissent à juste titre le rôle prépondérant des villes dans la construction de notre avenir commun, et réinterrogent le paradigme des villes durables.

En décidant de consacrer le numéro 103 de la revue LEF aux villes durables, à la veille du Sommet « Climate Chance » des acteurs non-étatiques sur le climat (Nantes, France, 26-28 septembre 2016), et un mois avant le Sommet Habitat III, l'IFDD invite les lecteurs à participer à un exercice, conduit par une équipe d'experts juniors et seniors, de réexamen des enjeux des villes au XXI^e siècle et d'exploration des nouvelles options offertes pour favoriser leur développement durable.

De nombreuses initiatives locales, nationales, régionales ou internationales en faveur d'un développement plus harmonieux des cités ont récemment vu le jour ainsi que des innovations techniques. C'est notamment le cas dans le domaine de l'énergie, avec des projets d'accès à l'énergie par les pauvres vivant en milieu urbain, péri-urbain ou dans les petites villes, des projets d'efficacité énergétique dans l'environnement construit, et d'utilisation des énergies renouvelables en zone urbaine.

C'est aussi le cas dans les domaines de la lutte contre la pollution de l'eau, des sols et de l'air des villes, dans lesquels tous les pays, aussi bien du Sud que du Nord, doivent engager des efforts importants. Par exemple, selon le journal

1. ONU-Habitat (2016), World cities Report 2016 – Urbanization and development – Emerging futures : <http://wcr.unhabitat.org/wp-content/uploads/sites/16/2016/05/WCR-%20Full-Report-2016.pdf>.

Nations Unies, ODD 11, Faits et Chiffres : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/cities/>.

Le Monde, « 80 % des villes du monde ont un taux de pollution de l'air qui a causé dans le monde 3,7 millions de morts en 2012.²

Les défis sont encore nombreux et très importants. Le seul continent africain, qui connaît actuellement une période de croissance soutenue et sans précédent, comptera d'ici 2050, une population d'au-moins 2 milliards d'âmes (soit deux fois plus qu'aujourd'hui), dont 60 % dans les villes.³

La conséquence en est que la demande en services essentiels (eau, énergie et services de santé), et logements abordables explose dans ces villes, qui, le plus souvent, ne sont pas préparées à accueillir un tel nombre d'habitants.

Pour les villes des pays membres de la Francophonie, cela suppose un engagement fort en termes de politiques de la ville. En ce sens l'Initiative de la Francophonie pour des villes durables (IFVD), lancée par l'IFDD et l'ONG Énergies2050, en partenariat avec ONU-Habitat, rejoint les objectifs du Sommet Habitat III en visant les stratégies de mise en œuvre d'un mieux vivre et pour des villes prospères, équitables, inclusives, résilientes et durables.

L'Initiative se traduit notamment par la formation des professionnels du secteur de l'aménagement urbain, de la construction, et du bâtiment, aux défis de la transition énergétique, la sensibilisation des décideurs locaux et le partage des bonnes pratiques en matière de conception, d'organisation, de construction, et de gestion de villes durables. Elle se traduit également par la construction et la mise à disposition d'outils de référence francophones sur (i) le diagnostic de la durabilité, et (ii) l'élaboration de stratégies de durabilité.

Ce numéro de LEF est une contribution de la Francophonie aux sommets Climate Chance et Habitat III, qui eux-mêmes sont des étapes importantes pour la mobilisation des villes et autres acteurs locaux vers la 22^e Conférence des Parties (CdP22) sur le climat de Marrakech (Maroc, 7-18 novembre 2016).

L'IFDD participera à ces événements en mobilisant son réseau d'experts francophones et en diffusant de l'information, afin de sensibiliser les décideurs et partenaires du développement aux défis des villes francophones du Sud, mais aussi afin d'apporter des « outils » aux praticiens, notamment dans le domaine de la construction et de l'urbanisation durables.

Je remercie nos rédacteurs en chef invités, Monsieur Ronan Dantec Sénateur de la Loire-Atlantique (France), Porte-parole climat de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), co-initiateur du Sommet Climate Chance, et Monsieur Jean-Pierre Elong Mbassi Secrétaire général de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA), ainsi que tous les auteurs de ce numéro de LEF qui se sont mobilisés pour apporter des éclairages utiles à nos lecteurs sur les enjeux fondamentaux actuels concernant le développement des villes. 🌻

2. LE MONDE, 12.05.2016. Et AFP Publié le 12/05/2016 par Le Point.fr.

3. United Nations (2014) World Urbanization Prospects. The 2014 Revision. New York: The UN Department of Economic and Social Affairs.

Éditorial

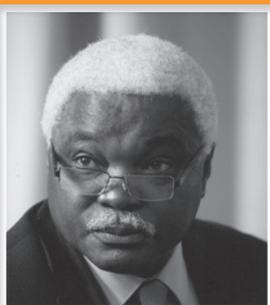


Ronan DANTEC

Sénateur de Loire-Atlantique, conseiller municipal de Nantes et à ce titre, porte-parole climat du réseau mondial « Cités et Gouvernements Locaux Unis ».

Président de l'Association Climate Chance et du comité d'orientation de l'édition 2016 à Nantes, Ronan Dantec a co-présidé le Sommet mondial « Climat et territoires » à Lyon en 2015.

Vice-président de Nantes Métropole de 2001 à 2011 chargé de l'environnement et du climat, il a notamment conduit le dossier « Nantes capitale verte de l'Europe 2013 ».



Jean-Pierre ELONG MBASSI

Jean-Pierre ELONG MBASSI est Secrétaire Général de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU-A), dont le siège est au Maroc, depuis 2007.

Ingénieur-Urbaniste de formation, il a exercé diverses fonctions : Chargé de mission à l'Agence Coopération Aménagement en France (1973-1981), Directeur du premier Projet de Développement Urbain du Cameroun (1982-1991), 1er Secrétaire Général de la Coordination des Associations Mondiales des Villes et Autorités Locales (1996-1998). Il a été Coordinateur et Secrétaire Général de Partenariat pour le Développement Municipal de 1992 à 2007.

« Développement durable en question : les villes comme laboratoires » : Ce numéro de l'IFDD porte une double interrogation : pouvons-nous atteindre les objectifs de développement durable que la communauté internationale s'est fixés à l'ONU, en septembre 2015 ? Les villes répondent-elles, par l'invention de nouvelles politiques publiques, le développement des dynamiques citoyennes, la création d'activités et de richesses, à la hauteur de ce défi qu'est devenu le XXI^e siècle ?

Nous avons souvent tendance à ne lire que le tragique de l'histoire et ne concevoir notre action que dans l'imminence de la catastrophe. Cette lecture est partielle, notamment en considérant les dernières décennies du XX^e siècle. Il est important de garder en mémoire, pour répondre à ces deux questions, que la part de la population des pays en développement vivant sous le seuil de pauvreté est passée de 50% en 1981 à 21% en 2010, que de nouvelles classes moyennes ont émergé, et que les villes se sont aussi organisées pour répondre à leurs besoins et désirs. Il est tout aussi essentiel de souligner la rapidité des révolutions technologiques, sur le numérique et les systèmes de communication ou sur les énergies renouvelables, qui apportent de nouveaux outils et perspectives de réponses aux problèmes du temps. Ainsi nous ne portons pas un regard désespéré sur des villes qui ne seraient que le réceptacle de la misère du monde, nous nourrissons d'abord notre réflexion de leur vitalité et de ces opportunités nouvelles.


r.dantec@senat.fr
elongmbassi@gmail.com

Mais pour autant, des problèmes demeurent et de nouvelles menaces se sont faites jour. La fin du XX^e siècle fut le temps de la prise de conscience de la finitude de notre fragile planète : gaspillage des terres agricoles, déforestation et perte de biodiversité, fragilité des océans et, évidemment, accélération du dérèglement climatique. Les menaces sont terribles : la planète brûle mais le monde a fini par ne plus regarder ailleurs. Le début du XXI^e siècle fut aussi l'objet d'une crise financière sévère, qui a exacerbé les inégalités entre et dans les pays, et réduit les capacités d'accès aux financements pour nombre d'acteurs, y compris les collectivités territoriales.

Enfin, le dérèglement climatique en est aussi un des facteurs déclenchant ou aggravant, et la gravité des conflits et des tensions au Proche-Orient, et dans le bassin méditerranéen, souligne douloureusement la nécessité de construire de nouvelles règles du vivre-ensemble.

Ainsi c'est bien le XXI^e siècle lui-même qui est le défi : soit nous trouvons les formes de régulations politiques et sociales qui permettent les réponses collectives, qui dessinent des répartitions de richesses, un équilibre entre prise en compte des demandes des classes aisées et moyennes et urgence des solutions à apporter aux populations les plus démunies, et intègre l'impératif d'empreinte écologique soutenable pour la planète, soit ce XXI^e siècle renouera avec le tragique des histoires passées.

La voie est étroite mais elle existe... et elle passe par les villes. Il est presque devenu un lieu commun de le souligner, mais les chiffres sont ici incontournables, ce sont bien ces territoires urbains qui concentrent déjà la majeure partie de la population mondiale, de la richesse produite et des impacts environnementaux générés. Aussi, sans réponse à la hauteur des enjeux, dans les villes du Nord comme celles du Sud, aucun des problèmes que nous avons énumérés ne peut imaginer trouver de solutions.

Nous avons ainsi conçu ce numéro en l'inscrivant dans le calendrier international du nouvel agenda urbain, qui passe par Quito et Habitat III en octobre 2016, et par Marrakech et la COP22 en novembre 2016, mais tout autant, en donnant la parole à ceux qui portent l'action et l'innovation au quotidien, qui imaginent et bâtissent cette ville durable. Le sujet est inépuisable et nous n'avons pas la prétention d'être exhaustif, mais nous espérons que la mosaïque de ces contributions dessine déjà un premier

panorama, et témoigne tout d'abord de la vigueur des débats et des initiatives.

Plusieurs priorités nous semblent devoir être mises en exergue.

Tout d'abord, et cela peut donc paraître paradoxal, il est déjà temps de sortir des murs de la ville et d'appréhender les enjeux à une échelle territoriale plus grande. Plus les villes du monde concentrent les habitants et plus il leur faut réfléchir avec les territoires ruraux qui les nourrissent, voire sur lesquels elles exportent leurs nuisances (déchets, eau polluée, infrastructures de transports, étalement urbain...), au risque de se priver des terres nourricières dont elles ont elles-mêmes besoin. Quelles articulations entre ces échelles territoriales ? Quel dialogue institutionnel entre acteurs devons-nous construire pour que des territoires aux destins liés forment ensemble les bonnes solutions ? Cette question gagne en importance et nous l'aborderons dans ce numéro, notamment sous l'angle de l'autonomie alimentaire des territoires, sujet encore neuf mais qui s'est logiquement imposé comme incontournable.

Ensuite, nous insistons sur le fait que cette ville doit se doter des outils de maîtrise de son destin : planification territoriale, maîtrise foncière, capacité à lever l'impôt et à se doter de ressources propres, y compris pour être en capacité d'emprunts, décentralisation institutionnelle réelle, etc. Nombre d'articles rappelleront l'un ou l'autre de ces aspects, qui sont incontournables pour construire une ville réellement durable. Des progrès considérables ont été faits en termes de décentralisation, mais trop d'États restent encore méfiants vis-à-vis de leurs territoires et de leurs élu-e-s, il faut donc inlassablement leur montrer que les pays les plus dynamiques et les plus résilients sont bien ceux qui n'ont pas eu peur de ce transfert de pouvoir et du renforcement de la démocratie locale. Dans les propositions très opérationnelles que nous faisons dans les différentes enceintes où nous sommes amenés à porter la voix des collectivités territoriales, nous défendons, par exemple, que les fonds climat soient à même de financer des études de planification territoriale pour des villes aux ressources et à l'ingénierie modestes. C'est au final bien peu d'argent par rapport aux gains en réduction d'émissions de CO₂ ou en résilience. Ce sont typiquement des propositions qui ne devraient plus être de l'ordre du débat

mais déjà en application, dans notre course contre la montre contre le dérèglement climatique.

Sujet qui nous tient à cœur, et sur lequel nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer dans les colonnes de cette revue, nous continuons de marteler l'enjeu spécifique des villes moyennes, l'une des clés de la réponse globale aux défis du XXI^e siècle. Nous confondons trop monde urbain et mégalopole, alors que les projections montrent qu'à côté de quelques agglomérations de millions d'habitants, ces « villes moyennes » accueilleront autant de populations. Dans un numéro qui parle de « laboratoires », nous redisons qu'elles sont justement particulièrement pertinentes pour accueillir des expérimentations, qu'elles ont souvent plus de souplesse pour les mener à bien, pour construire des démarches de mise en cohérence de l'ensemble de l'action publique et fédérer leurs acteurs, ce qui est le socle du développement durable. Nous le voyons dans les villes européennes, sur les questions énergétiques par exemple, c'est souvent à cette échelle qu'ont été construites les réponses les plus innovantes jusqu'à une autonomie énergétique adossée au développement des énergies renouvelables. Redisons-le ici, cette évolution rapide du modèle énergétique du renouvelable (solaire, éolien, géothermie, etc.), est notre grande chance, la baisse des coûts de production s'est réalisée à une vitesse que les plus optimistes n'avaient pas imaginée. Cette évolution croise cette autre évolution majeure qu'est la révolution numérique. Cette dernière est une opportunité à saisir pour construire dès à présent pour les petites villes des pays en développement, et en s'appuyant sur les stratégies menées avec succès sur d'autres territoires de même grandeur, des stratégies de maîtrise de la production énergétique, de l'accès pour tous à l'électricité, clés pour leur développement comme pour la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre.

Ces laboratoires du développement durable ne sont possibles et ne font sens que s'ils s'appuient sur une forte participation des citoyens, des acteurs économiques et politiques ; c'est une condition incontournable de leur réussite. À travers maintenant une longue expérience des Agendas 21, ou plus récente sur des bases similaires de construction collective de plans climat, nous savons la disponibilité des acteurs territoriaux pour ces démarches, nous devons donc continuer de les promouvoir fortement. Sans coopération entre l'ensemble de ceux qui font leurs villes au quotidien, il ne peut y avoir réponse pertinente et action dans la durée. Cette exigence de coopération est essentielle à la réponse à ce défi d'un XXI^e siècle de tous les dangers. Il est notable qu'il est aujourd'hui au cœur des discours qui ont accompagné le succès des grandes négociations de l'année écoulée sur les Objectifs de

développement durable ou le climat. Ce numéro est ainsi une vitrine des coopérations territoriales, avec des réalisations remarquables parfois trop peu connues. La multiplication et le renforcement des coopérations décentralisées doivent aussi s'inscrire dans l'agenda d'application de ces grands accords internationaux, être facilités et encouragés. Il y a là un enjeu d'autant plus grand que nous n'ignorons pas, en ces temps de crispation, que la tentation de repli existe, et peut amener certaines collectivités, notamment en Europe, à en remettre en cause l'intérêt, il faut donc réaffirmer leur pertinence, en montrant les bénéfices.

En filigrane de tous les sujets précédents, la question du financement de cette ville durable est évidemment dans tous les esprits. C'est bien sûr d'abord sur ses propres capacités que doit pouvoir compter chaque ville et, quand on évoque l'idée de « laboratoire », l'expérimentation d'outils financiers innovants, par et pour chaque territoire, est particulièrement important, par exemple pour mener à bien la transition énergétique. Dans ce cadre, les opérations menées avec succès, notamment en Afrique, qui marient développement des énergies renouvelables, micro-prêts et paiement par téléphonie mobile, sont un bon exemple de ce qui peut être développé rapidement à grande échelle.

Il faut aujourd'hui financer des infrastructures de transport collectif, la gestion des déchets, l'espace public, les choix énergétiques avec l'exigence de développement durable. Ces questions sont au cœur des débats de ces prochains mois, à la COP22 ou à Habitat III. Les réponses qui vont être apportées sont évidemment cruciales. À côté de la création de nouveaux outils, comme par exemple les « green bonds » ou de nouvelles mutualisations assurantielles, quelques pistes nous semblent essentielles à traiter. Notre priorité est d'abord de faciliter l'accès des acteurs de terrain aux financements, d'éviter, comme ce fut le cas pour le Mécanisme de Développement Propre, qu'un petit nombre de pays ou d'acteurs économiques captent la majeure partie des fonds disponibles. C'est particulièrement le cas pour les collectivités territoriales, qui n'ont pas aujourd'hui d'accès direct aux fonds créés tels que le Fonds vert. Au-delà des enjeux de décentralisation que nous avons précédemment soulignés, il s'agit de renforcer des outils d'habilitation qui pourront porter le financement des projets des territoires, en particulier urbain. Mais plus globalement, il nous faut réfléchir à une autre utilisation des fonds disponibles. Nous savons par exemple que les collectivités du Sud ont de grandes difficultés à emprunter, faute de présenter des garanties suffisantes. Ainsi, la question est vraiment posée d'utiliser les fonds additionnels annoncés dans le cadre des négociations climatiques, plus

comme fonds de garantie et outils d'accès à des prêts à des taux maîtrisés, que comme subventions directes.

Sur les niveaux de financement eux-mêmes, le débat s'est beaucoup focalisé sur le respect par les pays développés de leurs engagements pris à Copenhague, sur les 100 milliards de financements additionnels promis. Mobiliser cet argent est effectivement essentiel pour la confiance générale dans le processus climatique onusien, mais cela ne doit pas masquer les autres flux existants dans un monde qui ne manque pas aujourd'hui de liquidités. On évoque généralement des niveaux d'investissements annuels dans le monde de plusieurs milliers de milliards de dollars. Cet argent construit-il des villes durables? Avec l'adoption des ODD, pouvons-nous construire des grilles d'évaluation de ces investissements, privilégier ainsi les projets qui confortent vraiment des territoires durables? Ces questions nous apparaissent aujourd'hui tout à fait essentielles, nous devons y travailler. Enfin, soulignons que parler financement des territoires n'est pas un enjeu seulement pour les pays du Sud, c'est aussi une préoccupation pour les collectivités du Nord, souvent confrontées à des baisses de ressources. Imaginer d'autres financements pour accélérer les transitions, notamment énergétiques, sont ainsi nécessaires, les expériences allemandes de mobilisation de l'épargne territoriale sont très encourageantes, les possibilités de dotations complémentaires pour les territoires, en lien avec l'augmentation des ressources des États liées aux «taxes carbone», doivent être explorées.

Approche territoriale globale, renforcement des pouvoirs locaux, enjeu des villes moyennes, financement de la ville durable et des transitions énergétiques, intégration de la

révolution numérique dans cette stratégie..., ce panorama ne sera pas complet si nous n'évoquons pas aussi la dimension culturelle de cette ville du XXI^e siècle. La ville durable, c'est aussi un espace public fédérateur, à l'environnement préservé, tout particulièrement sur la qualité de l'air, c'est la construction d'un vivre-ensemble bienveillant, acceptant la diversité des habitants. La ville se fonde par apports successifs, elle est par définition une utopie cosmopolite. Préserver cette tolérance, dans cette période de crispations sociales, nationales, religieuses, est un enjeu majeur de construction de la ville durable. Créer le sentiment d'un destin partagé par des processus permanents de participation, d'échange sur le choix d'action publique, renforcer la connaissance et l'acceptation de l'autre par l'éducation et les activités culturelles, limiter les tensions en étant vigilant à la redistribution des richesses produites et en luttant contre les ghettos et les exclusions sociales, la feuille de route est tracée.

Face aux mutations et aux défis, nous nous confrontons aujourd'hui à bien des pessimismes. Notre modeste ambition, à travers ce numéro, est donc bien de lutter contre tout fatalisme. Nous ne nions pas la gravité des problèmes, mais les lieux d'action existent et les accords internationaux de 2015 nous fournissent un calendrier et un cadre pour porter nos propositions et modifier en profondeur la marche du monde. Surtout, à travers les articles qui vont suivre, vous pourrez mesurer l'enthousiasme d'acteurs engagés, la force de leurs réflexions, la diversité des projets qu'ils imaginent : l'avenir leur appartient! 🌟



Crédit photo : Boubacar Touré Mandémory / OIF



Crédit: Roberto Giangrande



Crédit: Roberto Giangrande

CONTEXTE INTERNATIONAL



Vaia TUUHIA

Vaia Tuuhia, déléguée générale de l'association 4D, engagée dans l'accompagnement des transitions écologiques, sociales, démocratiques avec le programme *Our Life 21*. Dans le cadre de ce programme elle a réalisé un travail collaboratif sous la forme d'ateliers de projection participative menés notamment à Bouira, Tunisie et Djurdjura, Algérie. Membre du Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale. A collaboré avec l'IFDD lors de la conférence RIO+20 pour sa note de décryptage. A été ordonnatrice pour la facilité technique du FED pour les Pays et Territoires d'Outre Mer.

Habiter des villes et territoires durables

Depuis 2007, plus de la moitié de l'humanité vit en ville, d'ici 2030 ce pourrait être 60%, en 2050, 75% avec 7,5 milliards de personnes. Chaque jour, dans le monde, 165 000 nouveaux urbains viennent s'installer et renforcer l'urbanisation galopante. La dynamique est générale à l'ensemble des pays. Sur le continent africain encore majoritairement rural, s'observe le taux le plus élevé d'urbanisation. D'après les projections, la population urbaine devrait plus qu'y doubler pour atteindre 1,2 milliards d'ici 2030. Un défi sans précédent. À cet horizon, l'Asie et l'Afrique auront tous deux un nombre de citadins concentrés dans des villes de plus en plus grandes, qui dépassera celui de toutes les autres régions du monde. On assiste à un phénomène de métropolisation, avec l'émergence de « méga-cités » dotées de pouvoirs économiques et politiques d'envergure.

Pourquoi cette avalanche de chiffres, si ce n'est pour transcrire sur la feuille le léger étourdissement que provoque la vitesse de l'urbanisation. Car ce sont en effet les accélérations croissantes en à peine une génération qui rendent le phénomène très difficile à gérer. L'urbanisation a suivi le sens d'un modèle de développement, avec la concentration des activités économiques dans les grands centres urbains, des lieux de production, des services, des échanges, des flux de ressources, etc., une promesse de prospérité pour une population en croissance. Le contrat social vacille à mesure que les ressources s'épuisent, que les pollutions s'installent au détriment du cadre de vie, que la mixité se cherche, ou que la concurrence détourne les flux d'échange.

Avec l'adoption en 2015, de l'agenda 2030 pour les Objectifs de développement durable, et de l'Accord de Paris, mais aussi la déclaration des 1000 maires des « Villes pour le climat » une direction est donnée : les villes devront contribuer à maintenir la hausse de la température en deçà de 2 degrés, voire 1,5 degrés et devront mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience. Cela nécessite des plans d'action et d'adaptation aux catastrophes liées aux changements climatiques, et ce, à court terme, d'ici 2020. Pour les villes européennes, un développement sobre en carbone nécessite une division au moins par trois ou quatre des émissions de gaz à effet de serre en 35 ans. 75% des consommations d'énergies globales sont le fait des villes et celles-ci devront s'affranchir du pétrole qui reste encore la principale énergie pour les transports (90%). Tout ceci donne une ossature pour les villes de demain, mais les populations qui y vivent et modulent la qualité de la vie urbaine, demeurent le cœur de cette ossature.

Pour ces populations très diversifiées, voire fragmentées, considérant la ville soit comme lieu de passage, tels les hypers mobiles ou les masses de travailleurs qui se déplaceront souvent par la contrainte de l'offre de travail, mais aussi des résidents recherchant un confort de proximité, l'accès aux services

vaia@asso4d.org

essentiels est une condition de base. L'intégration des quartiers précaires à la ville formelle pour réduire l'exclusion urbaine, sociale et foncière de leurs habitants est un défi de la ville durable. Redonner du sens au vivre ensemble c'est aussi répondre au nouvel agenda pour le développement durable : ne laisser personne de côté et penser au *cœur* des villes, aux modes de vie urbains, à la démocratie, aux solidarités, aux nouvelles formes de développement.

La transition vers des villes soutenables sera un axe indispensable des transformations des prochaines décennies, invitant l'humanité à repenser la cohésion sociale, les liens entre villes et périphérie et de l'homme à son environnement, les formes de modernité ou encore ce qui fait le progrès. Ville verte, durable, « smart city », intelligente, connectée ou conviviale, la ville du 21^e siècle se cherche. Les citoyens ont un rôle privilégié à jouer pour décider de son futur. Les marges de manœuvre dans un scénario de paix, s'appuient sur des ruptures qui favoriseront des innovations de société.

Des villes consommatrices de ressources

La construction des villes s'opère en utilisant des ressources considérables de matériaux, de minerais et d'énergie. L'effet sans doute le plus direct : la déforestation, qui contribue déjà de manière non négligeable à l'accroissement des émissions de CO₂. Mais aussi la construction de bâtiments, des rues notamment, équivaut à rejeter dans l'atmosphère 50 millions de tonnes de carbone par an d'ici 2030. Afin de réduire l'empreinte écologique de leurs activités, certaines villes promeuvent déjà l'économie circulaire. « En considérant les déchets d'une activité comme ressource pour une autre, en ne concevant, ne produisant et n'important que les biens dont les déchets sont localement réutilisables et les polluants confinés en milieu étanche, en rapprochant des zones d'approvisionnement et des zones de réapprovisionnement, l'économie fait prévaloir la qualité de l'information et introduit de la coopération à l'intérieur même de la concurrence. Cette logique innovante, en rupture, privilégie la productivité des ressources naturelles sur celle du travail. Elle dessine des écosystèmes économiques locaux par lesquels les performances globales des entreprises ne reposent pas sur la réduction des salaires mais sur l'emploi, la qualification du travail et la coopération locale, la décroissance des coûts des intrants, du traitement des déchets, de la réglementation environnementale et du transport »¹.

1. Cahier de l'Observatoire des Pratiques territoriales de développement durable, Produire, consommer, financer autrement. 2014

La croissance urbaine se fait bien souvent au détriment de l'environnement, grignotant sur les espaces naturels mais aussi agricoles. Atteintes à la biodiversité, pression sur les ressources. Les images spatiales sont frappantes, avec les zones éclairées, les tâches urbaines étalées. Les métropoles peuvent adopter une stratégie intégrant les espaces ruraux voisins, les trames vertes et bleues, des terres agricoles, en plus de re-végétaliser la ville. Il est en effet essentiel de développer des fonctionnalités valorisantes pour les territoires ruraux dès lors qu'est menée une politique évitant l'étalement urbain. La nature dans l'ensemble urbain est un besoin souvent exprimé des habitants. On revient au *cœur*, au vivant.

L'optimisation de la gestion des ressources naturelles en ville² renvoie aux autres Objectifs de développement durable que sont l'emploi, les inégalités, la consommation et la production durable, la justice sociale, la lutte contre les changements climatiques, etc.³

Une culture urbaine du 21^e siècle : maîtrise et efficacité des flux

L'optimisation des ressources, en plus d'être appliquée aux nouvelles infrastructures climatiques et énergétiques, concerne la qualité des comportements individuels. La ville durable doit être un espace qui maîtrise ses consommations d'énergie et de ressources, et ceci à travers les actions et comportements de chacun. Comprendre les enjeux, dans sa vie quotidienne : les flux d'entrée et de sortie, les outils, les techniques, les leviers pour la sobriété et l'efficacité, etc., autant de repères pour la culture urbaine du 21^e siècle, au niveau des territoires, des entreprises et des individus. Le développement des compétences est en effet la condition première de la maîtrise des consommations d'énergie et de ressources, et en particulier celles des collectivités territoriales. La transition vers les énergies renouvelables s'accompagne d'une décentralisation des techniques et des compétences, qui signifie une véritable révolution économique⁴.

La perception des impacts des changements s'applique aussi aux transports. Les transports urbains sont à l'origine de près de la moitié des émissions liées à ce secteur, dont la

2. Objectifs 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient accessibles à tous, sûrs, résilients et durables) et 15 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable)
3. Objectifs de développement durable 8, 9, 10, 12, 13, 16
4. Cf. Fiche Archipel « Rhône Alpes » : « La transition énergétique : révolution économique et défi démocratique », Association 4D : <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/territoires/la-transition-energetique.html>

croissance prévue des émissions de GES sur la période 2000–2050 est de 140%, 90% de cette augmentation étant imputable aux pays en développement. D'après le GIEC, «sans la mise en place de politiques d'atténuation fortes et soutenues, les émissions générées par les transports pourraient augmenter plus rapidement que celles issues des autres secteurs d'utilisation finale de l'énergie et atteindre 12 Gt eqCO₂ par an d'ici à 2050».

La circulation quotidienne des personnes et des biens constitue une double problématique des espaces urbains : leurs émissions, qui représentent un enjeu de santé publique, et la congestion routière. Les villes peuvent s'engager sur des politiques de réorganisation des espaces et de la mobilité, et permettre de relocaliser les activités et les logements pour dessiner une ville plus dense, structurée et accessible. Ces infrastructures demeurent des investissements lourds et ne seront pas toutes construites ou renouvelées d'ici 2050. Le rythme, facteur de succès des transitions. Penser les transports sur le plan de leur contribution aux fonctions de la société dans son ensemble, permet de faire apparaître les leviers de changements différemment. Cela commence par changer les modes d'alimentation, les relations ou réunions professionnelles, les consommations en général.

Par exemple assurer la sécurité alimentaire et les mesures pour le climat, implique de favoriser les circuits courts d'approvisionnement en matière industrielle et agricole, notamment en ce qui concerne le maraîchage périurbain ; d'imaginer comment trouver un terreau fertile issu des résidus organiques de la ville ; ou de construire un modèle économique intégré, résilient et sobre, voire des stratégies de commercialisation dans un modèle solidaire. Ces pas de côté transforment les modes de productions et feront bouger les transports.

■ La ville durable, tel un écosystème

Le développement des activités économiques et la stabilité des implantations industrielles et tertiaires rendent nécessaire la multiplication des attaches au territoire, notamment à travers la formation, l'accès à la recherche, les chantiers de coopération entre l'enseignement supérieur, le conseil en développement ou les agences d'urbanisme. Cela favorise la mutualisation des solutions et les gains d'efficacité. Et l'ancrage des activités économiques est également une condition pour une vie démocratique locale.

Nous l'avons vu, la densification urbaine constitue une réponse à la nécessaire préservation des terres agricoles, mais également à l'optimisation des réseaux publics et à une performance de qualité de services et de rentabilité

des transports collectifs urbains. L'optimisation des transports passe par un abandon de l'organisation des territoires en zonage, mais aussi des transports inutiles. Ceci exige de concevoir la ville comme un écosystème, avec des fonctions mixtes : habiter, travailler, s'approvisionner, accéder aux services, s'informer, se divertir. La ville durable mise sur la proximité et la facilité d'accès pour une meilleure qualité de vie.

Pour mieux vivre ensemble, les habitants seraient acteurs, à l'instar du mouvement des villes en transition, d'initiatives individuelles qui débouchent sur des transformations collectives. Comme apprendre à vivre à partir des ressources locales, en réduisant ses besoins matériels, pour diminuer ces flux et étendre les liens immatériels, le relationnel, la culture, l'échange. Autre continent, autres voies, mais même exigence, lorsqu'il s'agit de remettre l'homme et l'amélioration de ses conditions de vie au cœur des villes de demain : de nombreux projets de villes durables africaines émergent. Des démarches progressives et locales s'annoncent pour que soient intégrés dans les futurs constructions, infrastructures et aménagements, des critères sanitaires, d'adaptation aux fortes chaleurs, de transports multimodaux, d'équité sociale, notamment vis-à-vis des jeunes. L'adaptation des villes à l'accroissement de l'intensité ou de la fréquence de certains aléas climatiques constitue un enjeu important. Il reste aujourd'hui délicat d'évaluer le coût du changement climatique pour les villes, ou d'estimer les montants qu'il faudra investir dans l'adaptation, les systèmes d'alerte et de prévention des risques. C'est un mode de développement urbain nouveau qui est à inventer, loin d'une logique de «rattrapage». La construction actuelle des grandes villes africaines, souvent simple transposition des concepts architecturaux et des matériaux des pays tempérés, est inadaptée aux conditions climatiques des pays tropicaux. Pour anticiper les aggravations liées au réchauffement climatique et rompre un cercle vicieux qu'engendreraient des pointes de consommation dues à la climatisation, il est question de transformer des modes de construction par l'utilisation de matériaux traditionnels, tout en valorisant le savoir-faire local, une approche systémique qui prendra en compte la protection solaire et l'économie d'énergie⁵.

■ Villes connectées : humanité augmentée et gouvernance ?

La ville durable se dessine à une période, où peuvent se juxtaposer transitions écologiques et numériques. Ce sont

5. Atelier «l'Efficacité énergétique dans le bâtiment en zone tropicale» pour le Plan Climat Territorial Intégré (Pcti) de la région de Dakar.

des formes économiques et sociales, que préfigurent de nouvelles capacités citoyennes, une culture de données, des outils et modes d'organisation innovants.

Le numérique transforme en effet la planification urbaine : villes intelligentes, ou smart-cities, métropoles 2.0. Il n'y a pas derrière ces termes, de modèle unique, mais une révolution numérique en marche, pour ceux qui font la ville, et pour ses habitants et usagers. Les gouvernements locaux et entreprises intègrent les données et technologies, pour gérer efficacement leurs ressources et infrastructures physiques, pour connecter les services de transports, de vente, de santé. La maîtrise des informations devrait permettre de développer des systèmes intégrés de gestion de déchets, de multiplier les performances des réseaux de chauffage, de connecter et répartir la production d'électricité. Pour des économies de temps, d'énergie, et un confort de vie urbain renouvelé. Pour autant la transformation numérique va plus vite que celle des systèmes locaux et des usagers dans bien des cas.

Demeure aussi un débat autour des données. Il suit un cheminement progressif nécessaire à une nouvelle culture des « data » qui se construit en même temps que les espaces numériques nous abondent. Des initiatives existent pour libérer les données des politiques de la ville. Le manque d'appropriation et de confiance témoigne encore de l'écart entre l'appropriation des citoyens, leur outillage, la relation de *pair à pair*, les capacités d'interaction. L'accès, la compréhension et la maîtrise pour ces systèmes connectés est un préalable à une application qui potentiellement pourrait

être réformatrice pour la gouvernance locale, les usages des ressources, et les modes de vie. Il y a en effet de nouvelles formes de concertation possibles, une évaluation des politiques plus fines et réactives, des phénomènes de collaboration, de co-construction, de micro-usines, d'agriculture urbaine. Il s'agit moins du tout technologique qu'un monde en réseau qui ouvre un champ pour un développement de la collaboration mondiale, sur le plan de la connaissance. Les projets innovants, voire disruptifs, du budget participatif territorial à la permaculture urbaine, de monnaie locale, de révolution de la productivité prônée par le *pair à pair*, émergent simultanément dans différents pays, par un réseau de territoires, qu'amplifie internet.

La ville numérique désigne les centres urbains les plus en pointe aujourd'hui. Alors que la fracture numérique, et les inégalités d'accès aux services et infrastructures à l'échelle mondiale sont persistantes, le déploiement des technologies connectées risque d'aggraver ces inégalités. Le numérique n'est pas en soi un objectif de l'Agenda 2030, cette absence sera peut être corrigée par le déploiement d'une facilité technologique si elle maintient un cap correctif, de partage et d'équité.

Au-delà des équipements sur lesquels les municipalités peuvent miser pour connecter l'environnement urbain, ce sont bien ses habitants, ses entreprises et ses passants qui rendent la ville « intelligente », c'est-à-dire adaptée aux besoins de tous et en faveur de l'émancipation et de l'épanouissement de chacun. 🌟



Grand Bassam vue du ciel

Crédit photo: Ministère de la Culture et de la Francophonie du Côte d'Ivoire



Benoît LEGUET

Directeur général d'I4CE – Institute for Climate Economics, équipe focalisée sur les outils économiques pour la transition vers une économie sobre en carbone. Il accompagne les décideurs publics et privés sur la compréhension des enjeux liés à la transition vers une économie décarbonée et résiliente ainsi que la mise en place de politiques publiques et d'outils économiques.



Cécile BORDIER

Chef de projet Territoires et Climat à I4CE. Son expertise porte sur les outils de financement à disposition des collectivités territoriales pour mettre en œuvre leur stratégie climatique.

Cet article est en partie issu du narratif scientifique *LPAA Focus on Cities & Regions Climate Action*. Alexia Leseur, Vivian Dépoues et Cécile Bordier (I4CE), Cynthia Rosenzweig, Chantal Pacteau, Luc Abbadie, et Somayya Ali Ibrahim (UCCRN).

Disponible sur : <http://www.i4ce.org/download/lpaa-focus-sur-les-villes-et-regions-narratif-scientifique/>

Le financement des villes durables : opportunités depuis l'adoption de l'Accord de Paris

En aboutissant à un accord climatique global et dynamique, instituant l'Agenda de l'Action dans le processus politique, l'Accord de Paris reconnaît le rôle essentiel des acteurs subnationaux, notamment des collectivités territoriales, dans la mise en œuvre de ces objectifs. Les besoins de financement à destination des collectivités restent importants pour leur permettre d'assurer cette mise en œuvre. Revue des enjeux.

L'Accord de Paris : un nouvel élan politique pour inciter les engagements des États et reconnaître la société civile

Le processus politique autour de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a favorisé le développement d'un nouveau mode de coopération multilatérale et a incité tout type d'acteurs, publics ou privés, à s'engager et agir en faveur du climat. Une plateforme a ainsi été créée, lors de la Conférence des Parties (COP), à Lima en 2014, afin de recenser les engagements unilatéraux pour le climat d'entreprises, de villes, de régions et d'investisseurs : la zone des acteurs non-étatiques pour l'action climatique (NAZCA, pour *Non-State Actor Zone for Climate Action*)¹. Au total, cet « Agenda de l'action » compte aujourd'hui plus de 70 initiatives coopératives et internationales, rassemblant près de 10 000 acteurs issus de 180 pays, et plus de 2 300 villes.

La décision de l'Accord de Paris reconnaît le rôle essentiel des acteurs non-étatiques, dans le cadre de « l'Agenda de l'Action », pour atteindre l'objectif d'un monde neutre en émissions de GES d'origine anthropique d'ici la fin du siècle et résilient aux impacts du changement climatique. En marge de la COP21 à Paris, lors du Sommet des Élus locaux pour le Climat, 700 maires se sont ainsi engagés à réduire de 3,7 GteqCO₂ les émissions de leurs villes, représentant un peu moins de 10% des émissions mondiales, avec pour objectif 100% d'énergies renouvelables en 2050.

Un engagement financier des États et un signal fort aux investisseurs

Une autre avancée majeure de l'Accord de Paris concerne le financement. D'abord, les pays du Nord s'engagent à mobiliser 100 milliards de dollars par an à partir de 2020 pour financer les plans d'actions et mesures pour lutter contre le réchauffement climatique des pays en développement. Mais plus fondamentalement, l'article 2 de l'Accord demande l'alignement, dans tous

1. Site de la plateforme NAZCA : <http://climateaction.unfccc.int/>

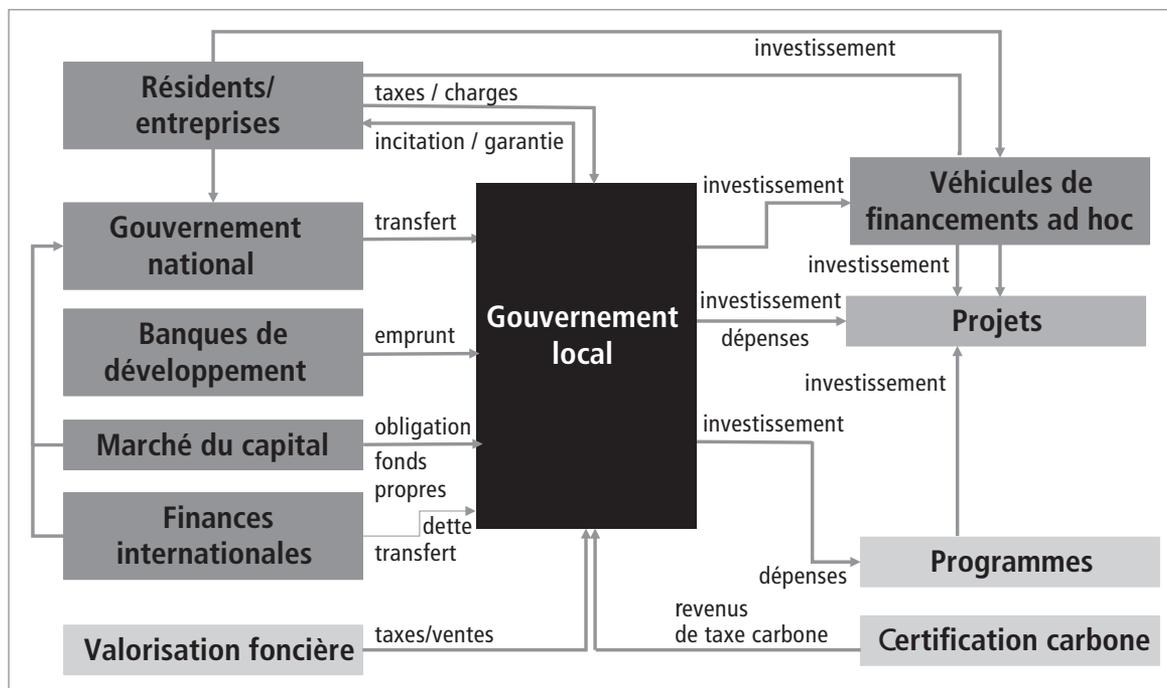
les pays, de tous les flux financiers avec un développement bas carbone, envoyant un signal fort en faveur de la redirection de l'épargne mondiale vers les investissements de la transition bas carbone, dont pourraient bénéficier les collectivités territoriales.

En effet, un écart important existe entre les besoins de financements pour l'action climatique et les investissements réalisés. Au niveau mondial, les besoins d'investissement annuel pour des actions climatiques sont estimés en milliers de milliards de dollars² alors que le niveau du financement climatique a été évalué à 331 milliards de dollars en 2013, dont 25 milliards de dollars ont ciblé des actions d'adaptation³. Cet écart sera surtout impactant pour les zones urbaines qui devront supporter environ 80% des coûts de l'adaptation pour la période 2010-2050⁴, tandis que la moitié des émissions de GES mondiales dépendent de décisions prises à leur échelle au travers de la planification de l'occupation des sols, de la construction, des transports ou encore de la gestion des déchets⁵.

Un impératif: diversifier les sources de financements

Les collectivités territoriales disposent des leviers d'action nécessaires pour réduire leurs émissions de GES et s'adapter au changement climatique et ont aussi un rôle déterminant d'entraînement de tous les acteurs du territoire. L'accès aux ressources financières est donc essentiel à ce niveau pour mettre en œuvre des actions sur le changement climatique. La Figure 1 montre les différentes sources de financement à l'échelle municipale, du financement local (valorisation foncière, taxes locales, etc.), au rôle plus traditionnel des banques, en passant par l'utilisation plus innovante des marchés de capitaux et à la finance internationale consacrée au changement climatique.

Il est essentiel pour les juridictions régionales et les municipalités de diversifier leurs sources de financement et d'exploiter tout le spectre des ressources disponibles pour recueillir des fonds pour l'action climatique. Cependant,



Cette figure montre comment les gouvernements ou les administrations régionales et municipales pourraient augmenter les flux financiers en faveur du climat et la façon dont ces flux pourraient être investis dans des programmes et des projets. Les entrées et sorties du financement municipal peuvent varier en fonction du degré d'autonomie de la gestion financière des municipalités et des juridictions régionales (UCCRN 2016).

Source: UCCRN, 2016, Second Assessment Report on Climate Change and Cities (ARC3.2).

2. New Climate Economy, 2014, Better Growth Better Climate.
3. Climate Policy Initiative, 2014, Global Landscape of Climate Finance.
4. World Bank, 2010, Cities and Climate Change: An Urgent Agenda.
5. Selon le rapport Delebarre & Dantec, 2014, Les collectivités territoriales dans la perspective de Paris 2015: de l'acteur local au facilitateur global.

les investissements pour l'action climatique, notamment dans les pays en développement, ont besoin de surmonter différents obstacles, tels que le manque de solvabilité des gouvernements subnationaux, les problématiques d'accès aux marchés des capitaux et aux mécanismes financiers internationaux, ou encore le renforcement nécessaire des compétences techniques et financières au sein des collectivités.

Favoriser l'accès des collectivités territoriales aux capitaux

Une première étape pour obtenir un financement est de rendre les gouvernements locaux et régionaux plus attractifs pour les investisseurs. La Banque mondiale estime ainsi que chaque dollar investi dans la solvabilité d'une ville de pays en développement est susceptible de mobiliser plus de 100 dollars de la part du secteur privé, ce qui démontre un fort effet de levier. Les taxes municipales et les allocations des gouvernements nationaux peuvent également contribuer à améliorer le niveau et la stabilité des revenus⁶. Sensibiliser les citoyens à la stratégie climatique de la ville peut aussi les encourager à financer des projets par le biais du financement participatif.

Les autorités locales des pays en développement ne bénéficient généralement pas d'un financement multilatéral de la part des bailleurs de fonds qui dirigent leurs ressources en passant par le gouvernement national du pays bénéficiaire⁷, principalement en raison d'un faible niveau de décentralisation et par la nécessité d'une garantie souveraine. Identifier et mettre en évidence les co-bénéfices des mesures liées au climat, telles que la lutte contre la pauvreté, faciliterait aussi le financement des projets dans les juridictions régionales par le biais des fonds et initiatives internationales⁸.

L'accès aux marchés des capitaux peut être facilité par les obligations municipales et vertes. Toutefois, l'émission d'obligations est principalement réalisable dans les régions métropolitaines ou régionales de grande taille (ou grâce à une mutualisation des besoins de villes), en raison de la taille importante requise du montant des projets et des coûts de transaction⁹.

Mettre en place un cadre de politiques publiques « 2 °C-compatible »

Une manière complémentaire et essentielle pour assurer le financement de projets climatiques est d'intégrer les considérations liées au climat (atténuation et adaptation) dans les investissements en capital réalisés par les gouvernements locaux. Généraliser (*mainstreaming*) l'intégration du climat dans les principales décisions publiques, et donc dans les montages financiers à mobiliser, permet de limiter considérablement les coûts liés au changement climatique. Par exemple, cela signifierait la réorientation des fonds dirigés vers des infrastructures territoriales fortement émettrices en faveur de solutions moins polluantes, telles que les transports publics, l'élimination des subventions aux combustibles fossiles, et l'adoption de codes de construction adaptés pour les bâtiments neufs¹⁰. Identifier les fenêtres d'opportunité que constituent par exemple les opérations de maintenance ou de renouvellement des infrastructures et poser la question de l'intégration de considérations climatiques dans les phases amont des projets permet leur prise en compte à moindre coût.

Le secteur privé peut être impliqué avec succès dans les projets climatiques, notamment sous l'une des formes diverses des partenariats public-privé. Pour mettre en œuvre une planification territoriale avec des objectifs environnementaux ambitieux, la conception de projets bancables est essentielle. Sur la base d'une vision commune de la région ou de la ville ainsi qu'un jeu d'incitations et d'une réglementation appropriés, les partenariats avec le secteur privé pourraient être formés pour exploiter les multiples atouts du public et du privé, telle qu'une bonne connaissance du territoire, la proximité avec les habitants de la collectivité, et la capacité d'innovation et de financement des acteurs privés.

En conclusion

La transition vers une économie bas-carbone et résiliente constitue une réelle opportunité pour construire un projet de territoire et en accroître l'attractivité. Quelle meilleure échelle que celle de la ville pour fédérer les énergies et les acteurs autour d'un tel projet? 

6. UCCRN, 2015, ARC3.2 Summary for City Leaders. Columbia Center for Climate Systems Research.
7. World Bank, 2011, Guide to Climate Change Adaptation in Cities.
8. I4CE, 2015, Financing urban adaptation to climate change impacts – a mapping of existing initiatives.
9. I4CE, 2013, Financing the transition to a green economy: their word is their (green) bond?, Climate Brief.

10. OECD, 2015, Aligning Policies for a Low-carbon Economy



Habitat III, le défi urbain

Maryse GAUTIER

Maryse GAUTIER est déléguée pour la France auprès des Nations Unies pour la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement urbain durable (Habitat III), qui se tiendra à Quito, Équateur, en octobre 2016. Elle co-préside avec l'Équateur la Commission Préparatoire de la conférence. Elle est ingénieure générale des Ponts des eaux et des forêts, et membre du Conseil Général de l'Environnement et du développement durable, au Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en France.

La 3^e conférence des Nations Unies sur les établissements humains se tiendra à Quito du 17 au 20 octobre 2016. Vingt ans après la conférence Habitat II à Istanbul, et 40 ans après Habitat I à Vancouver, Habitat III constituera un événement majeur sur la problématique des villes, dans un contexte marqué par les nouveaux défis de l'urbanisation et les opportunités qu'elle offre pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD). L'objectif de la conférence est de redynamiser l'engagement des pays sur le développement durable et de porter une attention particulière sur un *Nouvel agenda urbain*. Les pays membres se sont donc engagés à évaluer les résultats depuis Istanbul et identifier les nouveaux enjeux urbains tout en continuant à lutter contre la pauvreté dans les villes.

Habitat III sera la première conférence opérationnelle sur les villes après la définition des Objectifs de développement durable et la COP 21. Ces deux événements ont fortement affirmé l'importance du rôle de la ville dans leurs réflexions. En retour, le *Nouvel agenda urbain* s'inspire fortement des objectifs du développement durable, de l'Objectif n° 11 sur la ville mais aussi des nombreux autres objectifs qui lui sont liés. Habitat III affiche aussi l'importance du changement climatique dans ses objectifs.

La ville sous l'influence d'un contexte en forte évolution

De nombreux changements dans l'environnement économique ou climatique sont intervenus au cours de ces vingt (20) dernières années, changements qui ont fortement contribué à influencer le développement urbain.

Durant cette période, les différentes crises économiques et financières ont eu un impact sur l'ensemble de l'économie mondiale mais surtout sur les pays les plus pauvres, augmentant encore l'écart des revenus per capita entre pays, mais aussi l'écart des revenus entre différentes régions d'un même pays. À la fin de l'année 2008, les principales économies avancées et émergentes ont connu un ralentissement marqué de leur économie. Le taux de croissance de l'Union Européenne est passé de 2007 à 2008 de 2,9% à 0,1%, celui de la Chine de 13,0 à 9,0 et celui de la Russie de 8,1 à 5,6. Ce sont les populations les plus vulnérables qui ont subi les conséquences les plus fortes de cette crise économique mondiale. En outre, les difficultés des banques les ont amenées à durcir leurs conditions de prêt, ce qui a considérablement réduit l'accès au crédit des ménages et des entreprises. Ses ressources financières, s'en trouvant réduites, la ville a connu un ralentissement dans ses investissements, qu'il s'agisse d'infrastructure publique, de logements, ou d'investissement privé.

maryse.gautier@developpement-durable.gouv.fr

Durant cette période aussi, le changement climatique a commencé à se faire sentir de façon plus forte et avec lui, une prise de conscience généralisée du phénomène et de ses effets sur la ville. Au cours de ces vingt (20) dernières années, le changement climatique est devenu une réalité pour l'ensemble de la planète. Parmi les quinze (15) années les plus chaudes répertoriées depuis que les relevés météorologiques existent, 13 ont été mesurées sur le XXI^e siècle. La responsabilité des activités humaines n'est aujourd'hui plus remise en cause. Les impacts déjà mesurés concernent les extrêmes de température, la réduction des ressources en eaux, la sécheresse, l'intensification des cyclones, des pluies et des inondations et la remontée du niveau de la mer.

Si le phénomène s'est amplifié au cours de ces dernières années, la prise de conscience a aussi beaucoup évolué. Le premier rapport du GIEC en 1995 a donné naissance au Protocole de Kyoto et la conférence Habitat II en 1996 en était imprégnée, donnant le premier signal d'alerte sur la nécessité de progresser vers la ville durable. L'Accord de Paris, de décembre 2015, est devenu une référence pour Habitat III.

Pourtant le changement historique à l'échelle du monde était autre : en 2004 les citadins du monde sont devenus majoritaires. À raison de 67 millions de citadins supplémentaires chaque année, la population urbaine atteindra 60% en 2030. Cet accroissement proviendra à 95% des pays en développement sous l'effet conjugué des déplacements et de la démographie.

Dans un contexte global où la pauvreté a reculé dans le monde, les effets des crises économiques à répétition et du changement climatique ont engagé un processus accéléré de migration des hommes, accentué encore par les crises politiques.

En parallèle, le pourcentage d'individus ayant moins de 1,25 dollar par jour pour vivre a baissé de façon spectaculaire dans les pays en développement au cours des trois dernières décennies, tombant d'un niveau égal à la moitié de leurs habitants en 1981 à 21% en 2010 — alors même que la population de ces pays augmentait dans le même temps de 59%. Malgré ces résultats, il reste 1,2 milliards de personnes vivant en situation d'extrême pauvreté dans le monde, situées notamment en Afrique subsaharienne pour 1/3, en Inde pour 22% et en Chine pour 13%. Ce sont surtout ces populations qui contribuent au phénomène de migration, souvent poussées par un besoin désespéré de fuir des situations de violence et de pénurie.

Si les changements des vingt (20) dernières années ont été drastiques, ceux qui sont attendus des vingt (20) prochaines



Crédit photo : droits réservés

Bidonvilles à Manille

le seront tout autant. Ils concerneront notamment l'usage des nouvelles technologies et des données, l'accélération des effets du changement climatique, le rythme des migrations. En outre, l'urbanisation continuera à progresser rapidement ; elle atteindra 66% en 2050, et avec elle, les questions de logement et de résorption des bidonvilles, de ségrégation sociale garderont toute leur actualité. L'ONU nous fait savoir qu'en 2030 1,3 milliards de personnes logeront en bidonvilles si les décisions pertinentes ne sont pas engagées rapidement.

Que peut-on attendre de la conférence Habitat III ?

Nous attendons d'Habitat III une vision de la ville que nous voulons dans les vingt (20) ans qui viennent. Une ville dont les contours sont ambitieux et qui réponde aux besoins de tous ses habitants, qu'il s'agisse des citoyens qui demandent des services de qualité, des populations fragiles qui veulent se sentir intégrées, des entreprises et des acteurs économiques qui souhaitent disposer de tous les moyens de développer leurs activités. Une ville qui réduira l'exposition aux risques naturels et climatiques, qui bénéficiera d'espaces sans pollution et sûrs.

Nous attendons donc d'Habitat III qu'elle définisse les moyens pour atteindre cette ambition. Beaucoup de ces objectifs étaient déjà exprimés lors de la conférence d'Istanbul. La rupture attendue portera donc sur l'identification des acteurs de la ville qui partageront la responsabilité de ces changements, sur la définition des moyens pour mettre en œuvre ces grandes ambitions, et, enfin, sur les conditions de mise en œuvre et de suivi des actions.

Nous espérons enfin qu'Habitat III permette de faire converger les agendas urbains des grands bailleurs internationaux (UE, Banque mondiale, banques de développement régionales, etc.), ce qui permettrait de décupler l'efficacité des aides internationales en direction des villes.

■ Avec quels acteurs ?

Le *Nouvel agenda urbain* qui sera approuvé à Quito constituera l'engagement des gouvernements nationaux réunis dans le cadre des Nations Unies. Il ne sera pas juridiquement contraignant. Les dix pays en charge de la préparation, réunis dans un bureau présidé par l'Équateur et la France et assistés par le secrétariat d'Habitat III, ont toutefois porté toute leur vigilance pendant les deux ans de la préparation à impliquer tous les acteurs de la ville à toutes les étapes importantes.

Les onze conférences de préparation¹ qui se sont déroulées de septembre 2015 à avril 2016 ont invité tous les partenaires de la société civile, des secteurs professionnels, des activités économiques, des chercheurs, à contribuer non seulement sur les thèmes traités, sur les présentations et sur les débats, mais aussi sur la préparation des déclarations finales de chaque conférence, qui sont ensuite venues alimenter les réflexions sur la préparation du *Nouvel agenda urbain* (NAU).

Des groupes d'experts internationaux, retenus pour leur expérience sectorielle internationale, ont été rassemblés autour de dix (10) thèmes en 2015. Chaque unité de vingt (20) experts a produit une note de politique sur le thème qui lui était alloué. Ces documents, accessibles sur le net tout comme les déclarations de chaque conférence, ont également contribué à la préparation du NAU. Les deux-cents (200) experts, indépendants et représentant tous les secteurs de la ville, toutes les régions, et distribués équitablement entre hommes et femmes, ont apporté leurs visions aux grands thèmes de travail.

L'ensemble des acteurs qui sont parties prenantes de la ville durable se sont organisés en deux groupes, le General Assembly of Partners (GAP) et la Global Task Force (GTF), facilitant ainsi le dialogue avec les représentants des gouvernements lors des phases de préparation de la conférence. Le GAP est une initiative provenant de la

Campagne urbaine mondiale créée spécifiquement pour Habitat III, avec pour objectif de regrouper dans une plateforme, l'ensemble des partenaires non gouvernementaux. La GTF regroupe les principaux réseaux de villes et de collectivités, notamment CGLU, C40, Metropolis, ICLEI.

La préparation de la déclaration a associé les partenaires de la ville à toutes les étapes clés. Une semaine de dialogue ouvert aux associations accréditées s'est tenue avant la parution de la première version de la déclaration. Le bureau a ainsi pu prendre en compte les commentaires et suggestions dans le document. Lorsque les négociations ont commencé, le bureau a proposé aux acteurs de la société civile et aux réseaux de villes de participer à un dialogue informel avec les États membres sur les journées précédant les négociations formelles.

■ Des outils et des moyens à renforcer

Les partenaires de la ville ont tous exprimé une volonté forte de mettre en place les outils et ressources nécessaires pour donner aux villes les moyens de leurs ambitions. Les villes sont au cœur de l'action, la proximité avec les citoyens, la connaissance des besoins et des contraintes locales leur fournissant tous les éléments pour la prise de décision. Elles ont néanmoins un besoin impératif de disposer d'outils de développement stratégique et de planification, d'être assurées des ressources financières appropriées et de posséder les données nécessaires à la prise de décision.

Le développement de certaines agglomérations se poursuit à des croissances de 2 à 3% par an, d'autres voient leur population se réduire de façon régulière. Dans tous les cas, elles ont pour nécessité d'anticiper les besoins et de définir un développement stratégique à moyen ou long terme, accompagné d'une planification sur le court terme, qui associera l'ensemble des secteurs de façon transversale. Les déplacements et la mobilité, les logements, le foncier, mais aussi le développement des réseaux d'infrastructures en seront des éléments fondateurs.



1. Quatre Conférences régionales à Jakarta pour l'Asie, Abuja pour l'Afrique, Prague pour l'Europe et les autres pays et Toluca pour l'Amérique latine, et 7 conférences thématiques, à Tel Aviv sur l'engagement civique, Montréal sur les aires métropolitaines, Abu Dhabi sur les énergies renouvelables, Cuenca sur les villes intermédiaires, Pretoria sur les logements précaires, Barcelone sur les espaces publics, et Mexico sur le financement des villes.

Les villes ont un besoin toujours renouvelé de financement. Le parti pris par les acteurs en charge de la préparation de la conférence est de prioriser la bonne gestion des ressources locales et nationales. Un taux satisfaisant de collecte des taxes locales, un transfert budgétaire pertinent du gouvernement national aux collectivités locales, la mise en place d'outils de capture des plus values foncières, une gestion financière saine sont les préalables à toute décision ultérieure qui pourra, dans la mesure où ces préalables sont satisfaits, amener la collectivité à lever des prêts sur le marché des capitaux ou à accéder à des aides internationales, provenant des fonds mondiaux ou des établissements financiers internationaux.

■ Et dans quel cadre de suivi ?

Enfin, l'ambition d'Habitat III est de changer les modalités de mise en œuvre, d'accélérer la phase d'opérationnalisation. C'est pourquoi Habitat III a la volonté de promouvoir un changement de paradigme, dans les mentalités, comme dans les actes. Dans ce contexte, il a semblé indispensable de mettre en place un cadre de suivi et de gestion, identifiant des institutions, une fréquence de suivi, et reconnaissant le principe d'indicateurs. En outre, ce suivi doit s'inscrire dans des mécanismes existants, ce qui présente un double objectif. En premier lieu, de placer Habitat III dans le cadre formel du suivi des ODD réalisé au travers du forum politique de haut niveau (HLPF, High Level Political Forum). Le HLPF est un forum qui se réunit tous les ans à l'ONU et tous les quatre (4) ans avec les chefs d'État. Intégrer le suivi d'Habitat III dans celui plus global des ODD lui fera bénéficier d'un cadre établi de participation et d'émulation. Il permettra aussi d'éviter la duplication des demandes auprès des États en coordonnant les mesures de suivi et en assurant la cohérence.

Le suivi d'Habitat III doit tirer bénéfice des programmes et initiatives déjà engagés. Au sein des Nations Unies, les organisations et programmes traitant des thèmes liés à la ville sont nombreux. Outre ONU-Habitat, d'autres agences sont directement concernés par la ville, notamment le PNUE (environnement), le PNUD (développement), l'OMS (santé), l'OAA (agriculture et alimentation),

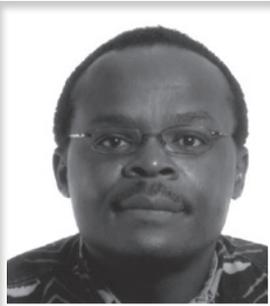
l'ONUDI (industries), la Banque mondiale. Les débats sur la coordination entre ces agences sont aujourd'hui engagés et plus spécifiquement sur le rôle d'ONU-Habitat.

En outre, les forums urbains mondiaux (FUM), organisés par ONU-Habitat à fréquence biennale rassemblent les acteurs non gouvernementaux de la ville et attirent aussi, par leur qualité, des représentants des gouvernements nationaux et locaux. Ces FUM pourraient constituer une pierre d'angle du mécanisme de suivi par la qualité des débats qui s'y déroulent et par l'ampleur de la participation. De plus, l'organisation des partenaires non gouvernementaux au travers des plateformes du GAP et du GTF introduits ci-dessus peut encore en augmenter l'efficacité.

■ Les conditions de succès

À moins de deux mois de la conférence, la structure de la déclaration, mettant en avant des engagements de mise en œuvre, a reçu une approbation générale. En outre, certains thèmes font l'objet de consensus, notamment la priorité à accorder au logement, de la résorption des bidonvilles au développement d'une offre diversifiée, d'un programme de financement du logement à la réalisation de bâtiments durables ; ou la nécessité d'intégrer les questions du changement climatique dans la gestion de la ville, tant dans l'atténuation que dans les mesures d'adaptation. D'autres thèmes font encore l'objet de débats, comme le principe du Droit à la ville, activement promu par les pays latino-américains, les moyens financiers à développer pour les autorités locales.

On peut dès à présent s'attendre à un fort engagement des pays à Quito, grâce à leur présence active le long de la préparation et grâce au *Nouvel agenda urbain*, en cours de finalisation, mais aussi grâce à l'annonce des différents partenaires non gouvernementaux. Ces derniers seront présents en grand nombre et contribueront fortement par leurs initiatives et propositions à la mise en œuvre de l'agenda urbain. C'est aussi leur présence qui sera le gage des engagements et de la réussite d'Habitat III. 🌟



Vers un nouvel Agenda Urbain : un partenariat riche entre ONU-Habitat et l'IFDD pour des logements et villes durables

Vincent KITIO

Chef Unité énergie urbain, ONU-Habitat

Vincent KITIO est architecte diplômé de l'Institut Universitaire d'Architecture de Venise et est titulaire d'un doctorat en technologies appropriées de l'énergie (efficacité énergétique et énergies renouvelables), pour les pays en développement, de l'Université de Rome la « Sapienza ». Italie.

Il dirige l'Unité énergie urbaine de l'ONU-Habitat, une section responsable de trois domaines prioritaires : l'accès universel à l'énergie pour les pauvres en zone urbaine ; l'efficacité énergétique dans l'environnement bâti et les technologies des énergies renouvelables en zones urbaines.

Vincent Kitio supervise la mise en œuvre de deux programmes régionaux en Afrique : 1- La « Promotion de l'efficacité énergétique dans les bâtiments en Afrique orientale » qui vise l'intégration des mesures d'efficacité d'énergie dans les politiques du logement, les codes du bâtiment, les pratiques de construction et le financement du logement ; etc.

2- L'Intégration des mesures d'efficacité énergétique et des ressources ; et l'intégration des énergies renouvelables dans les codes du bâtiment en Afrique de l'Ouest (Sénégal, Nigeria et Cameroun).

Vincent Kitio est en charge du portfolio énergie de ONU-Habitat.

Vincent KITIO représente ONU-Habitat au sein du Conseil consultatif de la Convention des Maires d'Afrique subsaharienne.

Les trois quart du parc des bâtiments qui existeront en Afrique en 2050 ne sont pas encore construits. L'agenda 2063 de l'Union Africaine prévoit que plus de 75% de la population africaine sera urbain d'ici 2063. À côté de ces prévisions, il faut également ajouter les défis du 21^e siècle qui ne cessent d'influencer le développement des établissements humains dans le monde. Il s'agit de : l'urbanisation galopante qui n'est pas en mesure de contenir la croissance de la population des pays en développement, la pauvreté qui continue à freiner la croissance économique, la dégradation rapide de l'environnement, le changement climatique etc.

C'est depuis 2009 que le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), travaille en partenariat avec l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), l'organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), dans le souci de promouvoir des bâtiments et des villes durables dans les pays du sud et plus particulièrement dans les pays qui ont en commun l'usage du français.

Ce partenariat vise essentiellement à renforcer les capacités des cadres et praticiens au niveau national et local dans les domaines de la promotion des bâtiments et villes durables, de la protection de l'environnement, de l'utilisation des énergies propres et de la promotion du développement durable en général. Le partenariat consiste également à sensibiliser le public en général et les parties prenantes en particulier dans les domaines prioritaires des établissements humains durables. Les questions normatives – telles que le code des bâtiments – et les questions de contrôle de qualité des produits et services – telles que l'étiquetage sur la performance énergétique – font aussi l'objet du partenariat entre ONU-Habitat et l'IFDD.

Le cadre de collaboration entre ONU-Habitat et l'IFDD s'articule en 5 axes prioritaires :

- 1- **Renforcement des capacités** : formation des acteurs sur les questions relatives à la conception des bâtiments verts, la planification des villes durables, la gestion durable des ressources (eau, énergie et déchets) et les questions de mobilité urbaine.
- 2- **Développement des outils d'assistance technique** à la conception architecturale durable et de sensibilisation du public sur les enjeux du développement durable en zones urbaines lors des événements nationaux, sous régionaux et mondiaux.

 vincent.kitio@unhabitat.org

- 3- **Organisation des concertations** de haut niveau et des **réunions de plaidoyers** auprès des décideurs et gouvernants nationaux et locaux afin qu'ils intègrent les questions de durabilité dans leurs agendas de développement ainsi que leurs plans d'actions.
- 4- **Formulation des projets et programmes** dans le domaine des établissements humains durables.
- 5- **Fourniture d'assistance technique auprès des gouvernements** – nationaux et locaux en matière de développement urbain durable avec une attention particulière sur les modes et méthodes pour une transition vers des ressources durables et propres.

Avant la signature du protocole d'accord entre les deux agences en 2014, ONU-Habitat collaborait déjà avec l'IFDD plus précisément sur des questions liées à l'énergie urbaine comprenant: l'accès à l'énergie par les pauvres urbains, l'efficacité énergétique dans l'environnement construit, et l'utilisation des énergies renouvelables en zone urbaine.

C'est ainsi qu'une première collaboration a eu lieu à partir de 2010 dans le cadre de la formulation d'un projet sous régional intitulé, «Promotion de l'efficacité énergétique dans les bâtiments en Afrique de l'Est» dont l'objectif principal est d'intégrer les mesures d'efficacité énergétique dans les pratiques de construction des bâtiments, dans les codes et normes de construction et dans le financement du logement afin de réduire l'empreinte écologique du secteur du bâtiment. Ce projet qui est en cours d'exécution, financé en grande partie par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), est mis en œuvre par ONU-Habitat dans les cinq pays de l'Afrique de l'Est à savoir: le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, le Rwanda et le Burundi. Lors de la formulation du projet, l'IFDD a pu apporter son expertise et plus particulièrement mettre à profit les leçons apprises dans la mise en œuvre des projets similaires dans les pays francophones. Ce projet a permis de créer les bases pour la promotion des bâtiments verts aussi bien au niveau du public en général que parmi les institutions publiques, privées et académiques. En effet presque tous les pays de la sous-région travaillent sur le développement du code du bâtiment et la question de l'énergie est prise en compte. Le code du bâtiment du Rwanda a un chapitre dédié aux questions de maîtrise de l'énergie dans le bâtiment. Dans le monde académique, le manuel de conception architecturale durable en milieu tropical a été adopté par quatre écoles d'architecture comme manuel didactique. Ce manuel d'architecture durable en pays tropicaux est actuellement disponible en français.



Disponible à : www.ifdd.francophonie.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=664

Sous le volet de renforcement des capacités institutionnelles et des professionnels du bâtiment en Afrique, ONU-Habitat a participé et contribué activement aux initiatives francophones pour la promotion des villes durables en Afrique et plus précisément aux formations de Lomé intitulées: «Formation des professionnels du secteur de l'aménagement urbain, de la construction et du bâtiment aux défis de la transition énergétique». Ces formations ont pour but d'attirer l'attention des participants: aux défis réels de l'urbanisation rapide avec des éventuelles solutions, à l'impact du changement climatique sur les villes, et au passage en revue des meilleures pratiques et méthodologies innovantes.

Le partenariat entre ONU-Habitat et l'IFDD a pu, pour la première fois, inscrire la problématique de la transition énergétique dans l'agenda du Sommet Africités, le rendez-vous des autorités locales africaines qui se tient tous les trois ans. C'est ainsi que lors du 6^e Sommet Africités de Dakar en 2012, les deux agences ont organisé la session spéciale intitulée «Planification urbaine et efficacité énergétique pour les villes africaines: énergie propre, fiable et

accessible pour des villes à mieux vivre». Les maires ont pu comprendre les enjeux énergétiques, les solutions et moyens pouvant être mis en œuvre pour initier la transition vers des énergies et ressources renouvelables. Lors du dernier Sommet Africités de Johannesburg en 2015, l'IFDD et ONU-Habitat ont organisé la session intitulée «Vers des villes à faible empreinte carbone: le rôle des énergies propres, de l'efficacité des ressources pour une planification urbaine et un développement socio-économique des villes africaines d'ici 2063». Le Sommet Africités qui réunit plus de 5000 maires et partenaires de développement local est une plateforme importante pour les plaidoyers en faveur du développement durable. Les sessions spéciales sont des occasions de partage d'expériences, de meilleures pratiques et de stratégies pour faire face aux défis confrontés par le développement urbain durable en Afrique.

Lors du 7^e Forum Urbain Mondial qui s'est tenu à Medellin en Colombie en 2014, ONU-Habitat a organisé conjointement avec l'IFDD plusieurs sessions spéciales sur les défis de l'urbanisation dans les pays qui ont en commun la langue française. Le Forum est en effet la principale conférence au niveau mondial portant sur l'urbain qui se tient tous les deux ans et est dédié à l'analyse des défis les plus pressants en matière d'habitat, dont l'urbanisation galopante et ses impacts sur les villes, les communautés, l'économie, le changement climatique et les politiques publiques. Le forum de Medellin a permis à l'IFDD de réunir tous les ministres de l'urbanisme et de l'habitat des pays francophones présents à cette rencontre mondiale pour échanger et proposer des stratégies communes pour des villes durables.

Le Protocole d'accord entre les deux agences stipule que chaque agence implique l'autre agence dans l'organisation des événements nationaux ou régionaux afin qu'elle apporte sa contribution au succès de la manifestation. C'est ainsi qu'en juin 2016, à l'invitation de l'IFDD, ONU-Habitat a participé activement au «Séminaire National sur l'efficacité énergétique dans le bâtiment et ville durable» organisé à Abidjan conjointement par l'IFDD, le gouvernement ivoirien et l'Ordre des Architectes de Côte d'Ivoire. À l'issue de cet événement, une déclaration a été faite appelant les parties prenantes du métier de la ville à intégrer d'avantage les questions du développement urbain durable et à adopter la notion de bâtiment vert et de ville durable dans tous les nouveaux projets urbains. C'est ainsi que la ville de Grand Bassam a été retenue comme ville pilote devant accueillir un projet de ville durable.

En mai 2016, ONU-Habitat, le gouvernement camerounais, l'IFDD, la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale et le Centre Régional de Collaboration de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, ainsi que d'autres partenaires au développement ont organisé à Yaoundé, la Conférence Régionale sur les Villes Durables, l'Énergie et le Climat, avec comme sous-titre: «Atteindre les objectifs du climat à travers les codes d'efficacités énergétiques, l'efficacité des ressources, les énergies propres et la résilience». Cette conférence qui a vu la participation de plus de 24 pays africains, s'est tenue au lendemain de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et a pu démontrer le lien ombilical entre l'énergie, la ville et le climat. Les experts ont conclu que la lutte contre les changements climatiques va se gagner ou se perdre en zone urbaine du fait que les villes consomment plus de 70% de l'énergie et sont responsables d'environ 70% des émissions des gaz à effet de serre. En marge de cette conférence, 50 jeunes ont été formés sur les technologies d'énergies renouvelables et les mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments. Cette conférence a pu mobiliser, outre les organisations sous régionales, 4 départements ministériels: le ministère du développement urbain et de l'habitat, le ministère de l'environnement et du développement durable, le ministère de l'eau et de l'énergie et le ministère de la jeunesse et de l'éducation civique. Ceci témoigne du caractère transversal de l'énergie, de la ville et du climat.

À moins d'un mois du Sommet Habitat III, la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, qui se tient tous les vingt ans, l'IFDD sera aux côtés d'ONU-Habitat à Quito en Équateur, pour mobiliser les partenaires francophones dans les discussions et l'adoption du *Nouvel Agenda Urbain*. Les questions relatives à l'énergie, à l'efficacité des ressources, à l'habitat, à la planification urbaine durable qui tient compte des enjeux du 21^e siècle sont au cœur du débat.

Ce partenariat entre ONU-Habitat et l'IFDD est un partenariat gagnant-gagnant pour les deux agences car il ne profite pas seulement aux pays francophones mais permet aussi aux autres pays de bénéficier de l'expertise et des expériences de développement urbain durable des pays francophones et vice-versa. Le partenariat permet donc de lever les barrières linguistiques afin d'apporter des solutions aux défis urbains communs. C'est ainsi que le manuel de conception architecturale durable en milieu tropical conçu pour l'Afrique de l'Est est actuellement utilisé en Afrique centrale et de l'ouest dans les pays qui ont des climats similaires. 🌻

Ville durable et urbanisation galopante en Afrique : Définir une trajectoire pour 2030



Georges LANMAFANKPOTIN

Titulaire d'un Ph. D. en géographie, il est professeur associé à l'UQAC (Canada) et vacataire à l'Université Aube nouvelle (Burkina Faso). Il a développé une expertise reconnue en développement durable et dans les différents domaines de l'évaluation environnementale depuis 1996, coélabore la méthodologie et participé au verdissement de la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté au Bénin. Il a été chargé de cours à l'Université de Montréal, associé de recherche et analyste du cycle de vie sociale au CIRAIG. Il est coauteur de l'ouvrage *Le développement soutenable: Évaluation simplifiée dans un contexte Nord-Sud* (2007) et l'auteur principal de *La participation publique dans l'évaluation environnementale en Afrique francophone* (2013).



Désiré DJIMTOLOUM

DJIMTOLOUM Désiré Martial est candidat à la Maîtrise en management de l'environnement et du développement durable à l'Université Aube Nouvelle de Ouagadougou (Burkina Faso), et titulaire d'une licence en géographie de l'Université de Bangui (République Centrafricaine). Ses travaux de recherche portent sur les déterminants d'une ville durable dans le contexte africain, l'évaluation des actions mises en œuvre par les politiques publiques pour tenir le cap défini pour les 15 prochaines années par les Nations Unies dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (PDD-H2030) et l'élaboration de lignes directrices d'accompagnement et d'intervention dans les villes durables.



Kouraiichi SAID HASSANI

Éco-conseiller diplômé, Kouraiichi SAID HASSANI s'intéresse depuis plus de 10 ans aux outils de gouvernance du développement durable. Il est conseiller en développement durable au bureau de coordination du développement durable (BCDD) du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). M. Said Hassani s'occupe du volet international et Francophonie, en lien avec le cadre de suivi des ODD. Il participe également à l'accompagnement des ministères et organismes gouvernementaux dans la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Il est à cet effet Co-président de la Table d'accompagnement-conseil des municipalités en développement durable qui œuvre à mobiliser le plus grand nombre d'organismes municipaux dans le développement durable des territoires et des collectivités.

L'explosion démographique et l'extension fulgurante des villes africaines, consécutives au phénomène d'urbanisation, provoquent un accroissement rapide des besoins de la population africaine en eau, logement, emplois, etc. Selon Josse (2012) l'Afrique comptera 1,2 milliard d'urbains en 2050, contre 450 millions aujourd'hui. Ce phénomène induit dans ces villes la naissance et la prolifération de quartiers spontanés et sous-équipés, la paupérisation, la baisse du niveau des services urbains, la dégradation de l'environnement urbain, l'hétérogénéité des armatures urbaines et une persistance des problèmes de spéculation foncière (Legay, 2011). Ces défis imposent aux pays africains une réflexion sur le développement de leurs villes. Celle-ci passe par des stratégies de planification pour gérer le processus d'urbanisation afin de penser la ville durable. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (PDD-H2030), et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD),

 georges.lanmafankpotin1@uqac.ca
djimtouloumd@yahoo.fr
Kouraiichi_Said-Hassani@uqac.ca

adoptés par les Nations Unies en septembre 2015, définissent le cadre d'intervention pour une ville durable. L'ODD 11- *faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables*- ouvre de nouvelles perspectives sur les repères pour une planification des villes en vue de leur durabilité. L'objectif de cet article est de faire une relecture de la notion de ville durable sous différents angles correspondant à ses dynamiques, en vue de la mettre en perspective avec les repères pour l'identification des trajectoires de ville durable les plus prometteuses.

■ Défis de l'urbanisation et ville durable

Le XXI^e siècle marque un moment sans précédent dans l'histoire de l'humanité : la moitié de la population mondiale vit actuellement dans les villes. Une proportion qui atteindra 60% en 2030 et 70% en 2050. L'urbanisation s'effectue en grande partie dans les pays en développement et modifie rapidement l'aspect physique et démographique de notre planète (ONU-Habitat, 2011). Mardiansjah (2013) définit l'urbanisation comme un processus complexe de concentration croissante dans un espace donné qui est liée au processus d'augmentation de la population urbaine et de ses activités, et au processus d'élargissement, d'agrandissement et de développement urbain, soit dans une ville, soit dans une région. En 1950, les pays en développement représentaient moins de 40% de la population urbaine mondiale. En 2005 cette proportion est passée à 70%. On estime que la population urbaine des pays en développement atteindra 80% en 2030. En 2050, 93% de la croissance de la population urbaine aura lieu dans les pays en développement, affirme l'ONU-Habitat (2011), dans un rapport intitulé *Rejoignez la campagne urbaine mondiale, meilleure ville, meilleure vie*. Cette perspective de forte croissance démographique nous amène à réfléchir à l'avenir d'un développement urbain durable. Qu'est-ce que la ville ? Le dictionnaire français Larousse (2008) définit la ville comme une agglomération d'une certaine importance où la majorité des habitants est occupée par le commerce, l'industrie ou l'administration.

Avec la publication du rapport Brundtland sur le développement durable en 1987 et jusqu'au début des années quatre vingt dix, le concept de ville durable triomphe dans le champ des sciences de la ville (Legay, 2011), et dans ce sens, émerge dans les discours des politiques, scientifiques, experts. La ville peut, en effet, être considérée comme un moteur de la mise en œuvre du développement durable. Différentes conférences se sont, d'ailleurs, tenues dans ce sens, notamment la conférence d'Aalborg (1994) et de

Leipzig (2007). Or, le concept de ville durable est loin de recueillir un consensus et la question de son opérationnalité reste ouverte (Emelianoff et Theys, 2012).

■ Qu'est-ce que la ville durable ?

Le terme de ville durable ou *sustainable city* désigne un horizon politique et sert de référentiel prospectif, tandis que l'expression de développement urbain durable renvoie au processus d'internalisation du développement durable dans l'urbanisme, selon des modalités plus professionnelles que politiques (Emelianoff, 2008). Il existe plusieurs approches de la ville durable selon qu'on est chercheurs, politiques, urbanistes, collectivités avec l'accent mis souvent sur un ou plusieurs aspects. La stratégie « villes durables » de l'Agence française de développement (AFD) reprend les valeurs portées par les pouvoirs publics (notamment le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie) et les experts français, ainsi que par les textes européens (Charte de Leipzig, Déclarations de Marseille et de Tolède). Ces derniers considèrent la ville durable avant tout comme un processus de conception, de fabrication et de gestion urbaine piloté par les acteurs publics, en forte synergie avec les forces de la société civile, dans le respect des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

Emelianoff¹ (1999), quant à elle, définit la ville durable comme une ville : (i) capable de se maintenir dans le temps, de garder une identité, un sens collectif, un dynamisme à long terme, (ii) qui doit pouvoir offrir une qualité de vie en tous lieux et des différentiels moins forts entre les cadres de vie avec une exigence d'une mixité sociale et fonctionnelle ; (iii) qui se réapproprie un projet politique et collectif, renvoyant à grands traits au programme défini par l'Agenda pour le XXI^e siècle (Agenda 21) adopté lors de la Conférence de Rio. Dans cette même ligne Beaucire (1994), Barnier et Tucoulet (1999) cité par Legay (2011) définissent la ville durable comme une ville compacte, citoyenne, solidaire, écogérée autour d'outils comme les Plans de déplacement urbain (PDU), les chartes pour l'environnement, les Agendas 21 locaux, les programmes d'action pour un XXI^e siècle placés sous le signe du développement durable. Pour Mitlin et Satterthwaite (1994) cités dans Charlot-Valdieu et Outrequin (2009), la ville durable est une ville qui n'exporte pas ses coûts de développement, dont les nombreux et divers objectifs des habitants et des entreprises sont atteints sans que le coût en soit supporté par d'autres personnes ou d'autres régions.

1. Au sens d'Emelianoff (1999), le durable est au temps ce que le global est à l'espace

Pour faire de leurs villes des villes durables, les pays en développement doivent compter principalement sur leurs propres ressources et non sur celles des autres. De nos jours, la notion de ville durable s'appuie sur des principes d'équité sociale, de mixité fonctionnelle et sociale, d'urbanité, d'équilibre écologique, de prospérité économique et de satisfaction des besoins présents et à venir. Il reste à articuler cet ensemble de principes pour parvenir à opérationnaliser la ville durable.

■ Ville durable et opérationnalité

En même temps qu'elle soulève des enjeux multiples tant sur les plans environnemental, social et économique que sur des questions transversales, parmi lesquelles, les capacités d'accueil, d'écoute et d'ouverture sur le monde (Catherine Marchand, 2012), la question de l'opérationnalité de la ville durable pose toujours problème. Certains chercheurs se questionnent et émettent des doutes à propos de la ville durable. Bourdin (2014:79), par exemple, s'interroge sur le moment où la ville durable devient une réalité et affirme que « Demain nous aurons fait du chiffre avec cette définition-là de la ville durable, mais quels en seront les dommages collatéraux, économiques, sociaux et peut-être environnementaux? ». Dans la même tonalité, Legay (2011) propose une ville partagée au lieu de ville durable, car pour lui, la ville durable ne fait qu'approfondir l'exclusion sociale qui existe déjà dans les villes. Ainsi, pour parvenir à une ville durable, il urge de régler la question de la transversalité et de l'étroite collaboration entre les acteurs (politique, collectivités locales, société civile, ONG, secteur privé, etc.) de la ville et les différentes disciplines qui étudient la ville (Emelianoff, 2011). La quête de transversalité emprunte des voies tâtonnantes. Emelianoff (2011 : 137) propose des stratégies pour progresser dans la mise en œuvre de la transversalité, au nombre desquelles, modifier l'organigramme, territorialiser l'action publique, créer des missions transversales ou prospectives (par exemple, au niveau des collectivités locales la composition du bureau de la mairie doit prendre en compte toutes les compétences de différents domaines, notamment en énergie, transport, environnement, urbanisme, économie, culture, qui vont ensemble permettre de planifier les politiques du développement urbain durable de la ville/commune), développer des projets inter-services, élaborer des stratégies durables d'actions concrètes en concertation avec le personnel administratif, les élus locaux et la société civile.

Afin de parvenir à un développement urbain durable, les villes doivent avoir quelques caractéristiques énumérées par Lafrance (2014 : 79) que sont, la stabilité politique et

économique, la faible densité et la modestie de leur taille, la sécurité et la liberté de circulation. La stabilité politique et économique permet à la ville de créer un meilleur cadre de vie à sa population dans lequel, le chômage n'a pas beaucoup d'emprise puisqu'une fois les emplois créés, la population a accès aux biens et services convenables (espaces verts, infrastructures socio-communautaires et récréatives, etc.). La faible densité et la taille modeste des villes ainsi que la richesse de la population permettent de compenser en partie leur surconsommation par des investissements dans des mesures d'efficacité, dont le transport en commun et la transition énergétique, par exemple. La sécurité va de pair avec la faible densité et la richesse d'une ville, ainsi que son taux de criminalité, en général relié à la taille de la ville (Lafrance, 2014).

La perspective pour les villes africaines de parvenir à un développement urbain durable se trouve face au problème d'urbanisation galopante qu'elle connaît. Or, une urbanisation bien gérée améliore sensiblement la croissance et la qualité de vie pour tous. Mal gérée, l'urbanisation entrave non seulement le développement, mais elle favorise aussi l'essor des taudis, de la criminalité et de la pauvreté (Damon, 2011). La question de l'urbanisation et de celle de ville durable ne sont pas des défis distincts mais doivent être liées inexorablement. La troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) qui se tient à Quito (Équateur) en octobre 2016 devra « relancer le mouvement mondial en faveur d'une urbanisation durable » et ce, dans le cadre d'un nouvel agenda et à la lumière des ODD (ONU, 2012- A/Res/66/207).

Pour penser la ville durable en Afrique, l'État appuyé du secteur privé et bancaire doit être fortement impliqué aux côtés des autres acteurs de la ville dont les élus locaux, les ONGs, le secteur de la recherche, le secteur éducatif et les groupes d'intérêts notamment les jeunes et les femmes qui doivent jouer un rôle central dans l'élaboration et l'opérationnalisation du projet de ville durable. Un projet de ville durable doit refléter la réalité économique, physique et socioculturelle du terrain et répondre aux besoins et aux principaux intérêts de toutes les parties prenantes afin que la notion de durabilité retrouve tout son sens dans l'opérationnalité. L'analyse de besoins est primordiale pour bien saisir la nature des compromis que devront faire les parties prenantes qui s'engagent dans le processus (Villeneuve, C. et al, 2016). La faible représentativité, ou participation, de certaines catégories de parties prenantes pourrait causer une sous-évaluation de l'importance des intérêts particuliers poursuivis par celles-ci (Said Hassani

et al, 2016), ce qui engendrerait des problèmes d'acceptabilité, de motivation et d'appropriation des projets de territoire par ces parties prenantes, mettant ainsi à l'épreuve leur durabilité.

Opérationnaliser la ville durable nécessite de disposer de trajectoires à donner à la planification et à la gestion des villes au quotidien. Les Objectifs du développement durable donnent quelques axes d'intervention dans ce sens.

Trajectoires prometteuses de la ville durable au cœur des ODD

L'ODD 11 définit les trajectoires porteuses de la durabilité des villes, avec leur dynamique propre. Dans ce sens, les mesures préconisées dans ses sept cibles spécifiques et ses trois cibles transversales visent à décourager l'installation des quartiers spontanés et les recasements humains au profit d'une planification et d'une viabilisation préalables, de tout espace habitable, antérieures à l'occupation humaine. Elles visent surtout une adéquation et une accessibilité accrue (physique et économique) à des services de base de qualité en matière de logement, d'eau, d'énergie, d'assainissement, de sécurité et plus simplement de bien-être social. Elles visent à accroître les capacités des acteurs du territoire urbain à la planification et à la gestion participatives, à la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel de leur territoire, à l'amélioration des processus décisionnels locaux par l'évaluation des impacts environnementaux de toute opération de développement. Elles prônent la mise en valeur des savoirs locaux dans la mise en œuvre des politiques et plans d'actions territoriaux ainsi que la valorisation des matériaux locaux dans la construction des bâtiments durables et résilients. Elles misent sur un meilleur contrôle de la pression automobile dans les centres urbains avec ses corollaires de la pollution de l'air due à l'émission des polluants et de la dégradation de la santé humaine. Elles misent aussi sur la protection civile nécessaire, surtout des personnes vulnérables et des zones sensibles, avec un dispositif urbain de prévention, de prévision et une capacité de réaction à la hauteur des menaces que font peser les événements extrêmes sur les villes. Celle-ci est fondée sur une analyse de risque rigoureuse et adéquate. Dans cette perspective, l'ambition sécuritaire est très étendue et inclut à la fois, la sécurité du logement et de l'habitat (sécurité de la propriété foncière et réduction des conflits associés, politique de logements sociaux adéquate, meilleure gestion du parc locatif) ainsi que celle des transports et de la route.

Les trajectoires définies pour la ville durable font tisser des liens très étroits entre l'ODD 11 et l'ODD 6 *Garantir*

l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable et l'ODD 7 *Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable*. Les cibles de ces deux ODD prises ensemble définissent et précisent les exigences qui garantissent à tous, à l'échelle urbaine notamment, l'accès aux ressources motrices du développement et à leur gestion durable. La plupart des pays d'Afrique disposent, par exemple, de ressources naturelles pour produire de l'énergie durable mais manquent d'engagement politique et des moyens pour construire les infrastructures nécessaires. La ville durable doit promouvoir aussi une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (ODD 8) en vue d'assurer une stabilité économique, une insertion et une inclusion des tous les acteurs du territoire incluant les couches vulnérables. Elle doit veiller à la mise en place d'infrastructures résilientes et durables (ODD 9) qui permettent de maîtriser les pollutions, d'économiser de l'énergie et de lutter contre les changements climatiques (ODD 13), notamment par l'amélioration de l'éducation, de la sensibilisation et des capacités individuelles et institutionnelles (ODD 4) à l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide. De plus, l'agriculture urbaine étant devenue un atout majeur des villes, l'ODD 2 prévoit d'assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et de mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuant à la préservation des écosystèmes, renforçant les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

Il appert que les trajectoires définies dans l'ODD 11 recourent la quasi-totalité des ODD et sollicitent inéluctablement leur interdépendance. En agissant sur un ou plusieurs ODD, on peut influencer un ou plusieurs autres soit positivement, soit négativement (Said Hassani et al, 2016). Cet aspect doit être pris en compte par les planificateurs de la ville durable. Le recoupement des trajectoires fait de la ville en soi un territoire de développement. En tant que tel, la ville se doit d'inscrire sa politique et son action planificatrice dans un cadre d'analyse en lien avec la pauvreté dont le fondement est le développement humain durable (Tomety, Lanmafankpotin et Guèdègbé, 2006), la «*gestion territoriale équilibrée axée sur les résultats*» (GTEAR). Dans cette approche, il est mis en évidence la vérification de la place, de l'importance et des moyens accordés sur un territoire à la prévention et la gestion des

nuisances possibles pour l'homme et pour son milieu, la mise en œuvre des politiques publiques sectorielles, dans une perspective équilibrée qui concilie les trois dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable d'un territoire urbain dont la gestion doit induire des indicateurs objectivement vérifiables, en vue d'apprécier les performances du territoire par rapport aux résultats attendus. Cette perspective de la durabilité appliquée à la ville implique, pour sa planification et sa gestion, et conformément au cap fixé pour les 15 prochaines années par l'Agenda 2030 dans ses cinq domaines clés (les 5P) que sont Population (humanité), Prospérité, Planète, Paix, et Partenariat (ONU, 2015 : 2), une combinaison d'approches (Huteau, 2002 : 128-129) d'ordre démographique, sociologique, culturel, juridique, médical, géographique et aménagiste :

- approche démographique : qui tient compte dans la planification du développement durable territorial du nombre d'habitants, du flux migratoire, du mode d'organisation de l'habitat, de sa consommation de l'espace et de l'intensité de sa pression sur les composantes environnementales (air, eau, sol et sous-sol, biodiversité et homme) ;
- approche sociologique : qui met en évidence les liens sociaux structurant l'espace et déterminant la nature et la qualité des relations entre les différentes catégories d'habitants, liens construits sur l'appartenance à un même territoire et le partage des mêmes modes de vie acceptés qui ont des effets sur l'environnement ;
- approche culturelle et historique : qui intègre à la planification et à la gestion les croyances magico-religieuses, les systèmes de valeurs, les repères historiques d'appropriation du territoire et les mécanismes d'éducation au développement et à l'éco-citoyenneté ;
- approche juridique et normative : qui confronte les modes d'appropriation, d'exploitation et de gestion des composantes de l'environnement avec les prescriptions légales et les normes de qualité environnementale (directives nationales, territoriales et sectorielles) ;
- approche socio-sanitaire : qui traite de l'état sanitaire du cadre de vie en termes de qualité des conditions d'hygiène, d'assainissement et de sécurité publics ; d'exigence d'implantation des infrastructures communautaires (écoles, formations sanitaires, marchés, bureaux des administrations publiques, points d'eau) uniquement sur des sites assainis ;
- approche géographique et aménagiste : qui fonde l'analyse du territoire par l'interprétation des modes d'exploitation des différentes fonctions des composantes

de l'environnement prises individuellement et dans leur inter relation pour générer des emplois (dimension économique), des activités et des mises en défens ou en réserves de sites afin d'exploiter les opportunités environnementales en tenant compte des risques auxquels le milieu expose l'homme pour éviter les coûts de réparation importants pour la collectivité locale, nationale voire internationale.

Il n'y a pas de modèle unique de développement urbain durable et les voies vers cet objectif sont multiples (Srir, 2008). La ville durable à l'horizon 2030 doit se placer comme niveau opérationnel de la planification stratégique nationale du développement durable, elle-même, alignée sur le cadre international représenté par les ODD. Une approche holistique de gestion territoriale équilibrée axée sur les résultats peut fournir des repères sûrs d'un aménagement urbain durable qui répond au cadre fixé par les ODD dans le PDD-H 2030 pour *transformer notre monde*. Elle repose sur une vision partagée du développement qui prône une intégration harmonieuse des aspects sociaux, économiques, environnementaux, culturels, éthiques et de gouvernance. Le projet ville durable s'intègre dans une structure d'interactions entre les paliers de gouvernance infranationale, nationale et internationale dans une perspective de synergie et de cohérence. L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet ville durable à l'horizon 2030 nécessitent d'aller au-delà du débat conceptuel en proposant des actions à impact rapide, créant une plus grande valeur ajoutée à l'échelle de la communauté. Cela fait appel à des outils efficaces d'analyse, d'intégration et d'opérationnalisation des programmes de ville durable, selon une approche systémique, eu égard aux réalités, aux potentialités et aux ressources locales et nationales. Telle que prônée par la Francophonie, une démarche d'analyse systémique de la durabilité, complétée avec les outils de planification axée sur les résultats, s'avère indispensable pour faire face à tous les défis programmatiques (Kiri, 2016). 🌸

■ Bibliographie

- Agence française de développement (2014), *Cadre d'Intervention Stratégique « Villes Durables » de l'Agence française de Développement 2014-2017* février, 70 p.
- Bourdin, Alain (2014). *L'Urbanisme d'après crise*, Edition l'Aube, 80 p.
- Damon, Julien (2011) : « *L'urbanisation mondiale en perspective positive* », Études 2011/6 (Tome 414), 739-749 p.
- Emelianoff, Cyria, *Comment définir la ville durable* (1999), 3 p. [En ligne 28 mars 2016, <http://base.d-p-h.info/fr/fiches/dph/fiche-dph-8294.html>]

- Emélianoff, Cyria et Theys, Jacques (2000). *Développement durable villes et territoires, Innover et décroisser pour anticiper les ruptures: les contradictions de la ville durable*, 136 p., n° 13.
- Emelianoff, Cyria (2008), *Enjeux et figures d'un tournant urbanistique en Europe*. Responsabilité & Environnement, n° 52, Octobre, 7 pages.
- Fadjar Hari Mardiansjah (2013). *Urbanisation durable des territoires et politiques de développement urbain en Indonésie: étude de trois kabupaten en voie d'urbanisation rapide dans l'île de Java*. Architecture, aménagement de l'espace. Université Paris-Est, Français. <NNT:2013PEST1187>. <pastel-00995601>.
- Josse, Guillaume (2012). L'Afd, partenaire des villes d'Afrique. *Agir pour un avenir urbain durable*. Exécution: Planet 7 – Novembre, 6 p. [En ligne 14 septembre 2015 <http://www.afd.fr>]
- Huteau, Serge (2002) *Le management public territorial, Eléments de stratégie, d'organisation, d'animation et de pilotage des collectivités territoriales*, Editions du Papyrus, 467 p.
- Kiri, Tounao (2016) les Objectifs de développement durable (ODD), un système pour piloter la complexité dans un monde incertain: vision de la Francophonie. Liaison Énergie-Environnement, n° 102 (p. 10-15) [(<http://www.ifdd.francophonie.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=680>)] En ligne (30 août 2016)]
- Legay, Jean-Marie (2011). *Ville Durable, du politique au scientifique*, Edition Quae, 285 p.
- Lafrance, Gaétan (2014). *Qui peut Sauver la cité?* Editions MultiMondes, 294 p.
- Marchand, Catherine (2012). *La ville de demain, Rapport de recherche réalisé pour le compte du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, 282 p.
- ONU-Habitat, World Urban Campaign (2011), *Rejoignez la campagne urbaine mondiale meilleure ville, meilleure vie*. 24 p. [En ligne (26 Août 2016) <http://www.worldurbancampaign.org>]
- ONU (2015). *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. Résolution (A/70/L.1) adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015. 38p. [En ligne (30 août 2026) <http://www.ipu.org/splz-f/unga16/2030-f.pdf>]
- ONU (2011), *Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat): A/RES/66/207* [En ligne (30 août 2016) (http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/66/207&Lang=F)]
- Said Hassani, Kouraichi et al (2016), la démarche de priorisation des objectifs de développement durable des Nations Unies au Sénégal. Liaison Énergie-Environnement n°102 (p. 88-94) [(<http://www.ifdd.francophonie.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=680>)] En ligne (30 août 2016)]
- Srir Mohamed (2008): *Vers un référentiel d'aménagement durable pour Alger, les Cahiers du Développement Urbain Durable*, 153-169, 17 p. http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/69/L.85
- Tomety, Simon-Narcisse; Lanmafankpotin, Georges et Guèdègbé, Ilarion (2006) *Étude initiale des impacts environnementaux du premier DSRP dans le cadre d'une évaluation environnementale stratégique (ÉES) au Bénin*. Version finale, PNUD, MEHU, ABE, GTZ. 108 p.
- Valdieu Catherine-Charlot et Outrequin Philippe (2009). *Des objectifs pour rendre une ville durable*. 13 p.
- Villeneuve, C., Riffon, O., Tremblay, D. (2016). *Comment réaliser une analyse de développement durable? Guide d'utilisation de la Grille d'analyse de développement durable*. Département des sciences fondamentales, Université du Québec à Chicoutimi.



Crédit: Ville de Nantes



Crédit: Roberto Granigande

ATTÉNUATION/ADAPTATION: LA VILLE EN PREMIÈRE LIGNE DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

La Convention des Maires pour le climat et l'énergie – une histoire de succès en Europe

Site web de la Convention des Maires
<http://www.conventiondesmaires.eu>

Personne de contact au CCRE: Eugenia Mansutti



**Convention des Maires
pour le Climat et l'Énergie**

Lors de la COP21 en 2015, les gouvernements locaux ont reconnu de façon très explicite leur rôle de catalyseurs d'innovations, d'engagements multi-niveaux et multi-acteurs. Ils représentent le niveau le plus proche des citoyens et apportent une expertise importante dans le domaine du climat et de l'accès aux énergies renouvelables. En tant qu'acteurs ayant la légitimité politique nécessaire et la capacité de mobiliser d'autres parties prenantes, les collectivités locales peuvent apporter une vision à long terme sur le développement de sociétés durables. De plus, les gouvernements infranationaux perçoivent déjà les changements climatiques aussi comme une opportunité d'œuvrer en faveur de modes de travail, de réflexion et de planification plus durables. Ils ont montré que les résultats tangibles en matière de croissance économique et de création d'emploi sont le fruit d'investissements dans des secteurs tels que les bâtiments et logements énergétiquement efficaces, les technologies vertes, l'innovation et la recherche.

La Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie est un exemple majeur dans le monde pour le passage à une économie à faible émission de carbone guidé par les gouvernements locaux.

En 2008, après l'adoption du Paquet Énergie-Climat de l'UE à l'horizon 2020, la Commission européenne a lancé la Convention des Maires afin de reconnaître et de soutenir les efforts déployés par les autorités locales dans la mise en œuvre de politiques d'énergie durables pour une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre, une diminution de 20% de la consommation énergétique et 20% de l'énergie produite à partir de sources renouvelables à l'horizon 2020.

La Convention des Maires est l'unique mouvement «bottom-up» qui est parvenu à mobiliser un grand nombre de gouvernements locaux et régionaux dans le but de mettre en place des plans d'action et d'investir en faveur du changement climatique et des mesures d'atténuation.

S'appuyant sur le succès de la Convention des Maires, l'initiative Mayors Adapt a été lancée en 2014. Elle repose sur le même modèle de gouvernance et invite les villes à s'engager sur le plan politique et à mener des actions d'anticipation et de préparation des effets inévitables du changement climatique. Mayors Adapt invite les collectivités locales à établir un diagnostic de risques de vulnérabilité aux effets des changements climatiques et à élaborer une stratégie d'adaptation locale permettant de les anticiper et d'être préparé.

Durant l'été 2015, à l'initiative du Commissaire pour le Climat et l'Énergie Miguel Arias Cañete, la Commission européenne et le bureau de la Convention des Maires, avec l'appui du Comité des Régions, ont lancé un processus

Eugenia.Mansutti@ccre-cemr.org

de consultation afin de recueillir l'avis des différentes parties prenantes quant à l'avenir de la Convention des Maires. La réponse a été unanime : 97 % d'entre elles ont appelé à instaurer un nouvel objectif au-delà de 2020 et 80 % ont demandé un objectif à plus long terme. La majorité est en faveur des objectifs 2030 qui visent à réduire d'au moins 40% les émissions de CO₂/de GES et soutient l'intégration des questions d'atténuation du changement climatique et de l'adaptation en une initiative commune.

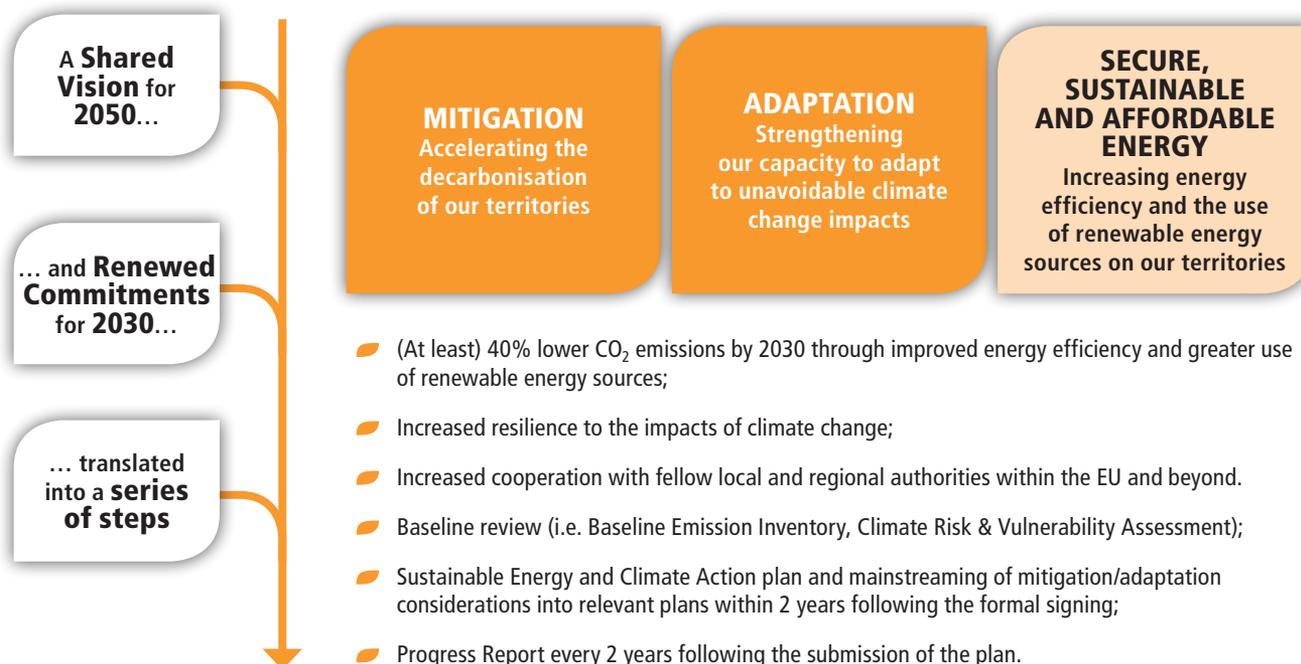
La nouvelle Convention des Maires pour le climat et l'énergie a été lancée par la Commission européenne le 15 octobre 2015 lors d'une cérémonie organisée au Parlement européen, à Bruxelles. Les trois piliers de cette Convention renforcée ont été symboliquement approuvés à cette occasion :

- L'atténuation par une accélération de la décarbonisation des territoires à travers une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 ;
- L'adaptation par un renforcement de la capacité des territoires de s'adapter aux impacts inévitables des changements climatiques à travers une approche intégrée ;
- L'accès des citoyens à une énergie sûre, durable et abordable par une augmentation de l'efficacité énergétique et le recours aux sources d'énergie renouvelables.

Les villes signataires s'engagent à agir pour soutenir la mise en œuvre de l'objectif de réduction de 40 % des gaz à effet de serre de l'UE à l'horizon 2030, ainsi que l'adoption d'une approche commune visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter.

Les signataires de la Convention ont notamment pour mission de préparer un Bilan des émissions ainsi qu'une évaluation des risques et de la vulnérabilité liés au changement climatique afin que leur engagement politique se traduise en mesures pratiques et en projets. Ils s'engagent à soumettre, dans un délai de deux ans suivant la date de la décision du conseil municipal / local, un Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC), exposant les actions clés qu'ils prévoient d'entreprendre. La stratégie d'adaptation devrait faire partie intégrante du PAEDC et/ou être développée et intégrée dans un ou plusieurs documents distincts de planification. Cet engagement politique audacieux est l'amorce d'un processus de long terme par lequel les villes s'engagent à faire état, tous les deux ans, de leur progression dans la mise en œuvre de ce plan.

Les signataires adoptent aussi une vision commune à l'horizon 2050 : accélérer la décarbonisation de leurs territoires, renforcer leur capacité à s'adapter aux effets inévitables du changement climatique, et permettre à leurs citoyens d'accéder à une énergie sûre, durable et abordable.



Towards more sustainable, attractive, liveable, resilient and energy efficient local authorities

■ La Convention des Maires en chiffres

Actuellement, la Convention des Maires compte 6.907 villes signataires en Europe, couvrant un totale de 213.836.545 habitants.

■ La communauté de la Convention des Maires

Les signataires de la Convention des Maires bénéficient du support des autres partenaires, qui les aident à atteindre leurs objectifs.

Les autorités décentralisées telles que les régions, les provinces et les regroupements d'autorités locales peuvent rejoindre l'initiative en tant que Coordinateurs de la Convention. Ils fournissent une orientation stratégique, ainsi qu'une aide technique et financière, aux collectivités locales qui ont signé la Convention des Maires, mais ne disposent pas des compétences et/ou ressources nécessaires pour remplir leurs obligations, à savoir préparer et mettre en oeuvre leurs Plans d'action.

Les associations et les réseaux régionaux, nationaux et européens d'autorités locales et régionales peuvent adhérer à l'initiative en tant que Promoteurs de la Convention des Maires. En rejoignant la Convention des Maires, ils s'engagent à promouvoir l'adhésion à la Convention et à orienter leurs membres dans le processus de la Convention, à faciliter les échanges d'expériences entre les signataires et les villes candidates. Ils jouent aussi un rôle d'intermédiaire entre leurs membres, la Convention des maires et les medias et ils identifient des synergies entre événements et initiatives connexes au niveau régional et national.

Les agences locales et régionales de l'énergie peuvent à l'heure actuelle rejoindre l'initiative comme Promoteurs. Elles peuvent promouvoir la Convention des Maires auprès des villes et des localités de leurs régions et fournir une expertise technique.

Les Partenaires Associés, par ailleurs, sont inclus dans la communauté de la convention des maires pour leur rôle en fournissant expertise, outils techniques et méthodologies au profit des signataires.

Le Bureau de la Convention des Maires (CoMO), est géré par un groupe de réseaux d'autorités locales et régionales (Energy Cities, Climate Alliance, CCRE, EUROCITIES et Fedarene). La coordination de l'initiative se fait en étroite collaboration avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne.

Le Bureau de la Convention des Maires agit en tant que principale interface pour l'ensemble des gouvernements locaux dans le cadre de l'initiative : il assiste les gouvernements locaux désireux de rejoindre l'initiative ; il aide les signataires sur les questions générales ou techniques relatives à la Convention des Maires et sur les engagements y afférant ; il soutient la mise en œuvre des activités de communication et promotionnelles des signataires ; il organise régulièrement des activités d'information et de capacity building pour les villes signataires.

Grace au succès de l'initiative en Europe, la Convention des Maires est en train de s'élargir à d'autres continents (Afrique Sub-Saharienne, dirigé par le CCRE), et avec d'autres initiatives et partenaires au niveau internationale. ✨



La Convention des Maires pour le climat et l'énergie : un instrument pour le développement durable

Juliet SALE MEKONE

Directrice régionale du bureau Afrique de l'Ouest de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU-A), Juliet Sale Mekone est experte dans les questions relatives à la décentralisation, la gouvernance locale et au développement local.

Elle dispose également d'une bonne maîtrise des questions de Finance locale avec beaucoup d'expérience en Afrique dans ce secteur .

Juliet a dirigé l'Observatoire de la Décentralisation en Afrique où elle a coordonné l'élaboration et la publication de l'« état de la décentralisation en Afrique »; ainsi que l'élaboration du rapport sur la finance locale en Afrique de l'Ouest et Centrale, publié par CGLU - GOLD Report .

Juliet Sale Mekone a dirigé une unité ouest africaine et centrale du programme financé par l'Union Européenne destiné aux pays d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique (ACP), pour le renforcement de capacités des gouvernements locaux afin de les amener à s'engager dans une politique de dialogue avec les gouvernements centraux et les partenaires de développement, notamment l'Union Européenne.

Juliet Sale Mekone a soutenu les autorités locales et mené des projets de développement de l'économie locale en Afrique de l'Ouest et Centrale. Elle a conduit des activités de renforcement de capacités des agents municipaux pour l'introduction de LED dans leurs municipalités dans le cadre des ODD.

Elle est actuellement en charge de la promotion de la décentralisation et du renforcement des capacités des gouvernements locaux en Afrique de l'Ouest , pour les aider à remplir leurs mandats et à se faire reconnaître comme des partenaires clés du développement.

jmekone@yahoo.com

La Convention des Maires est une initiative lancée en 2008 par la Commission européenne sur le climat et l'énergie. Elle a pour objet d'appuyer et soutenir les autorités locales et régionales dans leur volonté de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, notamment à travers la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

La Convention des Maires est un engagement volontaire des collectivités territoriales à atteindre et/ou dépasser la cible définie par la communauté internationale pour la réduction des émissions de dioxyde de carbone et d'autres émissions de gaz à effet de serre. Cela se fait à travers la mise en œuvre d'un Plan d'action en faveur de l'Énergie durable (SEAP). En Europe, la Convention des Maires s'est fixé comme objectif de réduire de 20% les émissions de dioxyde de carbone d'ici l'an 2020. En octobre 2015, lors d'une réunion conjointe de la Convention des Maires et de « Mayors Adapt », trois grandes décisions ont été prises comme suit :

- étendre le Pacte des maires jusqu'à l'horizon 2030 ;
- intégrer l'atténuation et l'adaptation, ainsi que l'accès à une énergie propre et abordable ;
- étendre la couverture de la Convention des Maires au monde entier.

Un nouvel engagement de réduire de 40% les émissions de dioxyde de carbone d'ici 2030 a été défini à la Convention des Maires. Il a été convenu de s'attacher à l'interconnexion des différents défis : atténuation, adaptation, accès à une énergie sécurisée et durable.

La Convention des Maires poursuit un triple objectif :

- Accélérer la réduction des émissions de carbone ou de gaz à effet de serre au sein des territoires, contribuant ainsi à maintenir un réchauffement de la planète moyen inférieur à 2 °C ;
- Renforcer les capacités d'adaptation des territoires aux impacts inévitables du changement climatique, et les rendre ainsi plus résilients ;
- Augmenter l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables au sein des territoires, et assurer ainsi un accès universel à des services énergétiques sécurisés, durables et abordables pour tous.

La Convention invite les signataires à partager leur vision, résultats, expériences et savoir-faire avec les autorités locales et régionales homologues, au sein de l'Union européenne et au-delà. À cette fin les villes et collectivités territoriales s'engagent à soumettre un plan d'action pour l'énergie durable

et le climat (PAEDC) – couvrant à la fois l'atténuation et l'adaptation – dans les deux ans suivant la signature officielle de leur adhésion à la Convention, et à faire rapport sur les progrès accomplis au cours des deux années suivantes. Ce Plan s'appuie sur un inventaire initial des émissions de gaz à effet de serre qui sert de référence pour définir les efforts d'atténuation ; et sur une évaluation des risques et de la vulnérabilité liés au changement climatique, qui sert de référence pour définir les efforts d'adaptation.

Le PAEDC sert ainsi à traduire les engagements politiques globaux souscrits à travers l'adhésion à la Convention et les efforts d'atténuation et d'adaptation définis localement, en objectifs de résultats dont la réalisation est obtenue grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes et projets locaux dans le domaine du climat et de l'énergie, en prenant systématiquement en compte l'évaluation des progrès accomplis aux différents horizons.

Un cadre commun de présentation du PAEDC a été mis au point et est disponible pour tout adhérent. Ce cadre est ajustable aux réalités et contextes des différents territoires, villes et régions. La Convention des Maires peut de ce fait garder une grande robustesse dans les principes d'intervention qu'elle recommande, tout en permettant une grande flexibilité dans la mise en œuvre, ce qui lui permet de s'adapter aux différents contextes régionaux et locaux d'application.

Actuellement la Convention est mise en œuvre dans les pays membres de l'Union européenne, dans les pays du voisinage de l'Est de l'Europe, dans les pays du pourtour Sud de la Méditerranée (Maghreb et Machrek), et dans les pays d'Afrique subsaharienne. Il est envisagé d'étendre la Convention vers les pays d'Asie et d'Amérique latine.

Le Pacte des Maires pour le Climat et l'Énergie en Afrique subsaharienne (CoM Afrique) est la déclinaison de la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie dans cette partie du continent. En plus des actions d'atténuation et d'adaptation partagées avec les collectivités signataires des autres régions, COM Afrique se donne pour objectif particulier d'augmenter de manière significative l'accès des populations africaines des zones urbaines et péri-urbaines d'Afrique subsaharienne à des services d'énergie suffisants, viables, sécurisés, à un coût abordable et à faible taux d'émission, en accordant une attention particulière à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, considérées à juste titre comme un facteur clé du développement durable, et une condition nécessaire pour augmenter les capacités de résilience des territoires face aux changements climatiques.

En termes d'objectifs quantitatifs, COM Afrique voudrait atteindre 300 villes et territoires engagés dans l'initiative dans les cinq ans.

Le Conseil Consultatif qui a la responsabilité de l'orientation politique de COM Afrique comprend les six (6) institutions et organisations ci-après : la Direction du Développement et de la Coopération Internationale de la Commission européenne (DG-DEVCO) ; la plateforme des réseaux de coopération du Conseil des Communes et Régions d'Europe (Platforma/CCRE) ; l'initiative Énergie Durable pour Tous (SE4ALL) ; ONU- Habitat ; la Commission de l'Union africaine ; et l'organisation mondiale des Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

Le secrétariat de COM Africa est hébergé au sein du bureau régional de CGLU Afrique pour l'Afrique de l'Ouest qui est situé à Accra, Ghana. Un Officier de liaison en cours de recrutement opérera à partir du secrétariat de COM Africa et apportera un appui de proximité aux villes et territoires candidats ou adhérents. Il est prévu que COM Afrique soit officiellement lancé lors de la COP22 qui se tient du 7 au 18 novembre 2016 à Marrakech, Maroc.

Un appui financier de la Commission européenne (DG-DEVCO) permet à COM Afrique de mettre en place une plateforme d'appui regroupant un ensemble d'intervenants spécialisés dans les domaines des villes et collectivités territoriales et/ou du climat. Ces intervenants se sont constitués en un consortium de « Partenaires de Mise en Œuvre » de COM Africa, dont le rôle est de contribuer à populariser l'initiative en Afrique subsaharienne, et de soutenir les collectivités territoriales d'Afrique adhérentes à réunir l'information de base et de préparer leur PAEDC. Plus spécifiquement l'appui de la Commission européenne permet de soutenir dans la phase actuelle :

- les actions communication en vue de faire connaître l'initiative COM Afrique notamment à travers les réseaux d'élus ; et les actions de plaidoyer et de mobilisation en vue de susciter les adhésions ;
- l'appui aux adhérents pour qu'ils réunissent les informations de base devant servir de point de référence pour la définition de leurs objectifs d'atténuation et d'adaptation, ainsi que d'accès à l'énergie et d'efficacité énergétique ;
- l'assistance technique aux adhérents pour leur permettre d'élaborer, mettre en place et utiliser les outils de planification et plans d'actions pour l'énergie, la mobilité, ou l'organisation spatiale ;



Le Maire d'Accra, Ghana (quatrième à partir de la droite), et les partenaires du consortium au cours de leur première réunion du Comité de Mise en Œuvre du Bureau de la Convention des maires pour l'Afrique Subsaharienne, un projet financé par l'Union européenne.

- l'accompagnement des autorités nationales et territoriales pour améliorer le cadre juridique et l'environnement institutionnel d'intervention des villes et collectivités territoriales dans le domaine du climat et de l'énergie ;
- le développement des capacités des adhérents à mobiliser des ressources pour la réalisation des programmes et projets de mise en œuvre des PAEDC, en ayant autant que possible recours aux dispositifs et mécanismes de la finance climatique ;
- la mise en œuvre d'un programme d'échanges de bonnes pratiques et d'apprentissage entre pairs.

Depuis le 22 juin 2016, la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie a fusionné avec C40, une coalition de collectivités engagées dans l'Agenda du Climat, pour former la « Nouvelle Convention Mondiale des Maires pour le climat et l'énergie ». Cette Nouvelle Convention inscrit définitivement les élus locaux et régionaux comme les acteurs de première ligne dans la lutte contre le changement climatique et la promotion de la transition vers une société à faible teneur en carbone et plus résiliente.

La Nouvelle Convention Mondiale des Maires pour le Climat et l'Énergie apporte une perspective de plus long terme aux engagements des gouvernements locaux (à l'horizon 2050) qui vont bien au-delà de l'horizon fixé par les négociations actuelles des États nationaux (2030). Elle marque la détermination de la coalition des villes et gouvernements locaux de se doter d'une vision à long terme partagée en vue de promouvoir et soutenir l'action volontaire pour lutter contre le changement climatique. Avec cette initiative, les gouvernements locaux sont désormais considérés comme les principaux contributeurs à une solution mondiale aux problématiques climatiques. Les villes et les réseaux de collectivités locales sont également considérés comme les principaux soutiens à leurs homologues dans la mise en œuvre de leurs politiques et projets dans le domaine du climat et de l'énergie.

La Nouvelle Convention a le souci de mieux documenter les nombreuses solutions pertinentes mises en œuvre par les gouvernements locaux et régionaux dans le domaine du climat et de l'énergie, afin de les rendre accessibles à d'autres collectivités adhérentes ou non, à d'autres protagonistes de la lutte contre le changement climatique et au grand public.

Cette Nouvelle Convention Mondiale des Maires pour le Climat et l'Énergie apparaît désormais comme la plus grande coalition mondiale des élus locaux et régionaux assurant la promotion et apportant un soutien aux engagements volontaires des villes et territoires pour lutter contre le changement climatique. On estime que la Nouvelle Convention mondiale des Maires pour le Climat et l'Énergie permettra une plus grande collaboration entre les gouvernements locaux et régionaux à travers le monde. Elle accroîtra le financement des initiatives des villes et territoires dans le domaine du climat et de l'énergie et offrira plus de visibilité pour leurs engagements, leurs actions et leur contribution à la lutte contre le changement climatique.

La Nouvelle Convention va aussi accélérer la couverture mondiale de l'initiative. De ce fait elle rendra incontournable la prise en compte des gouvernements locaux dans les discussions globales de l'Agenda du Climat, même si pour le moment, leur influence sur les négociations ne se fait qu'à la marge, à travers l'organisation d'événements parallèles comme le Sommet Mondial des élus locaux et régionaux sur le Climat organisé lors de la COP21 en décembre 2015 à Paris, et prévu le 14 novembre 2016 lors de la COP22 à Marrakech. Une innovation annoncée

pour Marrakech est l'opportunité offerte aux élus locaux et régionaux de présenter leurs propositions parties à la négociation lors d'une Audition (Hearing) organisée dans le cadre du High Level Panel de la COP22. Les adhérents à la Nouvelle Convention des Elus locaux et régionaux pour le Climat et l'Énergie militent pour que leur possibilité d'être entendus lors de la définition des agendas dans le domaine du Climat et de l'Énergie se fasse à tous les niveaux de gouvernance : national, sous-régional, continental, mondial.

COM Afrique s'efforcera de mener un travail de plaidoyer et de conviction pour que le thème du climat et de l'énergie fasse définitivement partie des priorités politiques au niveau des instances de l'Union Africaine, comme à celui des communautés économiques régionales et des instances nationales au niveau de chaque pays. COM Africa voudrait mobiliser les gouvernements locaux et régionaux d'Afrique autour du refus de la fracture énergétique, du refus de la dépendance aux énergies fossiles, de l'engagement de la transition énergétique et écologique en vue de l'adoption par les villes et territoires d'une trajectoire de croissance et de développement qui soit plus respectueuse de l'environnement et socialement plus juste, et donc plus durable. 🌟



Atelier de la Convention des Maires organisé à Accra le 20 mai 2016.



Anne HIDALGO

Élue Maire de Paris en avril 2014, Anne Hidalgo est la première femme élue à ce poste. Ancienne inspectrice du travail, elle adhère au Parti Socialiste en 1994 puis rejoint en 1997 le cabinet de Martine Aubry, alors Ministre de l'Emploi et de la Solidarité nationale. Première adjointe de Bertrand Delanoë, maire de Paris, pendant 13 ans, elle conduit avec succès la liste parisienne de gauche aux élections régionales de 2004 et 2010. La Maire de Paris est aujourd'hui présidente de l'AIMF, présidente désignée du C40, co-présidente de CGLU et Première vice-présidente de la Métropole du Grand Paris.

Paris, ville durable, perspectives internationales

D'ici à 2050, les villes constitueront le cadre de vie de deux êtres humains sur trois, dans un monde déjà majoritairement urbanisé. Cependant, si elles attirent et créent de la richesse, les villes creusent aussi les inégalités économiques et sociales et contribuent de manière significative au dérèglement climatique en étant responsables de 70% de la production mondiale des gaz à effet de serre.

Ces menaces qui pèsent sur notre planète ne peuvent pas continuer à croître indéfiniment. Nous devons inventer les solutions qui permettront de favoriser un environnement urbain plus harmonieux et plus écologique, grâce à des possibilités économiques inédites, à l'intelligence collective et aux nouvelles technologies.

Paris, consciente des enjeux environnementaux, s'est très tôt engagée dans la lutte contre le changement climatique

Voté en 2007 et réactualisé en 2012, le Plan Climat-Énergie de Paris constitue un vaste plan d'actions dans de multiples domaines : déplacements, habitat, urbanisme, gestion des ressources et des déchets via notamment l'économie circulaire, alimentation, etc., et associe fortement le secteur tertiaire. Il est complété par le Plan Biodiversité.

Grâce à ce Plan Climat, élaboré en concertation avec les parisiens, nous nous sommes fixés des objectifs clairs et ambitieux d'ici à 2020, supérieurs aux exigences européennes.

En premier lieu, les objectifs du Plan Climat sont pris en compte dans l'ensemble de nos opérations d'aménagement, des plus importantes (Paris Nord-Est, Clichy-Batignolles) jusqu'aux aménagements très localisés.

Clichy-Batignolles est ainsi l'un des éco-quartiers par lesquels la Ville de Paris met en œuvre une politique ambitieuse de développement durable. Il comptera par exemple à terme 40 000 m² de panneaux photovoltaïques, et la collecte pneumatique des déchets, procédé extrêmement innovant qui permet de réduire de 42% les émissions de gaz à effet de serre, de 98% les émissions de monoxyde de carbone, de 86% les émissions d'oxyde d'azote et de 90% les émissions de particules.

Construire une ville durable signifie également proposer des logements respectueux de l'environnement. Par exemple, la rénovation thermique de 4 500 logements sociaux par an permet de renforcer considérablement leur impact environnemental tout en réduisant la facture énergétique des habitants.

 <http://www.paris.fr/contact>

Ce lien fort entre inclusion sociale et développement durable a été présenté à New York lors du lancement de la campagne de l'OCDE pour des villes inclusives, en février 2016. De telles initiatives permettent à Paris de faire partie des villes « championnes » (selon la terminologie de l'OCDE), en matière d'inclusion sociale.

Premier secteur émetteur de gaz à effet de serre, première source de pollution atmosphérique et de nuisances sonores, le secteur des transports est au cœur de plusieurs politiques environnementales de la Ville.

Pour atteindre l'objectif principal de réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre liées à la circulation intramuros, la voiture y est de plus en plus limitée au profit des circulations douces et de véhicules moins polluants. Les « zones 30 » se multiplient, le vélo devient une priorité, l'offre de transport en commun est accrue, la logistique urbaine est optimisée. Le lancement de Vélib' en 2007, massivement dupliqué au plan national et international, celui d'Autolib' en 2011, la rénovation programmée de plusieurs grandes places parisiennes d'ici à 2020 pour accroître massivement l'espace offert aux piétons et aux circulations douces constituent des exemples majeurs des réalisations parisiennes.

À Paris, la ville durable se base sur l'intelligence collective et la résilience

Avec l'appui de la Fondation Rockefeller, la Ville a adopté en septembre 2015 une stratégie globale d'adaptation de son territoire, qui s'articule autour de 4 axes fondamentaux pour adapter Paris au changement climatique : protéger les Parisiens face aux événements climatiques extrêmes, garantir l'approvisionnement de la ville (eau, alimentation, énergie), aménager de façon plus durable, et accompagner les nouveaux modes de vie tout en renforçant la solidarité. Grâce au programme de végétalisation sur cette mandature, on peut notamment citer l'ouverture au public de 30 hectares supplémentaires de jardins, ou l'ajout de 100 hectares de végétalisation sur les murs et toits. La coopération menée avec Montréal sur ce thème a été extrêmement bénéfique pour nos deux villes.

Crédit photo : ville de Paris



Éco-Quartier de Clichy-Batignolles

Parallèlement, grâce à la démarche *Ville Intelligente et Durable*, Paris a notamment lancé différents appels à projets internationaux ingénieux comme *Réinventer Paris* afin de stimuler l'innovation pour rendre la ville plus durable.

Parce que la ville durable est un enjeu planétaire, notre Ville a porté la voix des villes mondiales durant la COP21 et organise un Sommet international pour les villes durables et inclusives en novembre prochain. Le 4 décembre 2015, s'est par exemple tenu à l'Hôtel de ville un sommet historique qui a rassemblé plus de 1 000 représentants de villes et régions venus des 5 continents. Il a permis de mettre en avant les engagements des villes et des collectivités, et a ainsi pleinement contribué au succès de la COP21.

Aujourd'hui, Paris est engagée au sein de plusieurs réseaux pour renforcer la mobilisation des villes au niveau international pour la promotion du développement durable : le C40 qui rassemble les grandes métropoles engagées dans l'action climatique, le réseau Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), qui travaille sur tous les thèmes urbains transversaux, ou encore l'Association internationale des Maires francophones (AIMF).

Avec l'aide de ces partenaires internationaux, Paris construit ainsi concrètement, avec ses partenaires locaux, la ville durable du 21^e siècle. 🌻

La coopération internationale de la Région de Bruxelles-Capitale dans le domaine des changements climatiques



Mikaël ANGÉ

Diplômé en Management et en Sciences de l'environnement de l'Université Catholique de Louvain, Mikaël Angé a travaillé pour le secteur associatif et comme consultant avant de rejoindre la Région bruxelloise. Il a, dans un premier

temps contribué à l'élaboration de politiques d'efficacité énergétique dans les bâtiments avant de coordonner l'ensemble des politiques climatique et énergétique de la Région en tant que Directeur de Cabinet-Adjoint auprès de la Ministre. Aujourd'hui membre de la délégation belge à l'UNFCCC, il coordonne par ailleurs un portefeuille de projets climatiques financés par la Région dans les pays du Sud.
mange@environnement.brussels

Lorsque la réforme du marché européen d'échanges de droits d'émission pour l'industrie est entrée en vigueur en 2013, prévoyant la mise aux enchères de quotas auparavant octroyés gratuitement, Bruxelles s'est vue bénéficier d'une part des recettes générées en Belgique (appelées «recettes ETS»), en raison des compétences élargies dont disposent les Régions dans notre pays en matière de politique environnementale.

Souhaitant s'assurer d'une affectation automatique et transparente de ces budgets à des fins de politiques climatiques, le Gouvernement bruxellois a alors créé un «Fonds climat» auquel sont intégralement destinés ces revenus, estimés à environ 11 millions d'euros par an. De la sorte, la Région pouvait disposer d'une meilleure prévisibilité budgétaire tout en renforçant son action en matière de lutte contre les changements climatiques.

Convaincue du rôle central des Villes et Régions dans la lutte contre les changements climatiques, et désireuse d'étendre son action au-delà de ses frontières, la Région bruxelloise a mis en place un Fonds alimenté par des revenus de la mise aux enchères des quotas alloués à l'industrie.

Ce Fonds est destiné à financer la mise en œuvre de projets domestiques et internationaux. Près de 15 millions d'euros auront ainsi été alloués à des projets climatiques dans les pays en développement d'ici 2020, dont une partie significative au bénéfice direct des villes, ce qui fera de la Région bruxelloise l'un des principaux contributeurs sub-nationaux à la finance «climat».

Au niveau domestique, tout d'abord, puisque les recettes ETS permettent la mise en œuvre de nouvelles politiques et mesures destinées à intensifier les efforts déjà accomplis (réduction d'émissions de 24 % entre 2004 et 2014), en vue d'atteindre et même de dépasser l'objectif qu'elle s'est fixée dans le cadre du Pacte des Maires (-30 % en 2025), dont elle fut l'un des premiers signataires en 2008.

Au niveau international, ensuite, puisque la Région bruxelloise contribue depuis 2010 à l'effort de la Belgique en matière de soutien financier international. Après avoir soutenu le Fonds pour l'Adaptation en premier lieu, devenant même l'un des



plus importants bailleurs de fonds (1,7 millions d'euros en 2013), puis en second lieu le Fonds Vert pour le climat dont elle fut la première ville contributrice en 2014.

Constatant alors la difficulté des villes et Régions à accéder à ces sources de financements internationaux, malgré le rôle essentiel que ces acteurs sont appelés à jouer en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, la Région bruxelloise a alors voulu orienter son appui financier vers des canaux bilatéraux lui permettant de cibler davantage l'affectation de son appui financier tout en établissant des liens plus étroits avec les bénéficiaires.

Bruxelles s'est alors naturellement tournée vers ses partenaires existants et notamment la Région de Rabat-Salé-Kénitra (Maroc), avec laquelle elle collaborait depuis de longues années dans le domaine de la gestion des déchets. Ces démarches ont permis d'identifier un projet d'aménagement d'un centre de tri de déchets destiné à améliorer les conditions de travail de collecteurs ambulants (secteur informel), tout en augmentant la qualité et la quantité des déchets destinés au recyclage. L'appui technique et financier, apporté par la Région bruxelloise, avec le soutien du Fonds Mondial pour le Développement des Villes (FMDV), devrait permettre de concrétiser ce projet qui était à la recherche de financements depuis plusieurs années.

Des démarches similaires ont été entreprises auprès du secteur associatif local, ainsi que de celui de la Ville-Province de Kinshasa, en vue d'identifier d'autres activités qui pourraient utilement bénéficier d'un appui similaire.

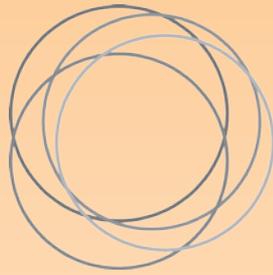
Enfin, soucieuse d'étendre ses relations, la Région bruxelloise a décidé l'an dernier de soutenir l'Initiative de la Francophonie pour les Villes durables, conduite notamment par l'IFDD et Énergie 2050. Plusieurs missions de renforcement des capacités en Afrique francophone ont été soutenues dans ce cadre, essentiellement dans le domaine de l'énergie durable, et un budget spécifique sera prochainement consacré à la mise en œuvre d'un projet d'investissement à Grand Bassam, dans le cadre du Programme « Grand Bassam, Ville Durable Modèle » (cf; page 44).

La Région bruxelloise est comme on peut le constater convaincue du rôle de la coopération décentralisée et de l'importance des partenariats entre acteurs non-étatiques dans la concrétisation des objectifs fixés lors de la COP21.

C'est pourquoi, la Région bruxelloise s'est engagée à mobiliser près de 15 millions d'euros au total à l'horizon 2020, avec l'ambition d'étendre, au-delà de ses frontières, son action en matière de lutte contre les changements climatiques. 🌻



Centre de tri Oum Azza - Gestion des déchets - Région Rabat-Salé-Kénitra



PLATFORMA

La voix européenne des Autorités **Locales** et **Régionales** pour le développement

Depuis sa création en 2008, PLATFORMA est la voix des collectivités territoriales européennes engagées dans la coopération décentralisée: la coopération au développement de ville à ville, de région à région, plus proche des citoyens et plus efficace.

Le rôle de PLATFORMA est de faire en sorte que le travail de ces collectivités en matière de coopération internationale soit mieux reconnu, d'approfondir le dialogue avec les institutions européennes et de promouvoir dans les pays partenaires une coopération décentralisée efficace.

Des milliers de villes et de régions européennes ont des partenariats avec d'autres collectivités territoriales au sein de l'Europe mais aussi à travers l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie-Pacifique. Ces partenariats visent par exemple à améliorer la démocratie locale et le quotidien des populations via une meilleure gouvernance, le ramassage des déchets, l'accès à l'enseignement, le traitement des eaux, le changement climatique, l'éclairage public, la santé, l'égalité des genres ou le développement économique.

PLATFORMA fait valoir le potentiel des coopérations pour un développement durable et résilient des villes et régions des pays partenaires, participant ainsi au Partenariat Global pour les Objectifs du développement durable. Ce nouvel agenda international à l'horizon 2030 est le résultat d'un changement de paradigme de l'approche internationale aux nouveaux défis qui touchent pays développés comme pays en développement: le défi de la lutte contre le dérèglement climatique et la nécessaire adaptation à ses effets; les enjeux d'une mobilité humaine accélérée; un phénomène d'urbanisation intense, croisé à un pic démographique dans les pays en développement – et en particulier en Afrique–, qui obligent les territoires en développement à trouver au plus vite les solutions pour développer des systèmes urbains/ruraux résilients et sobres en carbone.

Partout dans le monde, les gouvernements locaux et régionaux doivent faire face au dérèglement climatique et à ses effets, mais tous n'ont pas les mêmes capacités

de résilience. La coopération entre pairs, l'échange d'expériences, de pratiques innovantes et d'expertise entre villes et régions se révèle alors un levier efficace et puissant pour le renforcement mutuel des capacités institutionnelles des collectivités, et pour accélérer de façon significative les avancées des politiques de développement durable à l'échelle locale.

La coopération entre Nantes-Métropole et Agadir en est un exemple pertinent. La ville d'Agadir souffrait d'un réseau de transport urbain congestionné et vieillissant. La coopération avec la métropole française a permis la création d'un département spécial pour la mobilité à Agadir; et la définition du plan de mobilité urbaine de la ville marocaine a également pu s'inspirer du modèle nantais de bus à haut niveau de service, pour une mise en service prévue à l'automne 2018.

PLATFORMA et ses membres – notamment le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), son association française (AFCCRE), Cités Unies France et Nantes Métropole – sont co-pilotes de la coalition multi-acteurs pour les coopérations décentralisées et partenariats entre territoires pour le climat (dans le cadre du Sommet «Climate Chance»).

En 2015, PLATFORMA a conclu un partenariat stratégique avec la Direction générale pour la coopération internationale et le développement (DGDEVCO), de la Commission européenne, par lequel les signataires s'engagent à réaliser des actions fondées sur des valeurs et objectifs communs afin de lutter contre la pauvreté et l'inégalité dans le monde et de promouvoir la démocratie et le développement durable. Ces activités sont également porteuses des valeurs de la décentralisation et de l'autonomisation des gouvernements locaux. 🌟

Le Secrétariat de PLATFORMA est accueilli par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE).

www.platforma-dev.eu

@Platforma4Dev



Bassam, ville durable modèle, une initiative majeure à vulgariser dans l'espace francophone

Dr Christophe GBOSSOU

Christophe GBOSSOU a obtenu successivement un master en écologie globale et développement durable à l'Institut des Hautes Etudes Internationales et de Développement à Genève, (Suisse) en 2008 et un doctorat en sciences et génie de l'environnement de l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne, (France) en 2013.

Il a été consultant entre 2010 et 2014, pour l'ex IEPF¹ (aujourd'hui IFDD²), organe subsidiaire de l'OIF, Organisation Internationale de la Francophonie, pour la mise en place du projet PIEE, pôle intégré d'excellence pour l'énergie en Afrique de l'Ouest.

De 2015 à 2016, il a été consultant national à la FAO pour le développement de la bioénergie durable en Côte d'Ivoire.

Depuis juillet 2016, Dr Christophe GBOSSOU est le coordonnateur de l'initiative Bassam Ville Durable Modèle.

Depuis son émergence en 1987 (Rapport Brundtland), le concept de développement durable est devenu l'un des paradigmes majeurs de notre siècle. L'idée de prendre en compte nos besoins actuels tout en intégrant ceux des générations futures, structure désormais la plupart des stratégies et discours politiques.

L'agenda 21, outil pertinent d'implémentation de ce concept dans les collectivités territoriales, initié en 1992 lors du premier Sommet de la Terre de RIO, reste, selon les observations, encore peu utilisé en Afrique. En effet, selon le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI, 2011), on note un faible taux de réalisation d'agendas 21 locaux dans l'espace africain : cela signifie que peu de collectivités territoriales se sont lancées dans les agendas 21 locaux.

Le niveau de réalisation d'agendas 21 locaux reste encore bas pour l'Afrique et l'Amérique du Sud qui n'ont pratiquement pas avancé depuis 2002 si l'on se réfère au recensement de l'ICLEI de 2002 indiquant que sur un total de 6500 agendas 21 locaux, on peut compter seulement 2% pour l'Afrique, l'Amérique Latine et l'Amérique du Nord [réunis] (ANTOINE Gallais *et al.*, 2012).

En Côte d'Ivoire, le processus d'élaboration d'un agenda 21 a démarré avec la mise en place du PNAE-CI (Plan National d'Actions pour l'Environnement en Côte d'Ivoire). Ce plan, adopté en 1995 pour les 15 années suivantes (1996 - 2010), en conseil des ministres, avait pour objectif de doter le gouvernement d'un instrument efficace pour la gestion des ressources naturelles et la préservation de l'environnement. En 2011, la Côte d'Ivoire a par ailleurs validé sa Stratégie nationale de développement durable (SNDD).

Malheureusement l'agenda 21 n'est pas encore effectif au plan national encore moins au niveau des communes.

Aujourd'hui donc, alors que la Côte d'Ivoire et de nombreux pays africains font toujours face à de grands enjeux économiques, environnementaux et sociaux (tels que la gestion des ordures ménagères, le faible niveau d'exploitation des énergies renouvelables (en dehors de l'hydroélectricité), le chômage des jeunes, les difficultés d'accès aux soins, etc.), et suite à l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) par les Nations Unies en septembre 2015, une activation de cet outil est une excellente initiative.

■ Genèse

L'Initiative de la Francophonie pour des Villes durables (IFVD), a pour objectif de susciter la mise en œuvre de stratégies urbaines durables et

1. Institut de l'énergie et de l'environnement pour la francophonie
2. Institut de la francophonie pour le développement durable

cgbossou@yahoo.fr

d'apporter des réponses concrètes à des situations critiques face à des moyens presque systématiquement sous dimensionnés. Pour ce faire, l'Initiative désire résolument s'appuyer sur les démarches en cours et construire des partenariats inspirés et complémentaires.

En fédérant les énergies, il s'agit de favoriser les échanges de pratiques et de mutualiser les savoirs.

À l'aide d'une approche systémique de la Ville, l'objectif est de mettre en œuvre des programmes d'actions pluri-annuels axés sur des priorités clairement identifiées et inscrits également dans une vision globale de l'espace urbain.

Les villes sont le théâtre de nombreux enjeux d'ordres sociaux, sanitaires, économiques et environnementaux. Leur importance est telle que de nombreux analystes considèrent qu'elles détiennent les clés des plus grands défis planétaires, que le XXI^e siècle « sera celui de la ville ou ne sera pas », et que leur futur conditionnera le futur même de notre civilisation.

Dans le cadre de l'agenda climat, il est important de prendre en compte les opportunités que représentent les villes et les stratégies urbaines durables pour favoriser la transition énergétique. Regroupant aujourd'hui 50% de la population mondiale et probablement 70% en 2050, les villes sont déjà responsables de 75% des émissions de dioxyde de carbone et elles ne cessent de s'étendre, particulièrement dans les pays en développement et notamment en Afrique. Dans la pratique, les villes se retrouvent face à de multiples défis que les conséquences des changements climatiques ne font que renforcer et exacerber. Elles sont confrontées à des contraintes inédites où les urgences se multiplient.

Pour accompagner les villes vers un développement durable, l'Initiative de la Francophonie pour des Villes Durables (IFVD), appuyée par l'OIF-IFDD, ONU-Habitat et ÉNERGIES 2050, a développé une démarche systémique sur des trajectoires résilientes de développement à bas carbone, sobres en ressources naturelles, porteuses d'un mieux-vivre et d'une solidarité territoriale inscrite dans la durée.

L'IFVD a pour ambition de parvenir à des résultats concrets et mesurables. Elle s'articule autour de piliers et actions complémentaires suivants :

- Fédérer et mutualiser les connaissances et expériences menées dans l'espace francophone ;
- Partager et utiliser les savoirs et savoir-faire dans le domaine ;

- Renforcer les capacités des villes candidates ;
- Mettre à contribution les compétences développées par les femmes.

C'est en 2012, au cours de l'évènement organisé par ONU-Habitat « Planification urbaine et efficacité énergétique pour les villes africaines : énergie propre, fiable et accessible pour des villes à mieux vivre » dans le cadre du Sommet *Africités* à Dakar, que l'Initiative de la Francophonie pour des Villes durables a été lancée. Son objectif est de susciter la mise en œuvre de stratégies urbaines durables et d'apporter des réponses concrètes à des situations critiques face à des moyens presque systématiquement sous dimensionnés.

■ Appui de la Région Bruxelles-Capitale

L'IFVD a pour ambition de parvenir à des résultats concrets et mesurables. Elle s'articule selon les piliers complémentaires suivants :

- Fédérer et mutualiser les connaissances et expériences menées dans l'espace francophone ;
- Partager et utiliser les savoirs et savoir-faire dans le domaine ;
- Renforcer les capacités des villes candidates ;
- Mettre à contribution les compétences développées par les femmes.

La Région Bruxelles-Capitale a bien voulu accepter de contribuer financièrement à cette initiative au titre de l'année 2015-2016.

Dans le cadre de cette contribution financière un certain nombre de projets concernant le champ « territoires et villes durables » est envisagée. Ces projets sont ventilés selon les domaines d'activités suivants :

- Veille et contribution aux évènements internationaux ;
- Sensibilisation des acteurs ;
- Renforcement de capacité ;
- Actions de terrain, dont Grand Bassam constitue le projet phare IFDD/Bruxelles ;
- Documents et information.

■ Contenu de l'initiative

Dans le cadre de cette initiative, la ville de Grand-Bassam, (1^{re} capitale de la Côte d'Ivoire 1893-1900, 1^{re} Commune de la Côte d'Ivoire en 1914, 1^{re} et unique ville de la Côte



Crédit photo : Christian Ngalle

Le Directeur de l'IFDD et le Maire de Grand Bassam signent l'entente entre leurs deux institutions, au Pavillon de l'OIF à la CdP21-climat (Le Bourget, France, le 3 décembre 2015)



Initiative de la Francophonie pour des villes durables

www.ifdd.francophonie.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=632

d'Ivoire inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO), a, par la volonté de son maire, et avec l'appui de l'OIF, été désignée pour abriter le projet pilote « Bassam, Ville Durable Modèle » (BVDM).

Cette initiative inédite en Côte d'Ivoire a pour objectif de guider les politiques d'aménagement et de développement urbains mais aussi l'ensemble des politiques de la collectivité en matière d'éducation, de formation, de solidarité, d'emploi, et de gestion des ressources naturelles (eau, énergie, biodiversité).

Grand Bassam, ville durable modèle est un projet politique, avec pour objectif global de guider les politiques d'aménagement et de développement urbains mais aussi l'ensemble des politiques de la collectivité en matière d'éducation, de formation, de solidarité, d'emploi, et de gestion des ressources naturelles (eau, énergie, biodiversité).

Grand Bassam, ville durable doit aussi définir des processus de décision et d'apprentissage conduisant à des améliorations continues de la situation, que ce soit à l'échelle locale ou à l'échelle de la nation, et ce, dans les trois champs : économique, social et environnemental. Le développement n'est durable que s'il est accompagné d'un progrès social, économique et environnemental.

Les principaux axes du projet « Grand-Bassam, ville durable »

Grand Bassam, ville durable modèle, s'appuiera sur des objectifs stratégiques qui contribueront au développement urbain durable :

1. Préserver et gérer durablement les ressources de la ville (énergie, air, eau, climat, matériaux, biodiversité, etc.) **(Cibles des ODD 6 et ODD 7) ;**
2. Améliorer la qualité de l'environnement local (qualité sanitaire, réduction des nuisances et des risques) **(Cibles de l'ODD 3) ;**
3. Améliorer l'équité sociale en renforçant l'accessibilité pour tous à l'emploi, aux logements, à l'éducation, à la santé, aux services et équipements collectifs, et en luttant contre les inégalités d'accès aux services de base) **(Cibles ODD 8 et 9) ;**



Photo: Service communication de la mairie de Bassam

Août 2016; séance de travail avec les parties prenantes locales



Photo: Service communication de la mairie de Bassam

Août 2016; séance de travail avec les partenaires au développement

4. Améliorer l'équité et la cohésion entre les unités territoriales de Grand Bassam, à l'échelle intra-communale, celle des quartiers, mais aussi à l'échelle intercommunale et dans le cadre de la coopération décentralisée (**Projet UNESCO / Ministère de la Culture**);
5. Améliorer l'efficacité et l'attractivité du tissu économique incluant le développement de la zone franche et la promotion du tourisme durable (**ODD 8**);

La vision issue de l'impulsion politique

La question de la durabilité de la ville de Grand Bassam interroge plus globalement les finalités de la politique communale et au delà, l'horizon et le futur, vers lequel nous souhaitons nous diriger pour le bien de notre ville.

Transformer Grand-Bassam en ville durable nécessitera au préalable d'imaginer et de concevoir la ville du futur, celle dans laquelle nous souhaitons vivre demain, dans le respect de notre culture et de l'histoire assumée de 1^{re} capitale de Côte d'Ivoire.

On peut y répondre par un ensemble de considérations techniques plus ou moins abouties selon les domaines, notamment, traiter par exemple la question de l'étalement urbain maîtrisée, bâtir un réseau de déplacement adéquat, traiter la question d'assainissement et de gestion des déchets, aborder la problématique de production et de consommation durables de l'énergie et la conservation des ressources.

Des projets ont déjà été amorcés, qui contribuent à la vision du maire pour sa ville, notamment:

- L'assainissement et les constructions durables
Le Conseil municipal a décidé l'actualisation du Plan Directeur d'Assainissement et du plan d'urbanisme de détail de Grand Bassam. Le but est de régler définitivement la question de l'assainissement et de la construction à Grand Bassam. La décision fait suite aux conséquences des dernières tornades et à la prolifération de bâtiments non conformes.
- La plantation d'arbres en ville
Le reboisement des boulevards et rues de la ville historique avec 500 élèves des établissements primaires et secondaires
- L'aménagement et le pavage du boulevard « Treichlapleine »
Il faut saluer ici le soutien de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) pour l'aménagement du boulevard.

Au delà de ces trois (3) projets, il est souhaité que les AIR (Actions à impact rapide), qui seront identifiées et exécutées dans le cadre de l'initiative BVDM, permettent de renforcer la joie de vivre ensemble des habitants de Grand Bassam.

Actions à Impact Rapide : passer à la pratique

Les actions à impact rapide sont essentielles dans la mise en œuvre de l'initiative. Elles montrent concrètement quels projets peuvent être réalisés dans le cadre d'une ville

durable, sur la base du diagnostic réalisé par, et avec les parties prenantes locales.

Une enquête auprès des parties prenantes a déjà montré des pistes intéressantes sur la base desquelles ces actions à impact rapide pourraient être proposées.

Les parties prenantes ont classé leurs centres d'intérêt (suggestions) par priorité.

Il leur a été suggéré de proposer au moins 6 priorités.

Les notes sont attribuées de façon décroissante :

Priorité 1	6
Priorité 2	5
Priorité 3	4
Priorité 4	3
Priorité 5	2
Priorité 6	1
Autres Priorités suivantes	1

L'enquête a révélé que les préoccupations des parties prenantes pourraient se subdiviser en trois catégories suivant l'importance qu'elles leur accordent :

1. Plus importantes (Accès aux soins – Propreté de la ville- Accès aux logements – Cohésion sociale)
2. De transition (Insertion professionnelle des jeunes et des femmes – Qualité de l'air)
3. Moins importantes (Accès à l'éducation – mobilité – Eclairage public – Activités socio-culturelles – Bitumage – Sécurité – Amélioration des sites touristiques / Artisanat – Accès à l'eau potable)

■ Chronogramme

Le projet, débuté le 11 juillet 2016 devrait prendre fin à la mi-décembre 2016. Dans ce laps de temps, sera amorcée une stratégie structurée en court, moyen et long terme.



Crédit photo : Service communication de la mairie de Grand-Bassam

Tableau des priorités des parties prenantes locales

SYNTHÈSE DES CENTRES D'INTERET	TOTAL	%
Accès aux soins	62	19,74
Propreté	61	19,42
Accès aux logements	55	17,51
Cohésion sociale	53	16,87
Qualité de l'air	23	7,32
Insertion professionnelle des jeunes/ femmes	21	6,68
Accès à l'éducation	10	3,18
Mobilité	6	1,91
Éclairage public	5	1,59
Activités socio-culturelles	5	1,59
Bitumage	4	1,27
Sécurité	4	1,27
Amélioration des sites touristiques/ Artisanat	3	0,95
Eau potable	2	0,63

Source: Enquête auprès des parties prenantes locales (Bassam août 2016)

■ Nécessité de vulgariser l'initiative

Vus ses nombreux enjeux (sociaux, économiques, environnementaux, culturels), l'initiative Bassam Ville Durable est à saluer car elle vient doter une ville historique (Bassam), d'un outil pragmatique de développement durable.

L'action de la Francophonie devrait être encouragée et vulgarisée afin de permettre à d'autres cités des pays du Sud de dynamiser leur développement dans une perspective de durabilité. 🌻

■ Bibliographie

Sommet des élus locaux pour le climat- 4 décembre 2015
 Mémoire d'entente portant sur la mise en œuvre du programme Grand Bassam, ville durable, décembre 2015
 Grand-Bassam, ville inscrite sur la liste du patrimoine mondial, 2015, CRAterre

Présentation Mr Georges Philippe EZALEY, Maire de Grand-Bassam « Grand-Bassam, une ville durable en construction »

Réunion de cadrage « Grand-Bassam, ville durable, ville modèle », 12-13 novembre 2015

Initiative de la Francophonie pour les villes durables, <http://www.ifdd.francophonie.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=632>

Contrat d'expert entre l'OIF et Mr koudou Christophe GBOSSOU, 12 juillet 2016

Marie-Simone POUBLON et Willy SEBILLE-MAGRAS; L'Agenda 21 : Outil de la cohésion des territoires (2010); AFNOR

Moussa Lamine, Mémoire de Master « les outils d'adaptation d'une démarche d'agenda 21 local pour la ville de Niamey au Niger » 2013

Gbossou Christophe « rapport de démarrage BVDM » 2016

www.ifdd.francophonie.org, consulté le 12 juillet 2016, 9h17

www.mairiedegradbassam.ci, consulté le 12 juillet 2016, 10h36

www.comite21.org/nos-actions/territoires-durables/axes-travail/ancrage-agendas-21/boite-a-outils-agenda-21.html, consulté le 13 juillet 2016, 8h14

<http://climatdeveloppement.org/lercd/energies-2050/initiative-de-la-francophonie-pour-des-villes-durables/>, consulté le 14 juillet 2016, 11h17

Le Plan Climat Territorial Intégré (PCTI) de la région de Dakar : le renforcement de capacités : marqueur principal du PCTI



Denis DANGAIX

Denis DANGAIX est chef de projets coordinateur Solidarité Nord Sud à l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies Île-de-France, responsable de l'Assistance à la maîtrise d'ouvrage du Plan climat territorial intégré de la Région de Dakar.

Ancien journaliste, il accompagne les collectivités franciliennes dans leurs actions de coopération décentralisée, notamment sur les thèmes du développement durable et énergie décentralisée.

d.dangaix@areneidf.org



Macoumba DIAGNE

Macoumba DIAGNE dirige le cabinet ESPERE Sénégal depuis 2008, un bureau d'études spécialisé dans les domaines du développement durable et de la responsabilité sociétale des entreprises. Ingénieur financier, Macoumba a de

réelles compétences en création et gestion d'entreprise, et en gestion de projet de développement durable.

info.espere@gmail.com



Le Plan Climat Territorial Intégré (PCTI) de la Région de Dakar, premier plan climat d'Afrique, est né de la volonté du Conseil régional de Dakar d'obtenir un accompagnement de la Région Île-de-France dans le cadre de la politique de coopération décentralisée qu'elle pratique depuis 1997. La demande formelle a été faite officiellement à la fin de l'année 2010. Après examen et accord lors d'une commission mixte à Paris en mai 2011, une feuille de route a été donnée à l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies d'Île-de-France (ARENE Île-de-France), organisme associé à la Région francilienne, pour mettre en place une Assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO), en direction de la Région de Dakar et ce pour trois ans (2012-2014).

L'ARENE Île-de-France a d'abord mobilisé ses compétences internes et ses partenaires (notamment l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME), et a réfléchi avec les directions de la coopération décentralisée des régions concernées aux renforcements de capacités nécessaires, notamment au sein de l'exécutif régional de Dakar. Elle a très vite proposé un accompagnement coconstruit, assis sur l'animation territoriale et sur un travail exploratoire à partir d'un zonage local comprenant les principales vulnérabilités.

La Région de Dakar est à la fois urbaine, semi-urbaine et rurale. Elle accueille, dans un environnement contraint, des richesses exceptionnelles mais aussi des poches de vulnérabilité considérables - érosion côtière, inondations, pollution de l'air, etc., des thématiques illustrant les questions d'atténuation et d'adaptation.

Une aventure humaine

La coopération décentralisée est le véritable marqueur de cet AMO. C'est un choix qui implique une action au fil de l'eau où l'échange, l'écoute, le partage de connaissances, la formation, le transfert de savoirs sont les principaux indicateurs. C'est aussi une démarche qui permet de nouer des partenariats, de repérer des acteurs cibles et d'organiser le cadre de concertation, structure au départ informelle mais qui consolidera l'ensemble du processus. C'est enfin une dynamique qui impose le respect de l'autre et la modestie dans l'action. Un Plan climat est d'abord une aventure humaine, où tout va compter : la temporalité, la connaissance des modes de vie, des options culturelles, des modes de décision. Un Plan climat c'est aussi établir des relations.

Tout naturellement, l'ARENE Île-de-France s'est fondue dans sa fonction d'assistance

- en recherchant et en proposant systématiquement tous les appels d'offres sur chaque étude ou diagnostic nécessaire à l'établissement de la carte énergétique de la Région, à des bureaux d'études ou à des sociétés coopératives et participatives sénégalais, tout en y apportant de la formation et du temps ;
- en travaillant le plus possible en amont avec des structures de communication sénégalaises, des groupes de jeunes, des artistes, des Présidentes de Groupements de femmes, d'artisans, de scientifiques et bien sûr les représentants de l'État, car un Plan climat régional ne peut se faire sans la contribution de l'État ;
- en sensibilisant, avec des apports sénégalais mais aussi avec des acteurs locaux, le territoire francilien, particulièrement les migrants sénégalais et les collectivités locales franciliennes qui développent des actions de coopération avec leurs homologues implantées dans la Région de Dakar.

C'est ainsi que le cabinet ESPERE Sénégal, prestataire sur l'étude sur les émissions des gaz à effet de serre est devenu partenaire au fil du temps. Cette Scop aura proposé et réalisé le bilan carbone du lancement officiel du Plan climat. On pourrait citer aussi le cabinet Emasol, auteur d'une étude sur les fluides eau et énergie dans les lycées de la Région de Dakar, ou le cabinet d'architecte Mamadou Berthé.

Le caractère expérimental du PCTI en a fait une richesse par l'intérêt qu'il a suscité tout au long de l'accompagnement et encore aujourd'hui. Cette coconstruction à toutes les étapes du Plan avec validation de l'ensemble du processus s'est engagée de la manière la plus large possible et ce, de façon ascendante (bottom up) et descendante (top down) permettant, à travers la rencontre d'acteurs divers, de comprendre, de dégager un langage commun, bref de mettre en place cette culture climat indispensable avant toute action.

Ensuite, des rencontres et des ateliers participatifs sur des thèmes validés dans le cadre de la concertation ont été rapidement confortés par le bilan des GES. Tout ce travail a permis la validation de six orientations stratégiques et de 47 fiches d'action (présentées et débattues dans une période de neuf mois environ), et a mobilisé plus d'un millier de personnes.

En Juillet 2014, l'acte 3 de la décentralisation au Sénégal ayant supprimé l'échelon régional, une démarche plus locale est proposée aux collectivités, notamment à celle de Dakar.

Aujourd'hui, le PCTI a été élaboré à 85 %. 🌟

Pour en savoir plus :

Site du PCTI de Dakar : <http://www.pctidakar.org/>

Site de l'ARENE Île-de-France : www.arenidf.org

Le programme Action Vietnam Eau – partage d’expériences et renforcement des Compétences (AVEC) : un exemple de coopération décentralisée dans les domaines de l’eau et de l’assainissement



Abdel SADI

Abdel SADI, Conseiller départemental apparenté PCF de Bobigny depuis 2001. Vice-président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis depuis mars 2015 en charge des Relations internationales, de la coopération décentralisée et de la culture de la Paix.

asadi@cg93.fr



LUONG Van Cau

Vice-Président du Comité populaire de la province de Hai Duong en charge de la coopération décentralisée.

De 2009 à 2014, la Région Ile de France, le Syndicat Interdépartemental de l’Agglomération Parisienne (SIAAP), et le Conseil départemental du Val de Marne et de Seine-Saint-Denis, ont décidé de mutualiser leurs efforts dans un programme de formation dans les domaines de l’eau et de l’assainissement au Vietnam. Chacune de ces institutions a mis en place une action de coopération, respectivement avec les villes de Hanoi et Hué et les provinces de Yen Bai et de Hai Duong.

De nombreuses problématiques y sont communes.

Jusqu’à présent, 400 stagiaires vietnamiens (techniciens, administratifs, élus), ont été formés lors de 18 modules et 4 séminaires. Les formations d’une semaine étaient conduites par un binôme franco-vietnamien. D’autres organismes nous accompagnent (Eau de Paris, Etablissement Public Seine Grands Lacs ou des entreprises), quand les thèmes sont trop éloignés de nos «cœurs de métiers». Par exemple, pour des modules sur la distribution et la facturation de l’eau, la gestion des inondations notamment liées aux problématiques des fleuves ou encore la gestion des déchets, nous nous appuyons sur l’Institut des métiers de la Ville (IMV), structure de la Région Ile de France basée à Hanoi. Cet institut héberge la cellule AVEC, notre opérateur au Vietnam, indispensable dans tous les aspects techniques.

Les partenaires ont décidé de prolonger ce programme dont les résultats démontrent l’utilité. De plus, les enjeux environnementaux restent une des priorités au Vietnam, 5^e pays le plus concerné par le réchauffement climatique. Nous lançons maintenant la nouvelle formule notamment suite au soutien financier du Ministère des Affaires Étrangères et Européenne, qui nous accompagne depuis le début.

Un certain nombre d'évolutions sont mises en œuvre dans l'objectif que les collectivités vietnamiennes s'approprient davantage ce programme.

La gouvernance du programme formalisera la codécision des vietnamiens et la structuration de réseaux d'experts en France et au Vietnam auxquels nous associons de nouveaux acteurs (monde universitaire et scientifique, économique, diaspora vietnamienne en France). Il s'agit de formaliser des modes de fonctionnement que nous avons.

Les formations sont élargies à l'ensemble des questions environnementales – dont déchets et énergie – en gardant au centre, l'eau et l'assainissement. Nous accueillerons ainsi de nouveaux partenaires comme le SYCTOM (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne), sur la question des déchets.

Les modalités pédagogiques sont modifiées. Nous confronterons les stagiaires à des cas concrets des partenaires vietnamiens. Cela permettra aussi une synergie entre le programme de formation et les projets d'infrastructures que nous avons là-bas. Le premier module aura lieu au village de Dong Can (province de Hai Duong), où un projet d'assainissement est en cours. C'est un village spécialisé dans le vermicelle de riz et rejetant des déchets organiques sans traitement.

Enfin, l'ensemble des retombées pour nos territoires seront améliorées. Lors des formations, des entreprises interviendront, permettant de valoriser l'expertise française et de créer du réseau. Avec des établissements universitaires ou scientifiques, des étudiants stagiaires aideront sur ces ateliers et auront l'opportunité d'un stage au Vietnam. Un rendu final aura lieu en Île-de-France pour les acteurs économiques, scientifiques, universitaires et associatifs. Les termes de coopération au Vietnam seront légèrement différentes. Cela permettra d'avoir un état précis des problématiques environnementales et d'assainissement au Vietnam.

Enfin, nous ferons profiter ce programme à d'autres provinces dans l'idée d'amplifier cette logique de mutualisation pour en faire profiter d'autres collectivités au Vietnam. La difficulté étant de ne pas alourdir le fonctionnement et le pilotage par rapport à la structure actuelle qui est légère et fonctionnelle.

En forme de conclusion provisoire, nous comptons bien tester l'ensemble de ces nouveaux principes durant les trois nouvelles années du programme pour pouvoir, à son issue, passer un nouveau cap qualitatif. ✨

La transition énergétique dans les villes : l'efficacité énergétique dans les bâtiments – Construction et bâtiments durables



Guillaume DE LABOULAYE

Guillaume de Laboulaye est responsable programmes *Climat, Énergie, Bâtiments et Territoires durables* et membre du *Comité scientifique* de l'association ENERGIES 2050. Il intervient notamment dans le Member Advisory Committee du programme Bâtiments et Construction Durables du Plan cadre décennal des Nations Unies (10YFP) et a contribué à la rédaction de plusieurs ouvrages de références dans le domaine de l'environnement construit. Il est également impliqué dans plusieurs cursus universitaires et projets européens dans ce domaine.



Stéphane POUFFARY

Stéphane POUFFARY travaille dans le domaine de la coopération internationale depuis plus de 30 ans. Il est le Fondateur et Président d'Honneur de l'Association ENERGIES 2050.

Ses domaines d'expertise sont le changement climatique, le développement durable, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, le secteur du bâtiment et de la construction, les villes et les territoires ainsi que les questions de gouvernance et de changement de comportement.

Au cours de sa carrière il a travaillé pour plusieurs institutions nationales et internationales et a mis en place, coordonné et participé à plus d'une centaine de projets internationaux multipartenaires dans de nombreux pays. Il est l'auteur de plus de 150 rapports techniques. Il a également fondé ou cofondé et intervient dans plusieurs initiatives internationales (ethiCarbon Afrique®, Initiative de la Francophonie pour des Villes Durables...).

La consommation d'énergie finale liée au secteur du bâtiment a plus que doublé ces quarante dernières années, conséquence directe de la croissance démographique et économique mais également d'un changement de nos habitudes de consommation et de nos exigences de confort¹. Cette consommation devrait encore augmenter de 30 % entre 2010 et 2035². Au regard des impératifs imposés par les Agendas de la lutte contre les changements climatiques et de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, il existe une réelle urgence à agir pour éviter des impacts qui se prolongeraient tout au long de la durée de vie des bâtiments.

Une consommation de ressources et une contribution aux changements climatiques préoccupantes

Les limites de notre modèle de développement s'imposent aujourd'hui comme une évidence, en particulier au travers des conséquences des changements

1. Voir notamment AIE (2015). World Energy Outlook, Executive Summary, <https://www.iea.org/Textbase/npsum/WEO2015SUM.pdf>. et Schneider Electric (2011), livre blanc de l'efficacité énergétique.
2. AIE-UNDP (2013), Policy Pathway: Modernising Building Energy Codes

guillaume.delaboulaye@energies2050.org
stephane.pouffary@energies2050.org

climatiques qui constituent sans aucun doute un des plus gros défis auxquels nous sommes tous, collectivement, confrontés. Dans son 5^e rapport, le GIEC³ a réaffirmé l'origine anthropique de ce phénomène, provoqué par nos émissions de gaz à effet de serre (GES), et mis en avant ses conséquences potentiellement désastreuses et irréversibles sur l'homme et son environnement.

Nos modèles énergétiques mais également nos modes de consommation et de production en sont les principales causes. Les villes, en particulier, sont au cœur de ce processus : elles consomment près des trois-quarts des ressources naturelles exploitées et entre 60 et 80% de l'énergie produite au niveau mondial. Elles sont également responsables d'environ 75% des émissions totales de GES⁴. Ces pressions sont amenées à s'accroître, les zones urbaines devant accueillir selon les projections près de 2 milliards de personnes supplémentaires d'ici 2050.

Au cœur des villes et de l'organisation économique et sociale de nos sociétés, le bâtiment fait partie des leviers d'actions prioritaires. Il est, à lui seul, à l'origine de 32% de la demande énergétique mondiale, (24% si l'on compte uniquement le secteur domestique), et de 51% de la demande en électricité⁵. Il consommerait également plus de 3 milliards de tonnes de matières premières chaque année, alors que 40% des déchets solides dans les pays développés seraient générés par la construction, la rénovation et la démolition du bâti⁶.

Le bâtiment représenterait en outre un cinquième des émissions totales de GES (plus de 9 GtCO₂ par an), et ce volume d'émissions pourrait tripler d'ici 2050⁷, notamment sous l'effet de la croissance urbaine attendue. Les villes d'Afrique subsaharienne devraient, par exemple, accueillir plus de 40 000 personnes supplémentaires par jour en moyenne d'ici 2025⁸, et la population du continent devrait atteindre 2,4 milliards d'habitants d'ici 2050, dont

1,34 milliards d'urbains (55%)⁹. Dans certaines régions, le stock de bâtiment actuel pourrait être multiplié par quatre voire cinq à l'horizon 2050¹⁰.

Au regard de ces chiffres qui ne peuvent être ignorés, la question des bâtiments en particulier et des villes et territoires en général, se retrouve logiquement au cœur de l'Agenda international du développement durable et des négociations intergouvernementales sur le Climat. Le rôle croissant des gouvernements locaux a été régulièrement réaffirmé au cours des dernières Conférences des Parties (CdP) sous couvert de la CCNUCC¹¹. Une journée du bâtiment a pour la première fois eu lieu lors de la CdP21 à Paris en décembre 2015. L'alliance globale pour les bâtiments et la construction, initiée par le gouvernement Français et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, fût également lancée à cette occasion dans le but de réduire les émissions du secteur.

Une multitude d'opportunités d'actions

Si les enjeux sont considérables, le GIEC estime cependant que des réductions de 25 à 30% de la demande énergétique des bâtiments pourraient être atteintes à coûts réduits voire négatifs, et que les économies pourraient atteindre dans certains cas 90%, avec un investissement plus important¹². Le potentiel d'atténuation est donc immense et des décisions rapides pourraient permettre de stabiliser les émissions du bâtiment à leur niveau actuel d'ici 2050.

Au-delà de l'énergie, une réduction de 70% dans la production de déchets et de 40% dans la consommation d'eau¹³ par rapport aux « standards » actuels peut être attendue. Un bâtiment bien conçu aura également des impacts en matière d'économie et d'emplois (par exemple liés à la promotion de filières locales de construction), de sécurité énergétique via une réduction de la demande en

3. Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
4. PNUÉ (2011), *Towards a Green Economy: Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication*
5. GIEC (2014), *Buildings*, Chapter 9 of the Working Group III contribution to the 5th Assessment report « Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change »
6. Chiffres UNEP-SBCI 2010 et Roodman et Lenssen 1995, tirés de UNEP-SBCI (2012) *Conception et Construction des bâtiments, à l'avant-garde de l'utilisation efficiente des ressources et du développement durable*.
7. GIEC (2014), *Buildings*, Chapter 9 of the Working Group III contribution to the 5th Assessment report « Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change »
8. ONU-Habitat (2011), *Affordable Land and Housing in Africa*

9. GIEC (2014) *IPCC's fifth assessment report on Adaptation, Impacts and vulnerability*, Chapter 9 on buildings and chapter 22 on Africa
10. Kitio V. (2013) *Promoting Energy Efficiency in Buildings in East Africa*, UNEP SBCI symposium 25-26 Novembre 2013 Paris, *Global Action towards Resource Efficiency and Climate Mitigation in the Building Sector*, <http://www.unep.org/sbcipdfs/PromotingEEEastAfrica.pdf>
11. Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
12. GIEC (2014), *Buildings*, Chapter 9 of the Working Group III contribution to the 5th Assessment report « Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change »
13. McGraw-Hill Construction (2008), *Global Green Building Trends: Market Growth and Perspectives from Around the World*

énergie, de santé, de qualité de vie, de productivité des occupants ou encore d'adaptation aux effets du changement climatique.

Les solutions techniques et technologiques sont connues : matériaux et architecture adaptés au climat local avec une énergie grise limitée, isolation, ventilation naturelle, équipements efficaces, pompes à chaleur, systèmes thermiques et électriques fonctionnant avec des énergies renouvelables, éclairage efficient, etc. Ces solutions doivent être associées à un travail de sensibilisation des acteurs et notamment des occupants, afin qu'ils adoptent des modes de consommation durables et respectent ainsi le premier principe de la transition qui est la sobriété énergétique. Un important travail de formation est également nécessaire pour l'ensemble des professionnels concernés. Pour finir, il est essentiel de promouvoir la vulgarisation des technologies de manière à permettre le développement des marchés.

Le secteur doit, par ailleurs, être décloisonné et le bâtiment abordé selon une approche globale, en impliquant la multitude d'acteurs concernés (de l'architecte à l'ouvrier en passant par l'ingénieur et l'urbaniste), sur la base d'une analyse du cycle de vie de la structure et en prenant en compte les différents enjeux (énergétiques mais aussi économiques, de confort et de développement). L'architecture bioclimatique, axée sur le confort des occupants et pour laquelle l'environnement est au cœur du processus de conception et de construction, fait partie de ces approches qu'il convient de promouvoir.

Des politiques confrontées à des barrières structurelles

Il convient de souligner ici que les politiques à mettre en œuvre dans le domaine du bâtiment dépendent fortement du contexte. Les pays en développement, confrontés à une croissance urbaine sans précédent, mettront ainsi l'accent sur la qualité des nouvelles constructions. Les thématiques de développement et d'accès à une énergie moderne seront également prioritaires¹⁴. Au sein des pays développés, le renouvellement du stock de bâtiment est beaucoup plus faible et la rénovation du stock de bâtiment existant sera prioritaire.

La question du financement reste dans tous les cas centrale et, si les bâtiments sobres en énergie (et à fortiori ceux produisant leur propre énergie), génèrent un certain volume d'économies, comparé à des bâtiments standards, l'investissement initial constitue souvent un frein important. Un certain nombre de mécanismes ont été mis en place pour répondre à cet enjeu, parmi lesquelles les subventions directes des États et gouvernements locaux, les prêts à taux préférentiels ou encore la mise en place de nouveaux modèles économiques tels que les contrats de performance énergétique. Pour la construction neuve cependant, notons que le surcoût associé à la construction d'un bâtiment «vert» serait assez faible¹⁵ et serait rapidement compensé par les économies d'énergie réalisées.

D'autres barrières, rappelées également par le GIEC, doivent être dépassées. Elles concernent notamment le manque d'accès à l'information et de connaissance des enjeux, le manque de capital et les coûts de transactions élevés, une régulation inexistante ou inappliquée, les aspects culturels comme par exemple l'appréciation des matériaux traditionnels perçus comme «matériaux des pauvres» dans certains pays ou les barrières comportementales, la protection de la propriété intellectuelle sur les matériaux et les technologies innovantes, ou encore la nécessité d'une coopération élevée entre tous les acteurs du bâtiment dans un secteur généralement très fragmenté¹⁶.

Dans ce contexte, on ne peut travailler sur les problématiques de bâtiment et de construction durables que sous couvert d'une approche systémique basée sur des projets concrets et duplicables, avec des actions dont les résultats doivent être quantifiables. Cela nécessite une vision globale, élaborée dans un cadre collégial permettant d'impliquer l'ensemble des acteurs et de créer des synergies. Enfin, il est vital que les politiques liées à l'efficacité énergétique des bâtiments soient intégrées dans une stratégie plus large de la ville, en prenant notamment en compte les contraintes liées à l'urbanisme mais également à l'accès aux services de base et aux transports. 🌟

14. AIE-UNDP (2013), Policy Pathway: Modernising Building Energy Codes.
Rappelons qu'au sein des économies pourtant émergentes du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud (BRICS), la biomasse représente encore 44% de la consommation énergétique des bâtiments

15. PNUE-SBCI (2012), Conception et construction des bâtiments, à l'avant-garde de l'utilisation efficiente des ressources et du développement durable
16. GIEC (2014), Buildings, Chapter 9 of the Working Group III contribution to the 5th Assessment report «Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change»



Gino VAN BEGIN

En tant que Directeur Régional pour l'Europe (depuis 2002), Secrétaire Général Adjoint (depuis 2007), puis Secrétaire Général (depuis 2013), Gino Van Begin a sans cesse travaillé pour maintenir la qualité d'ICLEI, une organisation à but non lucratif, responsable et avant-gardiste qui rassemble plus de 1500 gouvernements locaux engagés pour le développement durable.

Gino VAN BEGIN veille à ce qu'ICLEI saisisse toutes les opportunités pour influencer les négociations internationales en augmentant la présence des gouvernements locaux sur la scène internationale, afin de promouvoir le développement durable à tous les niveaux de décision.

La résilience, un enjeu pour chaque ville

En 2015, les catastrophes naturelles telles que les séismes, les tsunamis, les cyclones et les inondations ont entraîné la mort de 22 773 personnes et affecté plusieurs millions de personnes dans le monde (UNISDR, 2016). Les pertes économiques associées aux catastrophes naturelles sont aujourd'hui estimées en moyenne entre 250 et 300 milliards de dollars américains chaque année (UNISDR, 2015). Nombre de ces événements sont d'ores et déjà liés au changement climatique et seront encore aggravés dans les prochaines décennies.

Souvent situées le long des côtes, de rivières, ou dans des plaines inondables et concentrant une population importante ainsi qu'un grand nombre d'infrastructures, les villes sont particulièrement vulnérables à ces risques. Ceux-ci se trouvent encore augmentés dans les villes abritant de nombreux établissements informels. Ces derniers étant la plupart du temps construits dans des zones plus dangereuses et les services de la ville y étant souvent inexistant, leurs habitants sont exposés à des risques plus élevés de catastrophes.

Pour répondre à ces problématiques, les villes travaillent depuis plusieurs décennies à devenir plus résilientes, capables de répondre à ces catastrophes. Après le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, adopté en 2005 à Kobé au Japon, le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 a été adopté en 2015 pour fixer de nouveaux objectifs en matière de résilience pour les États.

À la suite de l'adoption de ce cadre, l'UNISDR (United Nations International Strategy for Disaster Reduction), et ses partenaires ont lancé une campagne intitulée « Pour des villes résilientes – Ma ville se prépare ! » qui comprend « Dix points essentiels pour rendre les villes résilientes », offrant aux villes des principes directeurs pour établir des repères pour leur résilience. L'année 2015 a également été marquée par l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'Accord de Paris, lors de la COP21 dans lesquels il est fait référence au Cadre d'action de Sendai.

La ville résiliente est l'un des principaux programmes d'action d'ICLEI. Depuis plus de 10 ans, ICLEI accompagne les villes pour augmenter leur résilience face aux catastrophes. ICLEI organise chaque année à Bonn, en Allemagne, le congrès « Résilient Cities » qui rassemble des gouvernements locaux et acteurs du monde entier travaillant sur le sujet.

Depuis l'adoption du Cadre d'action de Sendai, on constate une réelle évolution dans la façon dont les villes abordent ce sujet. Après avoir longtemps été principalement tournées vers la gestion des catastrophes une fois celles-ci



secretary.general@iclei.org

survenues, les villes faisant face à un nombre grandissant de catastrophes cherchent désormais non plus seulement à savoir y répondre mais à intégrer la réduction des risques de catastrophes dans la planification afin d'augmenter leur capacité d'absorption des chocs. Elles mettent désormais l'accent sur la prévention, la gestion et la réduction des risques de catastrophes pour renforcer ainsi leur résilience.

Afin de soutenir cette approche, le Cadre d'action de Sendai prévoit que les États soient responsables en matière de prévention et de réduction des risques de catastrophes. Il encourage également à impliquer l'ensemble de la société et l'ensemble des institutions d'un gouvernement. Enfin, il élargit considérablement le champ d'application de la réduction des risques de catastrophes pour inclure les aléas naturels et ceux liés à l'activité humaine, ainsi que les risques et aléas environnementaux, technologiques et biologiques.

Port-Louis est la capitale de Maurice. La ville, comme l'ensemble de l'île, fait face à des prévisions particulièrement alarmantes en raison du changement climatique. D'après un rapport du ministère de l'Environnement et du Développement Durable de Maurice, d'ici 2050, la moitié des plages de l'île pourraient disparaître et les ressources en eau potable pourraient diminuer de 13%.

Si tous les pays sont affectés par le changement climatique, les Petits États Insulaires en Développement comme Maurice y sont particulièrement vulnérables en raison de leur situation géographique, de leur taille, mais aussi de leur manque de ressources et de capacités. Pour faire face

à ces risques, le ministère de l'Environnement et du Développement Durable a décidé de faire de l'île un modèle en matière de développement durable, en fixant notamment l'objectif de s'approvisionner en énergie à 35% à partir d'énergies renouvelables d'ici 2025 et en travaillant activement pour augmenter sa résilience.

La capitale a immédiatement suivi ce mouvement. Si Port-Louis était déjà habituée à affronter des cyclones réguliers, la ville a décidé de changer son approche pour faire face aux catastrophes naturelles plus fréquentes liées au changement climatique, en devenant une « ville verte ».

Port-Louis a, par exemple, pris part à un projet d'études et de recherche du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en partenariat avec ICLEI ayant pour but d'aider cinq villes d'Afrique à renforcer leurs capacités pour se préparer aux dangers associés au changement climatique. Dans ce cadre, en 2011, la capitale a accueilli une conférence sur le changement climatique organisée par ICLEI durant laquelle a été adoptée la Déclaration des Maires Africains sur le Changement Climatique (African Mayors Climate Change Declaration), qui exhorte les États à reconnaître les gouvernements locaux comme des acteurs clés pour faire face aux effets du changement climatique.

À la suite de ce projet d'étude, la méthodologie développée par les cinq villes participantes a permis la création d'un outil appelé « ResilientAfrica ». Cet outil interactif en ligne a pour objectif d'aider les gouvernements locaux à créer une stratégie d'adaptation.



Photo de Simisa sous licence cc-by-sa-3.0

Port-Louis, Ile Maurice.



Photo de Margaret Keener, ICLEI

Paris, France.

Afin de répondre aux besoins spécifiques des Petits États Insulaires en Développement, ICLEI a lancé une communauté rassemblant à ce jour une dizaine d'États dont Maurice fait partie. Une approche holistique de la résilience est particulièrement pertinente pour ces États en raison de leur vulnérabilité.

La résilience des villes englobe désormais un grand nombre de thématiques qui dépassent les simples catastrophes naturelles. Les villes cherchent également à prendre en compte les problématiques telles que les conflits ou encore les épidémies. Ainsi **la ville résiliente est une ville capable de supporter des chocs importants sans souffrir de conséquences trop importantes.**

De même, l'évolution de l'approche de la prévention des risques de catastrophes a également rendu le sujet plus pertinent pour un plus grand nombre de villes qui ne sont pas nécessairement soumises aux mêmes risques. Ces villes subissent néanmoins certains effets liés aux changements climatiques et sont ainsi encouragées à repenser leur développement et leur approche en matière de planification urbaine.

Paris, la capitale française a ainsi récemment défini sa stratégie d'adaptation au changement climatique, une déclinaison opérationnelle du Plan Énergie Climat de la ville qui engage la ville à réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre du territoire parisien d'ici 2050 par rapport à 2004.

En effet, après avoir réalisé un diagnostic de ses forces et faiblesses face au dérèglement climatique en 2012, la ville de Paris avait identifié que malgré une situation privilégiée en raison de sa géographie favorable et de ses infrastructures solides, la ville présentait toutefois quelques risques,

tels que : vagues de chaleurs, inondations, qualité et quantités des ressources en eau, etc.

La ville a donc développé une stratégie d'adaptation ayant pour but de protéger ses habitants tout en renforçant la résilience de la ville. Cette stratégie aborde des problématiques telles que les événements climatiques extrêmes, et l'approvisionnement en eau, en alimentation et en énergie de la ville. Elle établit une liste d'actions qui permettent d'aménager la ville de façon plus durable et d'accompagner de nouveaux modes de vie dans le but d'augmenter la résilience de la ville.

Cette évolution de l'approche de la résilience des villes était clairement représentée lors du congrès « Resilient-Cities » organisée par ICLEI début juin 2016 à Bonn. La conférence, qui a rassemblé des gouvernements locaux, des chercheurs et des professionnels du secteur privé, a accueilli un forum sur les établissements informels ainsi qu'un autre sur le financement de l'action climatique locale.

Le défi qui se pose désormais est de savoir comment passer à l'échelle supérieure et permettre à tous les gouvernements locaux de développer ce type d'initiatives. L'adoption de cadres globaux tels que le Cadre d'action de Sendai, les Objectifs de développement durable, ou l'Accord de Paris, offre des lignes directrices pour les États. Ceux-ci doivent désormais définir des cadres nationaux pour donner aux gouvernements locaux un plus grand pouvoir d'action ainsi que les ressources (financières, législatives mais aussi en termes de capacité), nécessaires à la réalisation de ces objectifs internationaux. Il est urgent d'agir, en effet l'échéance des premiers objectifs fixés par le cadre d'action est entre 2015 et 2020. 🌟



Villes et Régions marocaines : l'engagement résolu vers le financement de la résilience et la transition durable des territoires

Carlos de FREITAS

Directeur des Programmes au FMDV – Fonds Mondial pour le Développement des Villes
Coordinateur de l'Institut Palmas Europe

Carlos de Freitas travaille dans le champ large du développement durable depuis 1999.

Son champ d'activités recoupe, au niveau national et international, la recherche de solutions socio-éco-financières (adaptées aux contextes locaux et articulées avec les politiques et outils méso et macro) pour :

- le renforcement des capacités et capabilités ainsi que la résilience des communautés et autorités locales (ingénierie sociale et culturelle, économique et financière),
- la (re)vitalisation des économies locales, la génération et la mobilisation de ressources ainsi que l'accès aux financements pour les programmes de développement urbain,
- la mise en réseau des acteurs concernés (démarches multi-acteurs) pour une hybridation des ressources (conceptuelles, délibératives, éco-financières, de mise en oeuvre et d'évaluation)

Il coordonne actuellement l'Institut Palmas Europe et occupe également le poste de Directeur des Programmes au FMDV - Fonds Mondial pour le Développement des Villes.

Il a co-créé en 2011 l'espace virtuel d'information et de diffusion Monnaies En Débat – Acteurs-chercheurs pour la pluralité monétaire et la transformation sociale, support d'organisation de conférences multi-acteurs et de création de groupes de travail transverses sur les monnaies complémentaires.

Il écrit régulièrement rapports et articles dédiés à ces thématiques.

Lauréat de la bourse AVINA 2008 de journalisme d'investigation, il est co-auteur avec Joaquim Melo et Elodie Bécu de l'ouvrage *Viva Favela!* aux Editions Michel Laffon (2009).

Depuis 2014 il est chercheur associé auprès de l'Institut Veblen pour les Réformes Économiques.

Le Sommet des Élus Locaux pour le Climat qui s'est tenu parallèlement à la COP 21 à Paris, en décembre 2015, fut l'occasion de montrer que les gouvernements locaux sont les premiers partenaires des États centraux dans la lutte contre le changement climatique.

Il a permis de porter la Déclaration des élus locaux et de leurs réseaux au niveau des débats intergouvernementaux de la COP 21 et de rendre visible, au sein de l'Agenda de l'Action, leurs engagements, leurs initiatives ainsi que leurs actions face aux dérèglements climatiques, en parallèle, en écho et en complémentarité de l'Accord historique de Paris.

Le Sommet des Élus a ainsi permis d'affirmer la nécessité de lier l'action climatique locale à l'agenda urbain international (le *Nouvel Agenda Urbain* d'Habitat III, l'Agenda de l'Action d'Addis Ababa sur le financement du développement, le cadre de Sendai sur la Prévention des Risques et désastres le nouveau Glocal Climate Action Agenda – GCAA).

Il a réaffirmé l'importance de l'investissement local, de la co-élaboration des stratégies et mises en œuvre des programmes résilients et bas-carbone avec les citoyens, au même titre qu'avec les entreprises locales. Il a rappelé que des politiques sociales inclusives étaient indispensables pour assurer la réalisation de l'Agenda 2030 du Développement Durable et ses dix-sept Objectifs de développement durable (ODD).

Considérant que la somme des contributions nationales volontaires du monde entier ne permettra pas de maintenir l'état du réchauffement de la planète en-deçà des 3 degrés, le scénario des 1,5 degrés indiqué dans l'Accord de Paris ne pourra être atteint qu'avec la contribution des acteurs « non parties » : ce sont en premier lieu les gouvernements locaux et régionaux, en collaboration étroite avec la société civile, le secteur privé, la recherche et les acteurs de la finance et de la coopération internationale.

De part les compétences qui leur sont attribuées et leur positionnement central sur les territoires, les gouvernements locaux et régionaux sont en capacité de catalyser les ressources internes et externes, et de développer les partenariats nécessaires avec les institutions de financement, les citoyens et les entreprises locales, nationales et internationales, pour investir dans des projets d'atténuation et d'adaptation ayant un fort impact social, économique et environnemental, tant au niveau local que global.

Le financement, socle de l'action climatique au niveau des territoires

Pour suivre cette mobilisation, l'action locale en faveur du climat doit être accélérée par le biais d'une expansion rapide des ressources financières qui soient accessibles aux gouvernements locaux et régionaux, directement et indirectement, ce qui implique des compétences d'ingénieries propres (pour permettre la captation et la génération de ressources, mais aussi le design du financement de stratégies de développement durable et de projets finançables), ainsi que la mise en place et le renforcement de dispositifs, institutions et programmes de financement qui correspondent aux spécificités infranationales.

Or les projets urbains d'adaptation (mais aussi d'atténuation, dans une autre mesure), connaissent une difficile mise en œuvre sur le terrain, en sus des modalités technologiques induites par le changement de paradigme de la manière de produire et consommer la ville et le développement inclusif – du fait notamment de la complexité des montages et des compétences juridiques et financiers requis, de modèles financiers encore incertains (retours sur investissement, compensations, incitations) et du manque d'information, et d'assistance technique sur les outils financiers mobilisables, notamment dans les pays en développement et à bas revenu (mais pas seulement).

Malgré les récents efforts, le paysage actuel de la finance climat infranationale ne permet pas encore aux villes et régions d'accéder à un financement abordable, adapté aux projets d'investissements locaux climato-compatibles et résilients (non plus qu'aux capacités de définition même de ces projets à faire financer.).

Le défi ne consiste ainsi pas simplement à augmenter les volumes d'actifs climato-compatibles, mais aussi à canaliser les flux financiers vers les territoires et leurs acteurs pour démultiplier les potentiels, favoriser l'innovation et déployer des expertises, des standards, et des modèles repliables et inspirants.

Il convient pour cela de renforcer l'autonomie et les capacités de mobilisation de ces ressources par les gouvernements locaux, métropolitains et régionaux, et de créer un environnement favorable qui encourage la mobilisation d'une panoplie large de financement à la fois publics et privés, locaux, nationaux, et internationaux.

Dans cet esprit et dans la droite ligne de la volonté de sa Majesté le Roi Mohamed VI, les élus locaux et régionaux marocains ont souhaité dans une volonté de continuité,

pérenniser la démarche lancée lors du Sommet de Paris, visant à mettre au cœur des débats les enjeux territoriaux s'inscrivant dans la suite de la déclaration de Paris et contribuant à l'Agenda Mondial de l'Action Climat (Global Climate Action Agenda).

L'originalité de ce second sommet est l'ouverture aux acteurs régionaux, voulue dès le début de la mobilisation des co-organisateurs, ainsi que le thème choisi, qui focalise l'attention sur un domaine qui n'est jamais abordé de manière spécifique, ou sinon à la marge des discussions, sans approfondissement et sans la perspective particulière de la dimension infranationale.

Un Sommet pour l'action concertée et... accélérée

Faisant écho à l'enjeu de la COP22 comme première étape pour la mise en œuvre et le financement de l'Accord de Paris, le Sommet de Marrakech se focalisera sur les solutions politiques, techniques et financières mises en œuvre au sein des territoires pour financer les projets locaux climato-compatibles.

Il se basera sur le travail accompli par des institutions de référence sur le sujet, notamment la Cities Climate Finance Leadership Alliance (CCFLA) dont le rapport 2015 sur l'état de la Finance Climat Infranationale fait référence : à titre d'exemple, seuls environ 9% des flux financiers en provenance des grandes banques et agences de développement bi et multilatérales sont dédiées au segment climat infranational. Et seuls environ 30% de ces flux servent les programmes d'adaptation, qui constituent un défi majeur pour les collectivités des pays à revenu bas et intermédiaire du fait des difficultés rencontrées dans la mobilisation des ressources endogènes permettant de financer par elles-mêmes ces projets non « bancables ».

Ce Sommet permettra de mutualiser les expériences et les innovations, de faire le point sur les avancées et les difficultés de mise en œuvre des engagements des territoires, et porter de nouvelles recommandations auprès des gouvernements centraux et des autres acteurs, notamment ceux de la finance.

Il permettra de mener une réflexion commune entre les élus, et avec les autres acteurs concernés – entreprises, investisseurs, banques de développement, négociateurs gouvernementaux et société civile, fonds internationaux – autour des moyens à mobiliser et dynamiser pour augmenter, encourager et faciliter la canalisation des flux

financiers vers les territoires et leurs acteurs ; et de faciliter leur accès par les gouvernements locaux et régionaux, notamment au travers des institutions nationales de redistribution des richesses nationales (transferts de l'État, péréquation, fonds spéciaux, incitations, lignes de crédit dédiées, etc.) : les fonds de développement municipaux et institutions financières spécialisées, comme le Fonds d'Équipement Communal (FEC) au Maroc.

Le Sommet servira les recommandations opérationnelles portées au sein du GCAA coordonné par les deux Championnes de Haut Niveau, Laurence Tubiana pour la France et la Ministre Hakima El Haité pour le Maroc, et nourrira les débats tenus dans la Blue Zone par l'Appel qu'il lancera à l'issue des travaux des participants.

Il permettra également de discuter et d'enrichir la proposition du Royaume du Maroc autour d'une plateforme électronique recensant l'ensemble des acteurs de la Finance Climat : le «Fast Track Finance», sur le segment «infra-national» où se feront la majorité des investissements d'adaptation, de renouvellement et de construction d'infrastructure bas carbone à venir.

Le lien avec les coalitions des financeurs privés (investisseurs, banques et assurances), avec les banques de développement, et également les Fonds internationaux, comme le Fonds Mondial pour l'Environnement et le Fonds Vert pour le Climat, sera assuré dans le cadre du Sommet pour donner une plus forte visibilité à la localisation de la Finance Climat et continuer d'engager un dialogue opérationnel avec ces acteurs sur le thème des options possibles de financement pour les projets locaux.

L'objectif de cette entreprise collective mondiale est d'inscrire cet événement comme un instant de vérité pour la diplomatie territoriale climatique, c'est-à-dire en démontrant la continuité de la «mobilisation pour l'action et l'impact» des gouvernements locaux et régionaux et de leurs réseaux. Il s'agira, dans le même temps de dévoiler une cartographie des opportunités de financement pour les Villes et Régions du monde.

Le Sommet permettra de valoriser des actions ambitieuses et concrètes, tout en prenant en considération les inquiétudes, les besoins, mais aussi les opportunités et les spécificités de chacun, en particulier ceux des collectivités issues des pays les plus fragiles.

Tout un chacun a pris conscience qu'en certains endroits de la planète des territoires, des peuples qui n'ont contribué que très modestement au réchauffement climatique, sont pourtant particulièrement exposés à ses effets, et notamment en Afrique. Il est de notre devoir collectif de les accueillir, de les entendre et de leur permettre de peser dans les débats, ce pourquoi, du fait de la tenue de la COP22 dans cette région du monde, un focus particulier sera réalisé autour de l'Afrique.

Rendez-vous est pris à Marrakech le 14 novembre 2016, pour la mutation durable de novembre 2016, pour la mutation durable de nos territoires! 

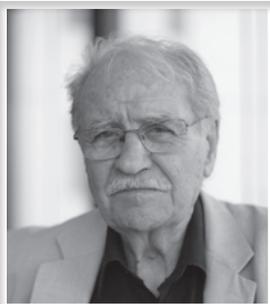


Crédit: Boubacar Touré Mandémory / OIF



Crédit: Roberto Giangrande

NE LAISSER PERSONNE AU BORD DE LA ROUTE : LES NOUVEAUX DÉFIS DE LA VILLE DURABLE



Géographie de l'économie circulaire : au-delà des pays développés

Jean-Claude LÉVY

Jean-Claude LÉVY est historien-géographe. Il a occupé diverses fonctions, durant sa carrière, au sein de divers ministères (Équipement, Environnement, Tourisme...). En 2005, M. Jean-Claude Lévy a été chargé par le Ministre des Affaires Étrangères (Michel Barnier) d'une réflexion sur la coopération décentralisée et désigné Conseiller spécial auprès plusieurs Délégués successifs, pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT). Chargé depuis 2013 par Pascal Canfin, Ministre du Développement, d'une mission sur l'hypothèse de « *L'Économie circulaire en direction des Pays en développement et émergents* », prolongée par Mme Girardin, Secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie, dont les Éditions We Demain ont publié la synthèse avec l'ONG Greencross aux Éditions We Demain : « *Économie circulaire et coopération décentralisée: des clés pour agir* » (<http://bit.ly/ClesAgir2704>). Il a notamment publié le premier ouvrage français sur l'économie circulaire: « *L'économie circulaire: urgence écologique* » (*Le monde en transe, la Chine en transit*), 2009, éditions des Ponts-et- Chaussées (aussi publié en Chinois, avec une préface de M. XI Zhenhua (Envoyé spécial de la République populaire de Chine pour les affaires du changement climatique) et un second ouvrage en 2014 sur le même sujet « *L'économie circulaire: un désir ardent des territoires* » chez le même éditeur.

Dans cet article Jean-Claude Lévy livre son analyse de l'économie circulaire, au sein d'un système urbain et rural planétaire en crise, par delà le symptôme climatique, et nous invite à reconsidérer l'hypothèse d'une économie circulaire, au-delà des pays développés, non plus comme un problème général à résoudre, mais en tant qu'alternative économique effective, expérimentée au plus près des territoires, bien au-delà des pays développés. L'économie circulaire, nous dit-il en substance, est une trajectoire nouvelle, qui génère en naissant son vocabulaire, sa grammaire et sa langue, et que ne saurait parler que dans la langue maternelle des peuples qui lui donne la vie.

Comment avoir un discours cohérent mais aussi décapant, en regard du développement écologique, économique et social africain et de celui des pays émergents, tandis que l'économie circulaire est devenue, notamment en Chine, mais pas seulement, ces dernières années, une proposition expérimentable, sinon déjà expérimentée? Comment ce qu'il est convenu de nommer « le système urbain mondialisé », incluant nécessairement l'ensemble des territoires urbains ruraux, dans le contexte d'une sorte de crise urbaine de la nature (Cf. Lévy, *Libération*, 14/8/96, *Le temps de l'écologie urbaine*). Ce système ne serait-il apte à régénération à la faveur d'une économie qualifiée désormais circulaire? Comment celle-ci pourrait-elle alors devenir non pas un modèle, projeté du Nord vers le Sud, mais une hypothèse alternative multiforme, nouvelle dans le cadre d'un contrat social nouveau, circonstancié localement, au sein d'un monde en crise, en prise à une sorte d'unilatéralisme tenace et « global ». Se peut-il enfin que nos investissements d'avenir d'écartent, tant soit peu, de leur assujettissement exclusif à l'euro, au dollar ou au Yuan?

Cette crise financière, structurelle et séculaire ne montre-t-elle pas que, désormais, depuis 2008, au sein des grandes enceintes multilatérales, la trajectoire de l'économie circulaire ouvre de considérables espaces géographiques de transformations écologiques, économiques et sociales adaptée aux contextes territoriaux multipolaires et multi culturels du XXI^e siècle? La crise de 2008 signale que notre mode de production, de consommation et d'échanges ne saurait indéfiniment croître sans dommage, à partir d'une bande géographique d'Ouest en Est, de Vancouver à Vladivostok. En témoigne l'inaptitude macroéconomique de cette zone géographique « occidentale », relativement homogène, à surmonter la panne plus ou moins persistante de sa propre croissance, tandis que *cette croissance-là est affectée par une économie informelle non négligeable. Cette dernière ne peut être évaluée, notamment dans les secteurs industriels, à travers des données et des indicateurs bien repérables.*

levysac@orange.fr

Celles et ceux qui existent sont souvent approximatifs. Par exemple, premièrement en France, 13% de entreprises auraient recours au travail noir dans le BTP, 12% dans les hôtels en 2012, 17% des entreprises y auraient recours en Rhône-Alpes, Franche-Comté, Bourgogne (cf. *Les Échos*, 29 juillet 2014). Dans cette perspective, il n'est pas abusif d'écrire qu'en dehors de cette zone, cette économie informelle traditionnelle, incompressible, auto-organisée, statistiquement assez insaisissable, fait vivre vraisemblablement, sans qu'on sache très bien comment, plus de 50% des habitants de la planète (selon l'AFD, au Cameroun 80% de l'économie est informelle)!

Tout indique ainsi les limites de la gestion macroéconomique d'un monde devenu largement multipolaire. *Le modèle macroéconomique de développement* élaboré dans les pays développés, voire dans les pays émergents avancés – Chine, Inde, Amérique latine –, sauf à considérer béatement les choses, *ne paraît pas très apte à être répliqué*, ni a fortiori à résoudre la crise qui perdure depuis 2008, avec ses avatars climatiques, migratoires ou guerriers!

On peut en revanche considérer qu'une économie moins linéaire, plus «circulaire», ferait figure d'alternative, à terme, aux apories perceptibles des économies «occidentales» qui véhiculent principalement ce modèle. La chose est institutionnellement et prospectivement actée en France depuis la Loi pour une transition énergétique (cf. titre IV). À une échelle incomparable, la République populaire de Chine a, par exemple, inscrit cette hypothèse dans ses lois, et en expérimente désormais largement les effets, s'orientant vers «une civilisation écologique».

On peut évidemment parler en France de transition énergétique, écologique de surcroît, ou de gradualisme et de civilisation écologique en Chine, mais le risque serait toutefois que, derrière des commodités de langage, on en reste ici comme ailleurs à une notion macroéconomique, *qu'elle soit libérale ou socialiste*, sans que les complexes territoriaux soient appréciés et pris en considération selon la dialectique propre et la spécificité de leur matérialité territoriale elle-même. *Les systèmes de production locaux (SPL) ne fonctionnent pas seulement par branches ou secteurs industriels, surplombant un monde par ailleurs devenu non plus «bipolaire» (ni W/E, ni N/S à tous les sens de ces termes), mais multipolaire.* Et il faut en gérer les interfaces en tous lieux. Pour ne pas quitter la Chine, les ouvrages de Keneth Pomeranz¹ et plus récemment celui de Michel Aglietta²

sont tout à fait complémentaires. Ils démontrent, sur la longue durée, que dans la Chine d'hier, comme dans celle d'aujourd'hui, les effets des tensions considérables qui s'y sont inscrits – et qui persistent encore, en terme de rapports sociaux –, ne sont évidemment pas réductibles à la chimie, à la biologie, à la physique, ni aujourd'hui à un socialisme prétendument scientifique, ni au totalitarisme, qui y a fait long feu (et encore moins à la *doxa* d'une économie libérale qui y reviendrait sans cesse sous la forme d'un capitalisme rouge et transformerait tout d'une main invisible, sans y rien changer).

Le XX^e siècle, comme le précédent, a vécu. Il est à présent perceptible que les contractions de l'emploi, la xénophobie, les révoltes ethniques, qui adviennent d'une façon cumulative depuis le début du XXI^e siècle, et le développement inégal, qui lui-même s'accroît dans tous les continents, nous font savoir, d'une façon de plus en plus explicite, que la gestion macroéconomique de la planète cornaquée par les pays développés est en panne, y compris pour ce qui est aujourd'hui de la «green» économie.

La multipolarité est irréversible. Il n'y a pas de modèle économique ou politique qui serait de droit imposable à sa réalité. La voie chinoise n'impose pas idéologiquement son «économie socialiste de marché» contre le «capitalisme»: c'est d'abord, nécessairement et en priorité pour réduire le risque d'un développement inégal et vertigineux qu'elle paraît l'avoir choisie, afin de maîtriser son développement écologique, social et culturel.

Nulle société, nul individu, en n'importe quel lieu, ne saurait avoir l'âme exclusivement assujettie au dollar ou au yuan.

Et l'alternative de coopération préconisée dans le monde entier, en faveur d'une économie circulaire, pour réguler les formes compétitives des marchés plutôt que de s'y soumettre, répond alors, à une sorte crise sociale, existentielle, ontologique du point de vue des individus qui l'affrontent, autant qu'à une crise économique, d'autant qu'il y a de par le monde – occidental ou non –, un certain nombre d'expérimentations effectives, dont on peut par ailleurs mesurer les effets³.

«L'économie circulaire pourrait alors être conceptuellement entendue, par principe, comme une dynamique des territoires, en tant que processus intégratif, alternatif, de solidarité et de proximité, applicable à tous les «acteurs» et à tous niveaux d'organisation socio-économiques et écologiques, avec l'objectif de développer des dynamiques technologiques et politiques, d'écologie

1. K. Pomeranz: *Une Grande Divergence: la Chine, l'Europe et la construction de l'économie mondiale*, Paris, Albin Michel, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2 000, mais traduit en français seulement en 2010.

2. M. Aglietta: *La Voie chinoise, capitalisme et empire*, avec Guo Bai, Paris, Odile Jacob, 2012.

3. Jean-Claude Lévy, Vincent Aurez, *L'économie circulaire – transition écologique*, Presses des Ponts et Chaussées, 2014

industrielle, d'éco-conception, de fonctionnalité, etc. » Cela signifie, simultanément, « une aptitude à maîtriser la production énergétique, à réduire, à recycler et à réutiliser les flux-matière solides, gazeux, organiques et inorganiques, dans le cadre de politiques socio-économiques, territoriales, planifiées et appropriées, sous l'égide d'un maître d'ouvrage souverain, concernant notamment le foncier urbain et rural ».

En témoigne l'ouvrage « Des Clés pour agir », fruit d'un effort commun de l'Institut de l'économie circulaire et de Greencross. Cet ouvrage de 25 pages illustrées vient de paraître aux Éditions We Demain et traite de l'aptitude des élus locaux à faire de l'hypothèse de l'économie circulaire un enjeu pour leurs actions extérieures en direction des Pays en développement (PED), des pays des moins avancés (PMA), des pays pauvres très endettés (PPTE). Il est modeste, mais navigue au long cours, notamment vers l'Afrique, le Sénégal, le Québec, la Nouvelle-Calédonie, la Chine. Il parcourt l'ensemble des dynamiques « intégratives » de l'économie circulaire (écologie industrielle, éco-conception, économie de fonctionnalité, etc.), en 10 brefs chapitres, vers une transition écologique annoncée pour le XXI^e siècle, pour répondre à la crise énergétique, écologique, économique et sociale qui persiste depuis huit ans. Le tout est de favoriser l'intégration des dynamiques envisagées à « l'espace-temps » des territoires, à leur intérêt bien compris et surtout à celui de leurs habitants, notamment à travers des solidarités locales, économiques et nécessairement sociales (l'ethno-sociologie étant ici une connaissance obligatoire).

Mais, sous peine de rester une notion académique inconsistante, la notion – le concept ? – d'économie circulaire devra très nécessairement être précisée en termes de R & D, sous forme de recherches/actions territorialisées à visée comparative, d'une façon interdisciplinaire et intersectorielle, d'abord en direction d'espaces expérimentaux spécifiques, appartenant à 4 ou 5 collectivités jumelées, au plus près des SPL.

Il ne saurait ici, évidemment, y avoir de modèle. Mais l'originalité française représenterait alors une opportunité incontestable pour que, grâce à la langue française, tout un réseau d'initiatives particulières conduise à produire un système cohérent, partant de la diversité. À cet effet, dans le champ exceptionnel des 5 000 coopérations francophones, associées à la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD), il y aurait regret à penser que 4 ou 5 d'entre elles ne soient pas disponibles.

Bien au-delà des pays développés, sur la route multipolaire d'Habitat III et de Cop 22, bien après 2017, l'horizon de l'économie circulaire viserait alors à constituer un vecteur nouveau de développement intégré, sur de nombreux territoires diversifiés, pour changer à terme notre mode de production, de consommation et d'échanges. 🌻



Crédit photo : Boubacar Touré Mandémory / OIF



Planification urbaine et gestion durable des territoires : utopies, mythes et réalités

Mame Aly KONTE

Mame Aly KONTE est géographe et journaliste, spécialiste des questions de sciences et développement durable. M. KONTE est titulaire d'un Diplôme supérieur en Science et Journalisme, il est aujourd'hui membre du Réseau africain des journalistes scientifiques affilié à la Fédération Internationale des Journalistes scientifiques (WFSJ). Auteur de nombreux reportages en Afrique et dans le monde sur l'adaptation au changement climatique, l'agriculture, l'élevage, les économies vertes, l'environnement et la gestion urbaine, M. KONTE est co-auteur de plusieurs ouvrages thématiques et revues scientifiques. Membre du Groupe des experts travaillant avec ONU-Habitat et le PNUE, il collabore également avec de nombreuses revues scientifiques dans le monde et travaille pour le Journal Sud Quotidien de Dakar.

Territoire, pôles et développement durable, un sujet devenu à la fois politique et scientifique au fil des années. Sujet du présent pour dire, mais encore pour l'avenir du monde quand on y intègre la gestion globale et durable des terroirs et des territoires. La ville et la terre, un questionnement autour duquel la plupart des spécialistes en sciences humaines défenseurs d'une gestion plus adaptée de l'espace ont sans doute un mot à dire. Depuis les terres d'agriculture, d'élevage, de cueillette à celles réservées, à l'organisation de la cité et ses services, il se pose l'équation de la construction du monde plus cohérent, avec comme centre d'intérêt : le territoire.

Dakar a accueilli en décembre 2012, la sixième édition du Sommet Africités sur un thème d'envergure africaine et mondiale, « Construire l'Afrique à partir de ses territoires ». Y prennent part de nombreuses personnalités, parmi lesquelles, des élus locaux, des ministres chargés des collectivités locales, mais également des autorités traditionnelles. Trouvaille d'experts, les spécialistes ont senti sans doute que l'heure était venue de placer le territoire au cœur des problématiques de recherche et de développement urbain sur le continent.

Mieux vaut tard que jamais, le sujet était à son heure parce que tout simplement, le territoire a émergé dans la théorie économique à partir des travaux de A. Marshall. Déjà, dès l'année 1920. Depuis lors, il n'a cessé d'être utilisé par l'homme à sa guise et sa volonté. Plus particulièrement, les travaux de A. Marshall mettent en avant certains aspects marquants que l'on retrouvera de manière récurrente dans la littérature qui est née dans la tradition de sa pensée : milieux industriels et réseaux innovateurs, districts, systèmes productifs locaux etc.

Émergence, développement humain et développement durable ; trois mots d'un même monde qui veulent dire tout et rien en même temps, selon les territoires. Si en occident, à l'évolution de l'Internet, des réseaux et du numérique, on associe les questions de développement durable à l'environnement pour en faire l'aspect le plus abouti ; en Afrique, par contre, l'État, les pouvoirs publics, les élus comme une bonne frange des acteurs s'y mettent, sans, parfois, trop de génie. Au Sénégal et un peu partout en Afrique, les modèles de développement durable dans la gestion des terroirs, des territoires départementaux et régionaux, pèchent de plus en plus par leur manque de perspectives faute d'une planification plus au point au niveau des terroirs et des territoires, selon qu'on parle de régions, de villes ou de communes rurales.

 mamealy2000@yahoo.fr



Crédit photo: Mame Aly Konte

Immeuble en construction à Dakar

Développement durable! Est-ce d'ailleurs le développement tout court ou encore ce même développement dans ses aspects les plus parfaits? Le questionnement devient plus complexe et moins clair dans la réalité, quand on y associe les terroirs et le territoire. D'où toute la complexité du terme; «gestion durable des territoires».

À un ministre sénégalais, spécialiste de l'Écologie, de l'Environnement, à qui on avait adjoint l'expression «Développement durable» à l'institution qu'il dirigeait, on avait demandé de mettre des éléments de contenu compréhensible pour expliquer au public le concept. Exercice périlleux malgré le fait qu'il fut spécialiste de la question. Après un rappel de tout ce qu'il a fait au niveau de l'Océanium de Dakar, jusqu'au reboisement de la mangrove au Saloum et en Casamance, Haidar El Aly, puisqu'il s'agissait de lui, avait centré sa réponse sur la reforestation, le reboisement etc. Entre terroirs et territoires, l'homme avait une seule et même frontière, le vert, son obsession de tous les jours (l'herbe, l'air, l'arbre, le sol et l'eau). C'est sa définition du durable...

Nul doute que cela pouvait encore aller beaucoup plus loin. L'écologie, l'environnement, les questions énergétiques et donc le développement au sens propre voilà le discours, avec un bouc émissaire: l'homme, la ville et leur tendance à rayer de la carte tout ce qui fait le charme et la richesse d'une campagne, d'une région; c'est-à-dire son arrière-pays où l'on pratique l'élevage, l'agriculture, la cueillette, la foresterie (rurale et/ou urbaine) etc. Le territoire. Malgré les discours, la gestion durable des territoires, pose ainsi comme pour dire, un réel problème en Afrique.

Une ville comme Dakar et sa région, qu'on pourrait même allonger sur le littoral jusqu'à la Petite Côte, aux alentours de la station balnéaire de Mbour-Saly, est confrontée à un problème majeur de développement celui d'une organisation plus saine et plus humaine des terroirs. Avec la frénésie du bâtiment, les résidences immobilières à tous

les coups qui ne cessent d'agresser les plages en avançant, chaque jour sur la mer, (ajoutez-y des infrastructures comme le futur aéroport Blaise Diagne à Diass), c'est comme si, tout ici, se concevait au nom du béton et des services.

Sur ce territoire, au nom de la rentabilité, au détriment de l'agriculture biologique, de la pêche, du maraîchage, qui s'y développait du côté de Bargny, Diamniadio, Diass, Kirène, on a tout ou presque sacrifié. Les zones humides sénégalaises, comme les niayes de Dakar et de Thiès et sur toute la grande côte sénégalaise, comme celles de Ndomor, Mbaye Mbaye, Taiba, ont été sacrifiées pour l'exploitation du phosphate. Les industries chimiques du Sénégal (Ics) en sont responsables et ne sont pas inquiétées...

L'Afrique toute entière, à l'exception de la République sud-africaine qui peut revendiquer un certain niveau de développement humain, n'y échappe pas au moment où tous parlent d'émergence, de développement durable... De développement tout court. Pendant que l'occident expérimente les smartcities pour des territoires et des villes plus intelligentes, l'on parle ici de cités plus pauvres parce que «aménagées» à la seule logique du logement au détriment d'une économie régionale, urbaine qui favoriserait une fois de plus l'émergence. Mais peut-on faire la ville sans élevage et une agriculture moderne? Des villes intelligentes oui! Mais pourquoi pas l'élargir à l'ensemble du territoire de la région pour des questions de rentabilité économique, de sécurité, d'urbanisation et simplement d'un développement planifié et plus durable? 🌸

Les attraits lumineux de la Smart city

Dessiner une ville créative structurée autour de bâtiments verts et durables, d'un réseau urbain de transports où circulent en parfaite harmonie, le tramway solaire et le bus électrique, le futur challenge est à ce prix. L'exercice paraît difficile, mais, il est loin d'être impossible aujourd'hui grâce à toutes les dernières découvertes technologiques consolidées par un accès plus facile aux sources d'énergies nouvelles et renouvelables. Dans un Dakar complètement envahi par les travers issus de l'encombrement humain et urbain, le pari peut être complètement fou parce que dépourvu de sens pour le profane, mais c'est bien le nouveau jeu auquel architectes, urbanistes, ingénieurs et concepteurs de logiciels en tout genre, devraient dorénavant s'atteler pour le futur. Ce langage smart, est encore certes bien loin des pensées, mais, qu'il serait judicieux de repenser le territoire avec les supports adaptés qu'offrent aujourd'hui l'état des connaissances sur la cité smart.

Focus sur...

Terre, terroirs et territoire

L'heure des corridors intelligents

Dans cet univers fait de connexions, au-delà du rêve, il s'agit pour l'acteur comme l'élu et le simple citoyen, de lire l'espace grâce à des capteurs disséminés ici et là, dans le bâti, le long d'une voie d'eau, dans les réseaux divers ; histoire de mieux évaluer les contraintes et d'anticiper les solutions à chaque fois qu'il y a problème. Là, on est dans un système dit de terroir et de finage. Dans un rapport sur l'état des villes en Afrique rendu public par ONU-Habitat à l'occasion du troisième Forum urbain mondial de Nanjing en 2008, un vaste débat a eu lieu sur la mise sur pied des corridors urbains pour faire face à la croissance démographique en Afrique dans les grandes villes comme Le Caire, Lagos, Kinshasa.

C'est ainsi qu'était née l'idée des corridors et des conurbations urbaines pour faire dans un avenir très proche à l'horizon 2025-2030, face aux problèmes de l'eau, de la terre et la gestion globale des territoires. Confrontées à la croissance grandissante de la population urbaine dans un espace comme le golfe de Guinée, les régions, sous-régions et villes se devaient de réagir collectivement pour répondre aux vraies questions de vie ou de survie des populations. Plus de 300 millions d'habitants pour les villes côtières et autres grandes agglomérations en Afrique de l'ouest, voilà qui demandait de nouvelles réponses. Et ONU-Habitat et ses experts ont pensé à des corridors comme Ibadan-Lagos-Accra pour l'Afrique de l'ouest. Au niveau de la zone nord, on avait pensé à un axe Suez-Le Caire-Alexandrie.

L'Afrique qui comptait trois gigantesques villes comme Le Caire avec 12 millions d'habitants, Lagos, 9,6 et

Kinshasa, 7,8 millions, se devait de réinventer la vie dans des espaces plus larges parce que ces chiffres, qui datent de 2007, devaient s'accroître dans moins de dix ans ; période au cours de laquelle la population de la même ville du Caire devrait atteindre, selon les prévisions quelque 13,4 millions d'habitants, celle de Lagos, 12,4, Kinshasa, un tout petit peu moins avec 11,3 habitants. Le temps était donc compté.

Un tel questionnement qui voulait ainsi ouvrir la boîte noire des externalités locales nécessitait forcément une convergence entre des préoccupations d'économie régionale-spatiale et des préoccupations d'économie industrielle, mais aussi l'ouverture disciplinaire à une multiplicité de champs connexes : sciences de gestion, géographie, sociologie etc. La naissance de la ville intelligente ou Smart city, qui est aussi un des prolongements de la réflexion portait nul doute de ce principe avec comme objectif un retour à l'essentiel de la vie avec des espaces où l'humain et la terre sont au cœur de toutes préoccupations. Le débat est ouvert.

Le paradoxe est alors que pendant que les approches fleurissent dans l'analyse économique pour comprendre et valoriser des effets locaux, la question se pose enfin et de manière explicite pour savoir si on peut organiser la vie des terroirs. Quelle est la place de cet espace dans les dynamiques économiques. Quelles leçons faut-il tirer des modèles vertueux toujours cités en exemple, de la Silicon Valley californienne aux districts industriels de la « troisième Italie », en passant par les technopôles ou les parcs scientifiques ? Dans quelle mesure les succès sont-ils transférables ailleurs, dans d'autres contextes géographiques, historiques et sociaux ?

Notes bibliographiques

Jean-Benoît Zimmermann, Le territoire dans l'analyse économique Proximité géographique et proximité organisée, CNRS/IDEP, GREQAM, Marseille ;

Durbiano Cl., Moustier Ph., 2007, Les terroirs : caractérisation, développement territorial et gouvernance, Actes du colloque international, Château-Arnoux, B. Vial, 236 p ;

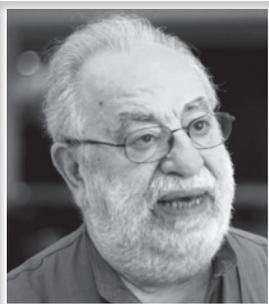
The state of African Cities, 2008, A framework for addressing urban challenges in Africa. Un-Habitat.

Berard, L. et P. Marchenay, 2007, Produits de terroir – comprendre et agir, [En ligne] URL : <http://www.ethno-terroirs.cnrs.fr/Produits-de-terroir-Comprendre-et>, consulté le 26 mai 2011.

Bérard, L., 2011, Du terroir au sens des lieux. La mode du terroir et les produits alimentaires. Éditions Les Indes savantes, Paris. Pp. 41-58.

Colletis G. Pecqueur B. « Intégration des espaces et quasi-intégration des firmes : vers de nouvelles rencontres productives », Revue d'Économie Régionale et Urbaine, n° 3,1993, p. 489-508

ethno-terroirs.cnrs.fr/Produits-de-terroir-Comprendre-et, consulté le 26 mai 2011.



Migrations environnementales et villes durables

Gustave MASSIAH

Gustave MASSIAH, ingénieur et économiste; ancien enseignant à l'École d'Architecture de Paris – La Villette; président du Groupe d'Appui Stratégique de Africités – CGLUA; membre du Conseil International du Forum Social Mondial; membre fondateur de l'AITEC – Association Internationale des Techniciens, Experts et Chercheurs.

Les rapports entre les migrations environnementales et les villes durables¹ sont à la jonction de trois grandes tendances : l'urbanisation, l'environnement, les migrations. Ces trois tendances sont liées à la dynamique de la mondialisation, dans sa phase actuelle, celle d'une financiarisation néolibérale. Cette mondialisation est caractérisée par ses grandes contradictions : sociales avec les inégalités croissantes et les discriminations; géopolitiques avec le bouleversement du monde et les puissances émergentes; idéologiques et culturelles avec le questionnement de la démocratie, la montée du racisme de la xénophobie et des idéologies sécuritaires; politiques avec la corruption qui résulte de la fusion des classes politiques et financières qui annule l'autonomie du politique; écologiques avec, pour la première fois dans l'histoire de l'Humanité, la mise en cause des limites de l'écosystème planétaire.

La ville participe à l'évolution de l'espace du monde. Elle est porteuse du progrès, de la modernité et aussi de leurs limites. Elle concentre les populations, les ressources et les richesses. À l'urbanisation caractérisée par l'industrialisation et la relation entre le logement et le salariat succède le néolibéralisme d'une part et les incertitudes écologiques, de l'autre². Certes la ville a été le vecteur de grandes et belles civilisations, mais elle a été emportée par les dérives écologiques et sociales et elle y contribue. La ville met en danger les populations, gaspille les richesses et dilapide les ressources. La terre, l'eau, l'air : rien n'y résiste. Les déchets s'érigent en nouvelles montagnes. Dans les villes, la ségrégation urbaine organise la concentration et l'exclusion des pauvres. À certains moments, les services urbains ont concrétisé la solidarité, mais l'évolution de l'urbanisation ne va pas dans le sens de la ville durable. Dans les politiques dominantes, la ville compétitive l'emporte sur la ville solidaire. Sans compter qu'une ville durable n'est pas forcément solidaire. Pas plus que le capitalisme vert ne permettra de résoudre la question des limites écologiques.

L'environnement s'est imposé comme un risque majeur. La prise de conscience de cette évolution s'est imposée. Les catastrophes naturelles ont toujours accompagné l'histoire de l'Humanité. Les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les sécheresses et la désertification, les inondations, les ouragans et les tsunamis étaient considérés comme des accidents, des réactions intempestives et incohérentes de la planète. Le changement climatique a brutalement relié le temps géologique et l'histoire humaine à moyen et court terme. Année

1. Article paru dans Liaison énergie et francophonie – n° 103 septembre 2016 – Institut de la francophonie pour le développement durable
2. Gustave Massiah, droit à la ville et habitat 3 – intervention à la Rencontre de Barcelone – plateforme mondiale pour le droit à la ville – avril 2016

après année, la température de la planète croît. La fonte des glaciers, la salinisation des deltas, la montée des eaux menacent la population agglomérée sur le littoral. La chaleur croît en zone urbaine; elle déstabilise les équilibres urbains et menace particulièrement les plus démunis.

Le cinquième rapport d'évaluation du GIEC considère qu'il est possible de maintenir le réchauffement en dessous de 2 °C et de le ramener à 1,5 °C d'ici 2100³. Le réchauffement est déjà de près de 1,5 °C par rapport au niveau de l'ère préindustrielle. Les études scientifiques actuelles étudient les impacts probables d'un réchauffement au niveau actuel de 0,8 °C, à 2 °C et à 4 °C⁴ par rapport aux températures de l'ère préindustrielle sur la production agricole, les ressources en eau, les services écologiques et la vulnérabilité du littoral pour les populations.

Les migrations ne sont pas un phénomène transitoire et accidentel. Un monde sans migrants est un monde irréel. Une ville sans migrant est une ville illusoire. Les migrations sont la conséquence de l'état du monde et les migrations construisent le monde⁵. Les migrants sont des acteurs de leur société d'origine et de départ, de leur société d'arrivée et de la situation du monde. Les migrations s'inscrivent dans le temps long. Mais les formes et les modalités des migrations dépendent des périodes. Les réfugiés démontrent la situation des catastrophes et des conflits. Les migrants démontrent la situation sociale du monde. La montée des idéologies racistes, xénophobes, nationalistes identitaires et discriminatoires mêlent les migrants et les réfugiés qui jouent le rôle de bouc émissaire.

Il y a trois grands flux de migratoires. Les réfugiés politiques qui fuient les guerres, les persécutions, les dictatures. Ils révèlent la carte des guerres et de la situation géopolitique. Les migrations qui répondent à des raisons sociales et économiques. Elles révèlent moins la fuite devant la pauvreté que le grand bouleversement qu'on

appelle le développement et qui se traduit par l'arrachement de millions de personnes à leur société. Les migrations environnementales et climatiques ne sont pas nouvelles, mais elles prennent une importance majeure. En 2013, on a compté 22 millions de migrants climatiques, deux fois plus que dans les années 1970. Chaque seconde, une personne est déplacée à cause d'une catastrophe environnementale estime le Conseil Norvégien des Réfugiés⁶. Ces 23 millions de réfugiés, dans 113 pays, s'ajoutent aux 51 millions de réfugiés qui ont fui en 2013, les guerres et les persécutions.

Selon les estimations de l'OIM (Organisation Internationale des Migrations)⁷ le nombre des migrants climatiques pourraient être, d'ici à 2050, de 200 millions. Elles pourraient atteindre, à la fin du siècle, jusqu'à 1 milliard de personnes en fonction de l'augmentation de la température. Les différences d'estimation tiennent aux incertitudes sur le réchauffement climatique. L'élévation du niveau de la mer pourrait atteindre jusqu'à un mètre d'ici à la fin du siècle. Le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement)⁸ estime qu'une augmentation entre 1,1 et 3,1 °C entraînera une augmentation du niveau de la mer entre 0,36 et 0,73 mètres. Selon les Nations Unies, 60% des 450 aires urbaines de plus d'un million d'habitants en 2011, – soit quelque 900 millions d'individus – seraient exposées à un risque naturel élevé.

Ces migrations peuvent être temporaires, certaines sont permanentes. Elles se concentrent souvent dans le même pays, la même région; avec leur extension, les migrations internationales vont s'accroître. Elles suivent des catastrophes, naturelles (Katrina en Louisiane, cyclones en Inde, au Bangladesh, au Pakistan, tremblements de terre au Népal, etc.) ou industrielles (Tchernobyl, Bhopal, Fukushima, etc.). Elles suivent aussi les conséquences de la dégradation de l'environnement sur les terres et le milieu.

Les migrations climatiques mêlent souvent plusieurs causes. La réponse à des catastrophes et l'évolution de l'environnement se combinent avec des causes sociales, économiques ou politiques. Elles rendent difficiles la distinction entre migrations économiques et migrations environnementales. La migration n'est pas la seule forme d'adaptation à une évolution défavorable. Elle ne s'impose que quand le réaménagement du territoire exposé échoue

3. GIEC – https://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml
IPCC (2013). Climate Change 2013: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Cambridge University Press, Cambridge & New York
http://www.climatechange2013.org/images/report/WG1AR5_ALL_FINAL.pdf
4. Groupe de la Banque Mondiale, Baissons la chaleur.
http://liege.mpoc.be/doc/climat/Potsdam-Institute_4-degres-Resume-analytique_35p_nov2014.pdf
5. Gustave Massiah, migrations et mondialisation – contribution au 6^e Forum Social Mondial des migrations – Johannesburg – décembre 2014

6. Conseil norvégien des Réfugiés – <https://www.nrc.no/what-we-do/speaking-up-for-rights/climate-change/>
7. OIM Migration research n°31 Migrations et Changements climatiques 2008
http://publications.iom.int/system/files/pdf/mrs-31_fr.pdf
8. UN World urbanization prospects 2014 – <https://esa.un.org/unpd/wup/Publications/Files/WUP2014-Highlights.pdf>

ou n'a même pas été tenté. Ce sont les populations les plus pauvres qui sont les plus vulnérables au changement climatique. La dégradation du milieu produit généralement une dégradation des conditions économiques, et accélère les départs. Aux effets immédiats de la catastrophe se rajoute la dégradation des conditions de vie dans les villes et les régions accueillant les réfugiés avec la surdensité et une pression foncière et immobilière difficilement soutenable.

L'extension des agglomérations vers les zones dangereuses et les zones inondables, les glissements de terrain, la pénurie d'eau, la malnutrition et la hausse des prix alimentaires ; une proportion croissante des populations urbaines subira les conséquences des phénomènes climatiques extrêmes. Le changement climatique affectera le plus les pauvres et les discriminés, renforçant la ségrégation sociale.

Les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, la sécheresse et la désertification, les inondations et les tsunamis ; dans le court et le moyen terme, les catastrophes sont naturelles, leurs conséquences ne le sont pas. Elles traduisent la rationalité du système et la renforce. Ainsi de la famine qui suit la sécheresse. Les terroirs détruits sont réorganisés, modernisés, normalisés. Le foncier redessiné facilite la productivité agricole mais les terroirs perdent leur capacité d'adaptation et les migrations s'amplifient. Au Pakistan, les inondations vidant le littoral reconstruit en installations de tourisme au détriment des agriculteurs et des pêcheurs. Les catastrophes sont utilisées pour faire du passé table rase ; elles permettent d'annuler les anciens droits, particulièrement fonciers, comme dans la logique coloniale. Elles permettent l'installation d'un nouvel ordre, celui de la marchandisation et de la financiarisation triomphante.

Comment réagir à l'explosion des migrations climatiques ? Le débat est ouvert sur quelques propositions spécifiques⁹. La protection des réfugiés climatiques et environnementaux est rarement à la hauteur. D'autant que l'aide humanitaire d'urgence ne se prolonge pas dans le réaménagement, la reconstruction et la réinstallation. Certaines associations demandent la création d'un nouveau statut juridique spécifique afin de préserver les droits des réfugiés, y compris des déplacés internes à un pays¹⁰. Il préconiserait le droit de choisir son pays d'accueil. Alors que la convention de Genève n'est déjà pas respectée pour les réfugiés politiques il serait déjà opportun d'élargir la portée du droit actuel. Il faut éviter aussi la multiplication des statuts qui faciliterait

les catégorisations alors qu'en réalité la distinction entre réfugiés politiques, économiques et climatiques n'est pas aisée, les causes des migrations étant souvent imbriquées.

La question des réfugiés climatiques et environnementaux renvoie aux propositions sur l'urbanisation, le changement climatique et les migrations. Sur le changement climatique, les propositions ont été publiquement discutées à la COP 21 et sont reconnues même si la volonté de les appliquer reste douteuse. Sur l'urbanisation, les débats préparatoires à Habitat 3 ont montré l'ampleur des divergences sur la priorité des droits par rapport à la marchandisation. C'est sur la question de l'ensemble des migrations que se concentre la discussion.

La préoccupation première porte sur les valeurs, particulièrement sur la dignité, l'égalité et l'accès aux droits pour tous, ainsi que sur la liberté par rapport aux restrictions sécuritaires. Les migrants doivent être reconnus comme des acteurs de la transformation des sociétés de départ et d'accueil et du monde. La liberté de circulation fait partie des droits fondamentaux à respecter et élargir. Le respect de leurs droits s'inscrit dans le cadre du respect des droits de tous et doit être établi sur des principes d'égalité et non sur des questions d'ordre public. La citoyenneté de résidence implique l'élargissement du droit de vote des migrants aux élections locales. Les rapports entre migrations et développement doivent être réexaminés. Les accords économiques entre pays ne peuvent pas servir de chantage pour le contrôle des migrations. La lutte contre toutes les formes de discrimination, de racisme et de xénophobie doit être au fondement des politiques publiques.

Il faut insister et mettre en lumière les multiples actions d'hospitalité et d'entraide locale mises en place par des organisations et des élus, montrant que des alternatives sont possibles. Les nombreuses initiatives du type Welcome Refugees en témoignent. À Johannesburg, à Africités 7, en décembre 2015, une « Charte des collectivités locale africaines sur les migrants »¹¹ a été adoptée. À Sao Paulo en juillet 2016, les associations réunies au Forum Social Mondial des Migrations ont adopté un « Appel des mouvements sociaux du Forum Social Mondial des Migrations aux autorités locales pour faire alliance et penser ensemble une autre gouvernance des migrations »¹². L'avenir est celui des villes durables, solidaires et hospitalières. 🌻

9. DPPDM – Des Ponts Pas Des Murs – Note sur les réfugiés environnementaux. - www.crid.asso.fr/spip.php?rubrique63

10. GISTI – quel statut pour les réfugiés environnementaux - http://www.gisti.org/IMG/pdf/je_08refugiés-environnementaux.pdf

11. Africités 7 – Charte des collectivités locale africaines sur les migrants

http://www.africités2015.org/sites/default/files/B3-CHARTE_DES_CL_AFRICAINES_SUR_LES_MIGRANTS.pdf

12. Appel des mouvements sociaux du Forum Social Mondial des Migrations aux autorités locales pour faire alliance et penser ensemble une autre gouvernance des migrations - <http://intercoll.net/Actions-et-mobilisations-citoyennes>



Credit: Roberto Giugrande

Crises migratoires en Europe : comment mettre l'humain au cœur d'un projet social et écologique local, l'exemple de Grande-Synthe



Damien CARÊME

Damien Carême, Maire de Grande-Synthe (Nord), 2^e Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, délégué à la Transformation Écologique et Sociale de l'agglomération, à l'Environnement, à l'Énergie et aux Transports. Président d'honneur de l'Association des Maires des Villes et Banlieues.

m.le.maire@ville-grande-synthe.fr

Crise économique, crise sociale, crise écologique, crise climatique, crise démocratique, crise migratoire, nous sommes tous, ici comme ailleurs, confrontés à ces crises multiples et interdépendantes ! Si nous voulons traiter leurs causes profondes, c'est un changement de paradigme qu'il nous faut opérer. Il est indispensable d'en prendre tous conscience, mais surtout d'agir ensemble pour répondre à ces grands défis, et *in fine* transformer notre modèle de développement. À Grande-Synthe, la dynamique de transition repose avant tout sur la volonté d'anticiper plutôt que de subir, sur une vision positive de l'avenir, sur la capacité des acteurs locaux à innover et à coopérer, le tout en partant bien évidemment de la réalité de notre territoire. Car, c'est bien au niveau local que les effets de ces crises globales se révèlent. Le « local » est en quelque sorte en première ligne. Les pouvoirs locaux se trouvent parfois dans l'impérieuse nécessité de trouver des réponses à l'urgence, parfois même à l'urgence vitale.

« Grande-Synthe en transition », c'est le cadre de cohérence, le nouveau récit collectif que l'on cherche à construire et à concrétiser au quotidien. Le vivre ensemble, les solidarités, l'hospitalité, la dignité humaine sont tout autant de valeurs partagées que nous tentons d'inscrire dans la réalité de chacun. Tous les jours, et parfois même de

manière exacerbée, ces valeurs qui nous animent tous sont mises à l'épreuve. Ce fut l'expérience de notre ville qui, subitement, en quelques mois en 2015, a connu l'arrivée massive de migrants et réfugiés principalement kurdes venus de Syrie. La présence de populations exilées sur notre territoire communal remontait certes à 2006. Durant ces dernières années, ce n'était que quelques dizaines de migrants qui séjournaient sur notre commune, parfois même seulement 24 heures, en transit vers Calais et l'Angleterre. Le Conseil Municipal et la Communauté Urbaine de Dunkerque avaient d'ailleurs décidé d'une politique d'accueil par l'installation de petits cabanons, douches et toilettes. Entre mai 2015 et février 2016, ce sont des centaines de migrants par semaine qui ont « déferlé » sur la commune. En quelques mois, près de 2800 personnes vivaient, au cœur de l'hiver, dans des conditions de vie totalement indignes, dans la boue et le froid : c'était le « camp de la honte ».

La dignité humaine avant tout ! Cette « jungle » n'avait pas sa place dans notre ville, au sein de notre communauté mue par le désir de solidarité, d'accueil, de mieux vivre ensemble, d'humanité. Cette situation d'urgence absolue a suscité un élan de compassion au sein de la population, du tissu associatif local et bien au-delà. Ne soyons pas angéliques, des réactions épidermiques ont pu être observées. Néanmoins, la générosité, l'altruisme, et la bienveillance ont largement dominé. Notre responsabilité politique, morale, juridique, nous a conduit à intervenir pour répondre à ces situations d'urgence de logements, de soins, de faim. Pour y répondre, ma responsabilité de Maire a été engagée pour construire avec l'appui de Médecins sans frontières (MSF), un camp aux normes internationales HCR sur la commune.

Les enseignements de cette expérience vertigineuse pour une petite communauté de vie de 22000 habitants sont loin d'être tous acquis. Trois éléments peuvent être cependant mis en exergue et nous servir pour répondre aux urgences humanitaires actuelles et à venir. En premier lieu, soulignons



que notre intervention a reposé sur une coopération inédite entre la ville, Médecins Sans Frontières, des associations locales et nationales, une entreprise d'insertion, et l'État. Cette expérience a également révélé la capacité de mobilisation des acteurs associatifs locaux, des ONG internationales, des entreprises locales, etc. En outre, et bien que ce ne soit pas en tant que tel, une solution pérenne, le camp a conduit à la création de 60 emplois locaux. C'est une «économie de l'hospitalité» qui se développe localement et qui repose sur des compétences et des savoir-faire spécifiques, utiles aujourd'hui et demain pour répondre aux défis de migrations massives et soudaines. Enfin, notre projet local de transition cherche à (re)donner du sens «aux mots», à l'action individuelle et collective. Le camp a été, et, est aujourd'hui encore, un ferment, un activateur de «sens», d'engagement individuel et collectif. Force est, en effet, de constater la capacité d'engagement d'habitants, d'associations locales, de nos propres agents communaux. Ils constituent tout autant de ressorts en faveur de la résilience de notre territoire.

Notre commune et bien d'autres, Lampedusa, Barcelone, Paris, interviennent avec volontarisme pour répondre, à leur niveau de responsabilité, aux situations d'urgences liées à l'arrivée massive en Europe de migrants et de réfugiés qui fuient la guerre et la faim. Il est impératif que les États, les organisations internationales, l'Europe, pour ce qui concerne notre continent, prennent leurs responsabilités. On peut d'ailleurs se féliciter que l'Union Européenne ait adopté le 30 mai 2016 l'Agenda Urbain Européen, dit le «Pacte d'Amsterdam»,

fixant comme première priorité la question de l'inclusion des migrants et des réfugiés dans la future politique urbaine de l'Union Européenne.

Le rapport annuel *Global Estimates* (juillet 2015), du Conseil norvégien pour les réfugiés, recensait en 2014 plus de 19 millions de personnes obligées de quitter leur domicile à la suite de catastrophes naturelles. Le rapport Stern (2006), du gouvernement britannique prévoyait 200 millions de réfugiés climatiques d'ici 2050. En 2012, l'ONU revoyait ce chiffre à près de 500 millions. La Banque Mondiale a par ailleurs publié un récent rapport édifiant, concluant que 100 millions de personnes pourraient tomber en dessous du seuil de pauvreté d'ici 2030 en raison des dérèglements climatiques.

Il est impératif qu'à l'échelle internationale, comme à l'échelle des grandes régions du monde et des États, les stratégies d'adaptation aux changements climatiques anticipent et planifient les migrations climatiques. Une reconnaissance internationale de l'étendue des enjeux et des conséquences, liés aux migrations climatiques est indispensable! En outre, ne faudrait-il pas également créer un statut de réfugié ou de déplacé climatique? La politique de l'inaction est intolérable. Pour répondre à l'urgence actuelle des crises migratoires, et anticiper celles à venir, j'appelle à agir en coresponsabilité, de l'échelle internationale à l'échelle locale, et à inventer des formes de coopération inédites pour tenter de répondre à ce défi majeur, et surtout, agir sur les causes et non sur les conséquences de ces crises globales. 🌻



Ronan DANTEC



Johanna ROLLAND

Présidente de Nantes Métropole, organisateur du premier Sommet Climate Chance

Crédit photo: JF Fayolle - Ville de Nantes



Bernard SOULAGE

Coprésident du Sommet Mondial Climat et Territoires, Secrétaire général de l'Association Climate Chance

Déclaration du Sommet Mondial Climat et Territoires (juillet 2015): https://www.uclg.org/sites/default/files/declaration_du_sommet_mondial_climat_territoires.pdf

Déclaration « Catalyser l'action » (septembre 2014): https://www.uclg.org/sites/default/files/declaration_commune_de_representants_dacteurs_non-etatiques.pdf

Le Climate Chance à Nantes : la force de l'action non-étatique

De New York à Lyon : la montée en puissance de la parole commune des acteurs non-étatiques

L'Agenda 21, adopté lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, avait reconnu pour la première fois comme interlocuteurs officiels dans l'enceinte onusienne les acteurs nonétatiques, regroupés en neuf « groupes majeurs » (major groups) : les entreprises, les jeunes, les agriculteurs, les peuples autochtones, la communauté scientifique, les femmes, les syndicats, les ONG et les collectivités territoriales. Depuis 20 ans, ces groupes bénéficient donc de différents lieux pour présenter leurs points de vue et priorités aux États (qui restent toutefois les seuls négociateurs), mais ont au final peu travaillé ensemble, se croisant dans les couloirs, partageant le même calendrier, mais avec trois cultures très différentes, entre acteurs associatifs ou privés, et élus des territoires.

Initié lors du Sommet de la Ville durable Ecocity à Nantes en 2013, et préparé à l'initiative notamment de CGLU, un texte défendant le principe d'un objectif spécifique sur la ville a permis (dans le cadre des réunions préparatoires à l'adoption des Objectifs de Développement Durable, session de janvier 2014), pour la première fois, de montrer que des consensus étaient possibles entre des acteurs plutôt habitués à s'ignorer en dehors des questions logistiques. Ce texte, soutenu par les réseaux mondiaux de collectivités, mais aussi par des associations mondiales de jeunes, de syndicats, des ONG et des réseaux d'entreprises, n'est pas totalement passé inaperçu... et a pu contribuer, à côté d'engagements des États et de la mobilisation des réseaux d'élus, à l'adoption finale de cet ODD n°11 : « Villes et communautés durables ».

Une dynamique était lancée, que nous avons poursuivie, notamment lors du Sommet sur le climat organisé par Ban Ki-moon en septembre 2014. Intitulé « Catalyser l'action », ce nouveau texte soulignait l'engagement des acteurs non-étatiques à agir concrètement, ce que nous pourrions résumer par « Trouvez l'accord, nous ferons le boulot. »

Ce texte, largement signé, a ouvert la voie au Sommet Mondial « Climat et territoires », organisé par la région Rhône-Alpes en juillet 2015 à Lyon. La réussite du sommet, avec la présence, dans des salles combles, de grands élus, de responsables économiques et associatifs du monde entier, la venue du Président de la République française, de la Secrétaire exécutive de l'UNFCCC et de nombreux ministres, a confirmé la capacité des acteurs non-étatiques à travailler ensemble, non seulement à travers la déclaration de Lyon « L'action territoriale au cœur de la réponse au défi climatique », texte le plus largement signé à ce jour de la part des acteurs non-étatiques, mais aussi par la mise en place de coalitions thématiques par grands secteurs (énergie, transport,



r.dantec@senat.fr
johanna.rolland@nantesmetropole.fr
b.soulage@wanadoo.fr

agriculture...). Soulignons aussi à Lyon les engagements pris par les réseaux de collectivités, notamment les grandes villes. En s'engageant sur la réduction de 2 gigatonnes de leurs émissions de gaz à effet de serre avant 2020, ces territoires s'inscrivaient ainsi dans une trajectoire cohérente avec les demandes des scientifiques du GIEC pour limiter le réchauffement global en deçà des 2 degrés.

■ Le Climate Chance à Nantes

Le 12 décembre 2015, Laurent Fabius validait d'un coup de marteau l'Accord de Paris, intégrant un agenda de l'action et des cadres de discussion entre États et acteurs de terrain. « Ils avaient trouvé l'accord, il nous restait à faire le boulot. »

Le Climate Chance s'inscrit donc dans cette dynamique, à la suite du Sommet de Lyon et de l'Accord de Paris, pour renforcer l'action par l'échange de bonnes pratiques ou la facilitation de l'accès aux financements pour les territoires. Face à l'urgence climatique, aucun engagement étatique n'est réalisable sans une mobilisation rapide de la société civile, avec la nécessité de créer des synergies au sein des territoires.

Collectivités, entreprises, associations, syndicats, organismes scientifiques et citoyens de tous pays sont au premier rang dans la lutte contre le dérèglement climatique. Ce sommet sera pour eux l'occasion de dessiner l'état de l'action à travers le monde, d'approfondir les échanges sur les réussites comme sur les difficultés et de favoriser la mutualisation des expériences et des innovations, dans le but d'identifier les opportunités naissant de ce combat résolu.

Climate Chance a vocation à devenir le rendez-vous annuel des représentants de la société civile organisée, engagée au quotidien dans la lutte contre le dérèglement climatique. Avec plus de 2 000 participants attendus de plus de 50 pays, Climate Chance est sans conteste le principal événement non-étatique sur le climat entre la COP21 et la COP22.

La réussite de Climate Chance, au-delà de l'événement lui-même et de l'action de la société civile, repose avant tout sur la mobilisation et l'implication directe des acteurs non-étatiques, mondiaux comme locaux.

Avec 6 plénières, qui rassemblent les acteurs clés de l'action climatique sur les grands enjeux du moment (ville européenne durable, accès à l'énergie en Afrique, financements et Habitat III), 16 forums qui doivent valider les feuilles de route 2016/2018 des coalitions thématiques, 10 focus qui font le point sur des initiatives déjà engagées, 65 ateliers d'échanges autour des meilleures pratiques, complétés

par un espace de 2 000m² mettant en avant les solutions et initiatives concrètes venues des quatre coins du monde et avec la présence des acteurs locaux dans le Laboratoire des initiatives nantaises, Climate Chance est un événement unique, le plus important événement non-étatique entre Paris et Marrakech.

Élément central du dispositif, les feuilles de route qui sortiront des Forums des coalitions thématiques. Lancées lors du Sommet Mondial Climat et Territoires de Lyon pour la plupart d'entre elles, ces coalitions thématiques rassemblent une grande diversité d'acteurs de la société civile sur les grands sujets stratégiques de l'action climatique (transport, eau, énergie, etc.), en insistant sur la dimension territoriale. Après la COP21, où 70 initiatives ont été présentées dans le cadre de l'Agenda de l'Action (LPAA), l'ambition de Climate Chance est de les renforcer, en leur donnant un rôle « chapeau », en y intégrant toutes les initiatives des acteurs. Chacune des coalitions thématiques produira une feuille de route 2016/2018, détaillant sa gouvernance et ses priorités d'action avec, en perspective, la première réévaluation des contributions volontaires des États prévue en 2018. Elles seront remises officiellement aux Championnes pour le climat à la fin du Sommet pour contribuer à leur propre rapport sur « l'état de l'action ».

Pour le tour d'horizon des bonnes pratiques présenté dans les ateliers, un appel à contribution a été lancé du 15 janvier au 7 avril 2016 afin de permettre aux acteurs de la société civile mondiale de présenter et partager leurs initiatives, innovations et bilans d'actions. Les présentations sélectionnées (près de 600 propositions d'intervenants reçues), viendront nourrir la réflexion collective et permettront à chaque acteur de repartir avec des projets confortés, ou des idées nouvelles à mettre en œuvre. À quelques semaines d'Habitat III à Quito et de la COP22 au Maroc, cette rencontre internationale, véritable point d'étape opérationnel de l'agenda climatique, incarnera la mise en mouvement de la communauté internationale et sera l'occasion de délivrer aux États les messages communs des acteurs non-étatiques, de souligner les liens indissociables entre climat et développement. Plaçant l'action de la société civile au cœur des solutions pour le climat, Climate Chance permettra année après année, de mesurer l'évolution des actions mises en œuvre sur le long terme, ouvrant la perspective d'une implication de tous ces acteurs pour participer à la réévaluation régulière des contributions des États et d'une crédibilisation d'un scénario de stabilisation du climat sous les 1,5°C d'augmentation des températures. 🌻

Villes durables : Villes pour toutes les femmes

Les femmes tissent des fibres d'équité et d'inclusion



Valerie ASSOI

Valérie ASSOI est présentement Agente de développement communautaire au Centre de santé communautaire du sud-est d'Ottawa

En Côte d'Ivoire, titulaire d'une maîtrise en Gestion, d'un DESS en Audit et contrôle de Gestion, d'un DESS en Régulation Économique et Gestion des Projets d'Infrastructure. Elle a été durant une dizaine d'années Économiste des Télécommunications où elle a coordonné un projet (Union Internationale des Télécommunications) d'harmonisation des politiques réglementaires en matière de Technologies de l'Information et de la Communication pour les 15 pays de la CEDEAO

Au Canada, Valérie a obtenu un Masters Of Arts en Études de Conflits, et prépare un Certificat en Évaluation de Programmes.

Elle est spécialisée en développement communautaire axé sur l'équité et l'inclusion, en impact collectif avec l'intégration des partenariats multi-niveaux, en vue d'une meilleure participation citoyenne des femmes et d'une bonne gouvernance.

A été membre du Conseil d'administration de plusieurs centres de ressources communautaires et actuellement membre du Comité directeur de l'Initiative : une ville pour toutes les femmes. Co-auteur de *Tisser des fibres d'inclusion : guide de facilitation à l'échelle communautaire*



Caroline ANDREW

Caroline ANDREW est professeure émérite et Directrice du Centre en gouvernance à l'Université d'Ottawa. Politologue de formation avec comme intérêts de recherche le fonctionnement des partenariats réunissant des groupes communautaires en quête d'équité, les agences locales de prestation de services sociaux, les administrations municipales et les chercheurs universitaires. Membre fondatrice et membre du Comité directeur de l'Initiative : une ville pour toutes les femmes. Elle est membre du Comité exécutif du Partenariat local pour l'immigration d'Ottawa (PLIO) et membre du Conseil d'Administration du Centre catholique pour immigrants.

Caroline Andrew est membre de l'Ordre du Canada (2015) et de l'Ordre d'Ottawa (2013).

Elle publie sur la gouvernance urbaine, la politique de l'immigration, les femmes et les villes et, de façon plus spécifique, sur les rapports entre les groupes communautaires en quête d'équité et les politiques sociales municipales.

Publications récentes : « Le défi d'être, à la fois, local et mondial : Femmes et villes international » ; *Canada in Cities: The Politics and Policy of Federal-Local Government* (co-edited with Katherine Graham); "Newcomers to the City", in *Citizen Participation at the local level in China and Canada*, and "Linking Innovation and Inclusion: The Governance Question in Ottawa", with David Doloreux in *Governing Urban Economies: Innovation and Inclusion in Canadian City-Regions*.

Je m'appelle Valérie, je suis arrivée il y a 10 ans au Canada, un pays inconnu, où je n'avais pas de travail, aucune relation, pas de parents, pas d'amis. Je parle uniquement français dans un environnement très majoritairement anglophone, je me retrouve mère seule avec trois enfants, sans soutien. Que faire ?

Il faut une réponse à cette question : cette histoire est triste et en même temps, trop commune au Canada : des femmes immigrantes arrivent et souvent sont confrontées à de grands défis.

En effet Valérie, comme de nombreuses femmes marginalisées de par le monde, se sent isolée, exclue, inutile, sans ressources et impuissante.

valerie_assoï@yahoo.com
candrew@uottawa.ca

Que faire alors ?

Cet article offrira des pistes de solutions à des femmes dans la situation de Valérie à risque d'exclusion, en présentant l'expérience canadienne qui est une approche participative multi-niveaux, pour atteindre une bonne gouvernance urbaine, gage d'une ville équitable, inclusive et durable.

Il faut agir ! Mais avant d'agir il faut avoir un cadre d'analyse qui nous guide dans les actions à entreprendre. Autrement dit, il faut penser avant de sauter.

Cadre conceptuel stable d'équité et d'inclusion

L'expérience et la recherche ont montré qu'il faut la présence de quatre piliers pour constituer un cadre stable d'équité et d'inclusion, cadre expliqué dans l'article intitulé « quatre pieds pour une bonne table¹ ». Ce cadre préconise de pousser le changement vers un partenariat solide entre quatre entités :

- la collectivité (incluant les femmes les plus marginalisés) ;
- les politiciennes locales pour galvaniser les ressources humaines et financières
- les « fémocrates » qui maîtrisent les rouages du gouvernement municipal pour capturer des politiques et des programmes à des fins émancipatrices ;
- les chercheuses pour recueillir des faits autour de la question de l'inclusion et de l'équité, puis documenter ces efforts, afin de trouver des solutions pratiques durables.

Approche méthodologique participative et inclusive

- **D'abord, il faut un changement de paradigme** qui motiverait systématiquement les décideurs à intégrer en même temps dans leur approche organisationnelle généralement top-down, une approche bottom-up, qui fait intentionnellement compter les voix des populations marginalisées ; la méthode elle-même est participative et inclusive des potentiels absents. De plus, il faut rester vigilant en utilisant une approche d'intersectionnalité² pour ne pas perdre de vue certains groupes d'équité.

1. Whitzman, Andrew and Viswanath. 2014. *Partnerships for women's safety in the city: "four legs for a good table"*

2. L'« intersectionnalité » désigne à la fois l'interaction entre le genre, la race et d'autres catégories de différences dans les vies

Trois objectifs de développement durable

Heureusement au niveau mondial, il existe des cadres d'analyse qui nous aident à agir à l'intérieur d'un plan global qui peut aider des femmes comme Valérie en prenant en compte le contexte social, environnemental et économique. En effet, en septembre 2015 les Nations Unies ont adopté le plan de développement durable qui regroupe 17 **objectifs du développement durable** mais toujours en tenant compte des dimensions sociales, environnementales et économiques. Trois de ces 17 objectifs nous interpellent en écoutant l'histoire de Valérie qui était à risque d'exclusion : le numéro 5 (l'égalité entre les sexes), le numéro 10 (inégalités réduites) et le numéro 11 (villes et communautés durables).

- D'abord **l'égalité entre les sexes** et cet objectif nous amène à garantir l'égalité d'accès des femmes et des filles à l'éducation, aux soins de santé, à un travail décent et à la représentation dans les processus de prise de décisions politiques et économiques.
- Quant aux **inégalités réduites**, nous constatons que les inégalités internes aux pays se sont accrues et nous nous accordons de plus en plus à reconnaître que la croissance économique ne suffit plus pour réduire la pauvreté si elle n'est pas bénéfique pour tous et ne concerne pas les trois dimensions du développement durable, c'est-à-dire économique, sociale et environnementale. En vue de réduire les inégalités, il a été recommandé d'appliquer des politiques dont le principe soit universel tout en prêtant attention aux besoins des populations désavantagées et marginalisées. Donc nous pouvons penser à des solutions pour le cas de Valérie car elle a été clairement vulnérable en arrivant au Canada.
- Et finalement **les villes et communautés durables** nous incitent à réfléchir à un accès facile aux services de base, à l'énergie, au logement, aux transports et bien plus encore

Pour commencer : représentativité et représentation équitable

Il y a sans doute différentes possibilités mais nous croyons qu'il faut commencer par la participation citoyenne. En

individuelles, les pratiques sociales, les dispositions institutionnelles et les idéologies culturelles, et l'issue de ces interactions en termes de pouvoir.» définition tirée de l'article *L'intersectionnalité, un mot à la mode. Ce qui fait le succès d'une théorie féministe* de Kathy Davis

effet, à partir d'un processus équitable de prise de décisions politiques, nous pouvons veiller à garantir l'optimisation des trois dimensions du développement durable : l'économique, le social, l'environnemental. En même temps, il faut réfléchir à la manière d'améliorer les services de tous les jours, ceux de la santé, de l'éducation et de l'emploi.

Au Canada, il existe plusieurs organisations qui ont ces orientations stratégiques qui interviennent à différents niveaux du système socio-politique à Vancouver, Lethbridge, Montréal et à Ottawa.

- Pour celles qui vivent à Vancouver, **Women Transforming Cities (WTC)** travaille de cette façon. Cette organisation est constituée de femmes, d'hommes et de jeunes travaillant ensemble pour transformer nos villes en des endroits où les femmes et les filles sont en sécurité, sont vues, sont entendues, et peuvent pleinement participer à tous les aspects de la vie urbaine. WTC contribue à assurer un engagement politique pour traiter et éliminer les obstacles auxquels de nombreuses femmes sont confrontées dans l'accès aux services essentiels. La mission de WTC est de transformer nos villes afin qu'elles œuvrent pour le mieux-être de toutes les femmes et les filles, grâce à l'engagement communautaire, aux politiques inclusives et à la représentation équitable. WTC envisage des villes où toutes les femmes et les filles ont un pouvoir social, économique et politique réel.
- Au quotidien, WTC éduque, sensibilise et prend des mesures sur des questions comme le logement abordable, la violence faite aux femmes, le leadership, la réforme électorale, les priorités des femmes autochtones, et l'environnement.
- Les habitantes de Lethbridge ont la **Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination**, organisme adéquat pour les questions d'équité.
- Quant aux citoyennes de Montréal, le **Conseil des Montréalaises** agit en tant qu'instance consultative, à la demande du conseil municipal de la Ville de Montréal ou sur sa propre initiative, auprès de l'Administration municipale en ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à la condition féminine.
- Mais Valérie est arrivée à Ottawa et où elle s'est inscrite à l'**Initiative: une Ville pour toutes les femmes (IVTF)**, organisme également connu par son sigle en anglais, **CAWI (City for All Women Initiative)**, cas pratique sur lequel nous allons insister.

■ Formation en participation citoyenne

Depuis 2004, l'IVTF a dispensé une formation en participation citoyenne des femmes, permettant à 150 femmes de découvrir le fonctionnement du gouvernement municipal et la façon de manifester leurs points de vue. Environ 80% de ces femmes exprimaient leur point de vue pour la première fois. Au cours de ce programme de formation de neuf mois, les femmes assistent à quatre ou cinq ateliers d'une journée et travaillent en Équipes d'action pour mettre leurs nouvelles compétences en pratique dans le contexte de l'élection municipale, du processus budgétaire et des questions soulevées à l'Hôtel de Ville. Les femmes écoutent les préoccupations de leurs communautés et les transmettent à leurs conseillers (ères) municipaux (ales), en envoyant des courriels, en passant des appels téléphoniques, en rencontrant les conseillers et conseillères et en présentant des députations³.

À l'heure actuelle, l'IVTF offre cette formation aux femmes de certains quartiers sélectionnés, qui forment des Équipes d'action de quartiers afin d'amener leurs voisines à s'investir dans des questions municipales. Les participantes sont issues de collectivités dont les voix ont le moins de chance d'être entendues à l'Hôtel de Ville – des femmes à faible revenu, jeunes, âgées, autochtones, francophones, immigrantes, racialisées, ou handicapées. Une agente de développement communautaire travaillant dans l'un des treize centres de la Coalition des centres de ressources et de santé communautaires sert de mentore à chacune des équipes.

■ Optique d'équité et d'inclusion

Aujourd'hui, l'IVTF continue à promouvoir et créer des changements systémiques, en commençant par des changements concrets dans nos vies et dans notre ville. À cette fin, les dames de l'IVTF utilisent des processus participatifs, innovateurs et inclusifs, qui mettent à contribution les forces, l'expression culturelle, les valeurs et les connaissances qu'apportent les femmes dans toute leur diversité.

De plus, l'IVTF favorise une pratique démocratique qui incite à la participation au processus électoral et au-delà. C'est une approche politique qui fait expérimenter aux femmes de notre collectivité, un sens profond d'appartenance et la capacité d'apporter une contribution positive.

3. Définition du (CNRTL) Centre National français de Ressources Textuelles et Lexicales, 2012, Nancy: Ensemble de personnes représentant une collectivité dans une assemblée délibérante.

L'objectif de CAWI est de promouvoir l'équité et l'inclusion dans la ville d'Ottawa, d'où la création de **l'optique d'équité et d'inclusion, qui** incite tous les partenaires socio-politiques à :

- Réfléchir à la diversité existante
- Prendre conscience des préjugés des décideurs et
- S'interroger sur l'inclusion

En posant ces trois questions simples, nous pouvons intégrer les principes d'équité et d'inclusion à tout travail d'inclusion :

1. Qui est exclu de votre travail?
2. Quels facteurs sont susceptibles de contribuer à cette exclusion?
3. Que pourriez-vous faire différemment pour favoriser l'inclusion?

En 2015, grâce au financement de Condition féminine Canada et du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), il a été possible de produire un guide pour les municipalités (et bientôt un pour les groupes communautaires).

Et comme Valérie a pu trouver ces guides, ils lui ont apporté du réconfort et des ressources, à elle et à des milliers de personnes en danger d'exclusion et de marginalisation : femmes racialisées, des personnes vivant dans la pauvreté, des autochtones. Ces ressources sont un droit et un principe fondamental.

L'IVTF en célébrant son dixième anniversaire a présenté ses Dix inspirations qui illustrent ses méthodes d'action :

1. Appeler le gouvernement local à reconnaître les femmes.
2. Mettre la recherche en pratique.
3. Élever la voix pour une plus grande diversité de femmes.
4. Rendre hommage à la culture et à la diversité.
5. S'associer avec la Ville.

6. Créer des partenariats au service de l'équité et de l'inclusion.
7. Utiliser la facilitation de groupes comme vecteur de changement (participation publique fondée sur une vision d'éducation populaire)
8. Créer le changement que nous souhaitons.
9. Favoriser l'équité et l'inclusion dans nos villes
10. Utiliser une approche d'intersectionnalité dans toutes les actions

■ Un mot final

En réalité, une société inclusive est une société plus prospère, une société où toutes les femmes et les filles peuvent espérer une meilleure vie pour elles et pour leurs enfants.

Notre souhait est que tous les pays francophones emboitent le pas au Canada en matière d'équité et d'inclusion pour aboutir à des villes durables, propices à un mieux-être pour toutes les femmes. 🌟

■ Références

Articles

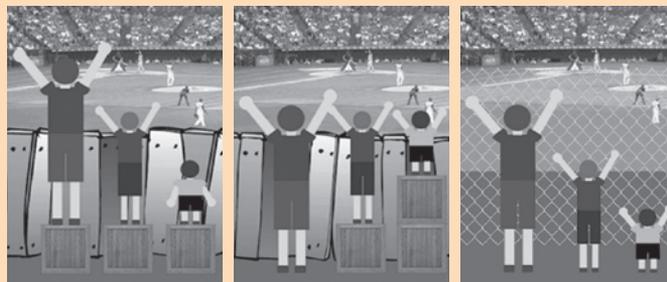
- Andrews, Caroline (2015). *La gouvernance métropolitaine dans la région d'Ottawa en matière d'innovations démocratiques*
- Caroline Andrew, Marisa Canuto et Kathryn Travers (2013). *Le défi d'être, à la fois, local et mondial : Femmes et Villes International*
- Whitzman, Andrew and Viswanath (2014) *Partnerships for women's safety in the city : "four legs for a good table"*

Guides

- IVTF (2015). *L'avancement de l'équité et l'inclusion : Un guide pour les municipalités*
- IVTF (2015). *Optique d'équité et d'inclusion : L'optique de la Ville d'Ottawa et les portraits*

Équité ou égalité

Tout le long de l'article, il n'est question que d'équité et d'inclusion. Qu'est ce que l'équité et l'inclusion? Ce schéma ci-dessous l'illustre bien



L'égalité où l'on fournit la même ressource à tout le monde

L'équité où l'on adapte les ressources fournies aux besoins des bénéficiaires

Chaque individu avec ses barrières et risques d'exclusion

L'avancement de l'Équité et de l'inclusion

Condition féminine Canada et le Conseil de Recherche des Sciences Humaines (CRSH), ont financé un projet demandant à l'IVTF d'étendre l'opportunité de l'optique d'Ottawa, à tout le Canada. D'où la création du guide «L'avancement de l'équité et de l'inclusion: Un guide pour les municipalités», qui sera bientôt suivi par un guide pour les groupes communautaires.

Ce document est le fruit du travail d'organisations de femmes, d'organismes nationaux et de gestionnaires municipaux ayant mis en commun leurs connaissances, leurs idées, ainsi que les tensions créatives manifestées au cours du processus de collaboration. Ce guide constitue un exemple de partenariat qui fonctionne.

Le guide présente des moyens de transformer les défis sociopolitiques en opportunités.

En réfléchissant à la tâche qui est devant vous, souvenez-vous que :

- Le changement est fluide et constant;
- De multiples points d'entrée peuvent mener au changement;
- Les tensions ne sont pas toujours négatives: c'est le va-et-vient entre forces opposées qui crée le changement;
- Une bonne pratique consiste à demander « Qui n'est pas inclus et que pouvons-nous faire pour améliorer l'inclusion? »;
- L'identité et les questions liées sont complexes et dynamiques, alors écoutez les communautés et travaillez en collaboration avec elles;

- L'histoire de chaque municipalité est unique;
- Les citoyennes, les citoyens et les organisations communautaires désirent vivement aider à trouver des solutions.

Ce guide pan-canadien regroupe les villes de Vancouver, Toronto, Lethbridge, Stratford et Ottawa, ainsi que des groupes de femmes à base communautaires choisis dans les mêmes villes. Le guide vise à expliquer comment des gestionnaires municipaux peuvent apprendre à travailler efficacement, équitablement et avec plaisir avec la communauté.

Il comporte quatre grandes sections :

1. Préparation au changement,
2. Mobilisation de la collectivité,
3. Constitution d'un milieu de travail accueillant et
4. Prestation de services inclusifs.

Le document est rempli d'exemples pertinents venant de tous les partenaires, y compris la Fédération canadienne des municipalités, la Commission canadienne auprès de l'UNESCO et la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination.

Pour l'acheter, le lire, le montrer aux autres, ou l'utiliser avec des groupes, vous pouvez vous le procurer à CAWI en le commandant en ligne au

<http://www.cawi-ivtf.org/advancing-equity-and-inclusion-order-form>



Tisser des fibres d'inclusion

Dans ce monde en lambeaux
usé et effiloché
nous rassemblons les brins de nos vies
pour confectionner un nouveau tissu

Filées par celles qui nous ont précédées
des fibres de toutes les couleurs
aux reflets de nos cultures et de notre vécu
aux textures de nos rires et de nos larmes

Guidées par la trame du respect
inspirées par des rêves et des possibilités
nous les entrecroisons
faisant naître des motifs de compréhension

Nous nous arrêtons
pour réfléchir
à ce qui manque, à qui est absente
nous accueillons de nouvelles fibres
perspectives
idées
et connaissances
nous dénonçons l'injustice
et réclamons le pouvoir
notre tapisserie est en continuelle confection

Nous élevons cette étoffe
bien haut dans la lumière du soleil
sa beauté reluit de courage et d'espoir
et flotte bravement au grand vent

Nous tissons des fibres d'inclusion
pour transformer
nos vies
nos collectivités
nos villes
notre monde

Suzanne Doerge



Stéphane POUFFARY

La ville citoyenne ou de l'émergence de nouveaux modes de vies urbaines pour des villes en transition

La Ville représente souvent pour le citoyen l'espérance d'un mieux vivre, d'un accès au confort et à des services modernes, en dépit de réalités souvent beaucoup plus contrastées. Dans le même temps, le citoyen se retrouve de plus en plus au cœur des processus de décision à travers des innovations sociétales qui sont à même de changer l'organisation de la ville. Cet article fait le point sur ces dynamiques et sur les opportunités d'actions à construire collectivement.

■ Des pressions urbaines croissantes

Plus de la moitié de l'humanité vit aujourd'hui dans des villes et, à l'horizon 2030, près de 60% de la population mondiale sera urbaine avec une croissance provenant à 95% des pays en développement¹.

Répondre aux besoins de base des populations d'aujourd'hui et à celles de demain est, sans aucun doute, un des plus grands défis pour nos sociétés. Le programme des Nations Unies, pour la période 2015-2030, y consacre un objectif spécifique. L'Objectif de développement durable numéro 11 (ODD11) « Villes et communautés durables » vise à ce que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables. Il précise qu'il est indispensable de renforcer la planification et la « gestion participative » de l'urbanisation afin de « favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale »².

La « gestion participative » n'est pas un concept nouveau même si, au quotidien et dans l'espace de la décision publique, elle interpelle les modes d'administration classiques. De nombreuses innovations se mettent en place un peu partout dans le monde au travers de nouvelles formes d'interactions citoyennes, souvent inscrites dans des valeurs d'échange et de solidarité. Imaginées puis mises en œuvre autour de besoins partagés, avec des solutions répondant souvent à des préoccupations très locales avant de devenir globales, elles sont incroyablement variées et surprennent parfois par la rapidité de leur succès (covoiturage, couchsurfing, woofing, etc.).

1. Source: Nations Unies, ODD 11, Faits et Chiffres sur les Villes dans le monde <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/cities/>

2. Nations Unies, Assemblée Générale, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, p.23 <http://www.ipu.org/splz-f/unga16/2030-f.pdf>



Crédit photo : ENERGIÉS 2050

Égypte, Alexandrie

On rappellera ici les phénomènes du *crowdfunding* ou de l'investissement solidaire, qui permettent de mobiliser des moyens financiers et humains afin de répondre aux nouveaux enjeux sociétaux, tout en contribuant à la construction des sociétés plus durables et inclusives. Appliqué à l'espace urbain, que ce soit dans l'habitat, la production énergétique ou la mise en place de circuits d'agriculture courts, ce type d'intervention individuelle dans une décision/action d'intérêt collectif sur un territoire donné témoigne de la capacité du citoyen à se projeter dans une nouvelle forme de gouvernance territoriale au-delà d'un intérêt strictement personnel.

■ Des opportunités à saisir

Devenir partie prenante du développement de son territoire permet d'inscrire la ville dans une dynamique collaborative et solidaire. La liste des exemples est quasi infinie, témoignant d'un foisonnement créatif d'initiatives.

On citera ici l'exemple de l'habitat participatif, encore insuffisamment pris en compte par le droit mais qui démontre le pouvoir d'innovation du citoyen. On mentionnera également l'éco quartier Vauban Freiburg-en-Brigau en Allemagne, exemplaire que ce soit pour la participation citoyenne ou par les résultats obtenus aux niveaux écologique, énergétique et social. Initié en 1993,

le projet a permis de créer 600 emplois et le quartier a été construit en concertation avec les habitants pour loger 5000 personnes³.

■ L'imagination et l'innovation au service du développement local

La capacité d'innovation s'inscrit dans une compréhension de nouveaux enjeux comme la nécessité de reconnecter l'environnement construit avec des usages inédits. L'agriculture urbaine est un parfait exemple du questionnement de la gestion classique des espaces publics ou privés utilisés pour produire collectivement une ressource alimentaire. Ce modèle est devenu si populaire qu'il est aujourd'hui encouragé par de nombreuses villes.

On citera le programme « *Grand Paris de l'économie circulaire* » qui vise à installer 33 hectares de murs et de toits productifs d'ici à 2020 dans la capitale française⁴ ou encore les innombrables initiatives de jardins partagés⁵ ou de jardins associatifs urbains⁶ que viennent enrichir d'importants programmes de recherche. Cela témoigne de

3. http://www.energy-cities.eu/IMG/pdf/Ecoquartiers_Vauban.pdf

4. https://quefaire.paris.fr/fiche/121587_1_agriculture_urbaine_le_grand_paris_de_l_economie_circulaire_

5. www.jardinons-ensemble.org

6. <http://www.jardins-familiaux.asso.fr/>

l'ampleur du phénomène que ce soit dans les villes des pays industrialisés ou, de plus en plus, dans celles des pays en développement (Bogota, Rio de Janeiro, Mexico, Santiago, etc.⁷). Montréal, par exemple, compte un total de 135,15 hectares d'initiatives d'agriculture urbaine⁸. D'autres villes sont dans la même dynamique, telles que Paris, Tokyo, New-York ou Londres. On citera également les mouvements citoyens spontanés qui produisent des légumes dans des bacs à fleurs, sur des plates bandes publiques ou des potagers urbains de très petites tailles et qui mettent gratuitement et en libre-service la production obtenue.

L'exemple de l'agriculture urbaine est loin d'être isolé et de telles dynamiques se déclinent de plus en plus sur un nombre grandissant de thématiques placées sous la compétence des Villes.

Ces pratiques témoignent de la capacité citoyenne à contribuer à un changement de paradigme de l'espace urbain. Le citoyen redevient à la fois décisionnaire, acteur et bénéficiaire direct de la politique de sa Ville en améliorant la « *vivabilité et la sociabilité* » de son espace personnel et en recréant du lien social.

Repenser les fondements des villes de demain

Cette intuition de la place du citoyen au cœur de la gouvernance territoriale n'est pas une nouveauté mais les crises sociales, environnementales et économiques auxquelles nos sociétés sont confrontées plaident pour de nouvelles formes de partage et de solidarité territoriale. L'actualité, jour après jour, remet au cœur des agendas urbains les questions qui en découlent.

Le concept du « Droit à la Ville »⁹ invitait, déjà en 2010, les autorités locales à s'engager de manière formelle dans une gouvernance participative. Visant à la solidarité, l'équité et la participation citoyenne dans les activités et la gouvernance de la ville, il plaide pour l'implication du citoyen dans la vie de sa cité à tous les niveaux. La Ville devient alors un bien commun où chacun, quel que soit son statut ou sa position sociale, a le même poids dans le processus de décision.

Cette vision, renforcée par le foisonnement d'initiatives citoyennes au service de l'espace public, nous



Cuba, La Havane

Crédit photo: ENERGIES 2050

7. <http://agriculturemontreal.com/agriculture-urbaine-nord-sud>
8. <http://agriculturemontreal.com/>

9. Cité en 2010 par ONU-Habitat dans « L'état des villes dans le monde en 2010-2011 : réduire la fracture urbaine » - Consulter également « UN-Habitat, For a better urban future » - <http://www.unhabitat.org/>



Crédit photo : ENERGIES 2050

Haiti, Port au Prince

questionne sur les moyens nécessaires pour en favoriser la démultiplication et la pérennité. Il s'agit également d'être en mesure d'en apprécier la légitimité et de voir dans quelle mesure elles peuvent permettre des effets ricochets porteurs de transition.

Et demain ... les villes citoyennes comme préambules à la ville durable ou de la nécessité d'écrire un nouveau chapitre de notre histoire urbaine

Le Droit à la Ville et les initiatives citoyennes urbaines font écho à notre relation à la Ville et à l'imaginaire que chacun d'entre nous s'en fait¹⁰.

La suite se construit autour d'une interrogation légitime, à savoir, comment favoriser leur multiplication dans des villes aussi nombreuses que différentes ? Comment témoigner, dupliquer et imaginer une ville citoyenne qui, demain, pourrait compléter, voire donner une nouvelle direction et inspiration urbaine collective ?

Sans prétendre qu'il s'agit du seul modèle de la ville de demain, les initiatives privilégiant la gestion citoyenne du territoire sont encourageantes en termes

de résultats, notamment en matière de gestions environnementale, sociale et économique. Elles s'intègrent dans la réalité d'un monde complexe, aux frontières moins lisibles mais résolument plus urbain. Il s'agit, plus que jamais, de conjuguer l'individuel à l'intérêt du collectif.

Nous n'avons pas encore trouvé de réponse collective aux grands enjeux auxquels nous sommes confrontés. Le citoyen doit devenir un acteur de l'agenda positif porteur d'espoir et d'un futur concret adossé à des possibles. Au-delà des obligations de participation et d'inclusivité qui existent déjà dans de nombreux processus de décisions, il s'agit de trouver le moyen de dépasser le syndrome dit de *NIMBY1 et 2* (jamais dans mon jardin ni dans mon arrière jardin) !

Chacun d'entre nous doit veiller à écouter ses envies d'agir, porteuses de réalité quotidienne pour celles et ceux qui y participent ou qui en bénéficient.

La ville de demain devra aussi être apaisée. Cela ne se décrète pas mais se construit dans un impératif de confiance à recréer. Véritable révolution de la proximité, elle se doit d'être ouverte sur une solidarité qui dépasse ses propres frontières.

Véritable trésor dont nos sociétés ne peuvent pas faire l'économie, la ville citoyenne se construit collectivement et chacun d'entre nous est invité à se mobiliser, ici et ailleurs. 🌻

10. LEF numéros 88 et 89 – 2^e trimestre 2011 – Stéphane POUFFARY



À Nantes, une approche socio-écologique de la santé

Catherine BASSANI-PILLOT

Profession: Ingénieure-conseil en organisation et communication, depuis 2003.

Mandats :

- Élu(e) écologiste en charge de la santé environnementale à Nantes depuis 2014.
- Présidente de l'EDENN (syndicat mixte en charge de la qualité de l'eau, de la biodiversité et des usages sur le bassin versant de l'Erdre).
- Co-présidente, avec le professeur Robert Barouki, du groupe de suivi « pathologies » du 3^e Plan National Santé Environnement, depuis 2015.
- Co-secrétaire régionale Pays de la Loire, avec Jean-Michel Braud, du parti Europe Écologie les Verts, depuis mai 2016.

■ Qu'est-ce qu'une « ville santé » ?

La santé est définie selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS, Constitution de juin 1946), comme un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain.

Améliorer la santé publique, c'est agir en priorité sur les déterminants de la santé, notamment les conditions de vie (logement, nourriture, transport, etc.), les conditions de travail et la qualité de l'environnement physique, social et culturel.

Une « ville santé », c'est donc une ville qui a fait de l'amélioration de la santé de ses habitants une priorité, en développant des environnements de vie favorables à la santé de tous.

Nantes a concentré sa mission de santé publique sur trois thèmes : la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, la santé urbaine et la santé communautaire.

Nantes est vice-présidente du Réseau Français des Villes Santé (RFVS) de l'OMS. C'est la première ville de France à avoir mis en oeuvre un Plan Local d'Actions en Santé Environnementale (PLASE), dès 2012.

Grâce à cette politique locale volontariste et au dynamisme du RFVS, j'ai été sollicitée en 2015 pour co-présider le groupe de suivi « pathologies » du 3^e Plan National Santé Environnement.

■ Du contexte global à l'action locale

Dans une **étude récente sur les impacts sanitaires de la pollution de l'air en France**¹, la nouvelle Agence Santé Publique France alerte sur les trois premières causes de mortalité que sont le tabac, l'alcool et la pollution de l'air : 48 000 décès par an en France, pas seulement dans les grandes villes. Certaines pollutions dépendent de choix personnels, alors que d'autres sont littéralement subies : on ne peut pas, par exemple, s'arrêter de respirer parce

catherine.pillot@sfr.fr

1. <http://www.santepubliquefrance.fr/Accueil-Presses/Tous-les-communiqués/Impacts-sanitaires-de-la-pollution-de-l-air-en-France-nouvelles-données-et-perspectives>

que l'air est pollué ! Dans un cas, les comportements individuels peuvent changer, dans l'autre, seules de meilleures politiques publiques peuvent régler le problème. Il est urgent d'agir sur les causes premières des pollutions, et pas seulement s'adapter à leurs conséquences.

La loi sur la Biodiversité a été publiée en août 2016 au Journal officiel. Elle confirme la création de l'Agence française pour la biodiversité, qui sera opérationnelle en janvier 2017. Elle inscrit de nouveaux principes dans le code de l'environnement, comme la non-régression du droit de l'environnement, la solidarité écologique et l'objectif de « zéro perte nette de biodiversité ». La loi instaure également dans le code civil, le principe du pollueur payeur. Toutefois, elle ne va pas assez loin dans la lutte contre les pesticides, comme le montre un **rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail**² : l'alimentation est la principale source d'exposition aux pesticides, toutefois la population est également exposée à d'autres sources, comme la contamination de l'air par les particules fines des diesels ou par les pesticides utilisés dans l'agriculture conventionnelle et chez les particuliers.

La nouvelle loi Santé innove avec la notion d'Exposome³, qui peut se définir comme la prise en compte des expositions multiples à des risques environnementaux sur la vie entière. Cette vision multidimensionnelle de la santé est essentielle pour faire reconnaître certaines pathologies dues notamment aux perturbateurs endocriniens.

Huit mois après **la COP21** et ses annonces, 22 États sur 195 représentants (soit moins de 1 % des émetteurs de Gaz à Effet de Serre), ont ratifié l'Accord de Paris. Les engagements pris doivent être tenus et les villes sont en première ligne pour leur mise en oeuvre : elles tenteront de relever ce défi lors de **l'événement Climate Chance à Nantes** en septembre 2016.⁴

■ Pourquoi agir « à la source » ?

Le lien de causalité est aujourd'hui avéré entre pollution de l'air, réchauffement climatique et santé. Par conséquent, réduire la pollution est bénéfique pour la santé mais aussi pour le climat, l'économie, la cohésion sociale, la réduction des inégalités sociales.

Les vertus de la prévention ne sont plus à démontrer et valent pour toutes les sources de pollution : par exemple, dépolluer l'eau coûte 27 fois plus cher que de soutenir l'agriculture bio sur les aires de captage⁵. Pour reconquérir la qualité de l'eau, il faut agir à l'échelle des bassins versants et au plus près de tous les acteurs ! Sur l'Erdre par exemple, une rivière qui rejoint la Loire dans Nantes, la situation géopolitique génère des enjeux majeurs de sécurité et de santé publique pour un établissement public comme l'EDENN⁶ : sur un territoire à 80 % agricole, toutes les pollutions de l'amont (essentiellement dues à l'agriculture conventionnelle), ont des conséquences en aval, c'est-à-dire sur Nantes et sa métropole, à la fois sur les quantités d'eau (inondations/sécheresses), et sur sa qualité, avec une prise d'eau potable de secours en cas de pollution de la Loire.

En agissant auprès des agriculteurs pour les inciter à réduire l'usage des pesticides, on actionne un levier puissant en améliorant à la fois la qualité de l'eau, des sols, de l'air et de l'alimentation.

■ Comment agir à l'échelle d'une ville ? Incitation, transversalité et prévention

En France, la santé n'est pas une « compétence » municipale, elle relève de l'État⁷. Pourtant c'est bien à l'échelle des villes que des actions ciblées et efficaces sont menées. Les citoyens subissent les pollutions générées en ville comme en périphérie ; les habitants des zones rurales sont exposés principalement aux pesticides. De nombreux rapports montrent maintenant les liens entre les facteurs environnementaux et la santé (par exemple les allergies, le cancer, les maladies cardio-respiratoire). Comment intervenir sur les causes premières quand elles sont en dehors de nos territoires ?

Pour cela, une **forte volonté politique** est indispensable : pendant trois mandats successifs, Nantes a confié à des élus écologistes la Santé environnementale, ce qui a permis la mise en oeuvre du premier Plan Local d'actions en 2012 et son évaluation en 2015⁸.

La transversalité comme méthode d'action est un gage de succès : l'OMS préconise que la santé soit considérée comme un indicateur de réussite dans toutes les politiques

2. <https://www.anses.fr/fr/content/exposition-de-la-population-g%C3%A9n%C3%A9rale-aux-pesticides>
3. <http://www.sciencesetavenir.fr/sante/20150421.OBS7667/1-exposome-entre-dans-la-loi-francaise.html>
4. <http://www.climatechance2016.com/fr/>

5. <http://rue89bordeaux.com/2014/10/eau-ressource-grace-lagriculture-bio/>
6. EDENN : Entente pour le Développement de l'Erdre Naturelle et Navigable, <http://www.edenn.fr/>
7. <http://sante.decisionpublique.fr/competence-sante/>
8. Juliette Sidel, La Gazette Santé-Social, « Un plan d'action pour la santé environnementale ». Janvier 2016.

publiques! En effet, si l'on se préoccupe de la santé et du bien-être des habitants, notamment des plus fragiles, dès le début des projets d'infrastructures, on parvient à concevoir des espaces de vie qui conviennent à tout le monde et qui contribuent à une meilleure qualité de vie, sans surcoût immédiat, et avec des gains économiques pour les collectivités en terme de santé publique à long terme. À Nantes, la santé est incluse dans les plans stratégiques transversaux qui couvrent plusieurs thématiques, comme par exemple la santé scolaire, l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les filles et les garçons, la nutrition combinée à l'activité physique, et bien sûr la santé environnementale.

Enfin, **la prévention** reste le levier d'amélioration le plus puissant: une étude du Sénat sur le coût des pollutions⁹ montre que les coûts de la santé sont les coûts externes les plus importants.

Pour donner envie de changer plutôt que de stigmatiser les pollueurs, proposons des **actions incitatives**, en utilisant par exemple l'outil **HEAT (Health Economic Assessment Tool), de l'OMS**, qui montre les bénéfices des mesures préventives en chiffrant les gains économiques sanitaires directement liés à des activités physiques comme la marche et le vélo¹⁰; une calculatrice disponible en ligne sur le site heatwalkingcycling.org, permet d'entrer la durée moyenne quotidienne qu'une personne passe à faire du vélo ou de la marche à pied, ainsi que le nombre d'adultes d'âge actif d'une commune/intercommunalité. L'outil calcule alors le nombre de vies sauvées par ce niveau d'activité physique, et le multiplie ensuite par une estimation de la valeur de vie¹¹.

Perspectives territoriales : coopération plutôt que compétition

Toutes les actions en matière de santé, qu'elles soient **préventives, transversales, incitatives**, ou les trois à la fois, seront d'autant plus efficaces qu'elles seront menées en associant l'ensemble des acteurs concernés sur un territoire pertinent.

L'alliance entre les territoires urbains et ruraux est une condition nécessaire pour travailler dans l'intérêt général, à l'échelle des territoires pertinents (par exemple les bassins versants pour la qualité de l'eau). À l'opposé de la logique de compétition entre les métropoles, qui ne fait que creuser les inégalités entre territoires urbains et ruraux, la coopération nécessite de tisser des liens de confiance indispensables à toute action commune, et permet de poser des bases solides pour un développement vraiment durable.

Enfin, l'urgence climatique et sociale nous invite à prendre dès maintenant, des mesures dont les effets positifs n'apparaîtront que plus tard: il faut donc que le politique ait le courage d'engager ces actions de long terme dans l'intérêt des générations futures, loin des logiques électoralistes de court terme. ✨

9. <http://www.senat.fr/notice-rapport/2014/r14-610-1-notice.html>

10. Rapport « santé environnementale, le pouvoir des villes », 16e Journée nationale « élus, santé publique et territoires », 27 novembre 2015

11. Brochure du RFVS – L'outil HEAT: évaluation économique des effets sur la santé des mobilités actives: <http://www.villes-sante.com/heat/>



La téléphonie mobile pour le suivi et le contrôle à distance des installations solaires photovoltaïques dans les petites villes

Romaric SÈGLA

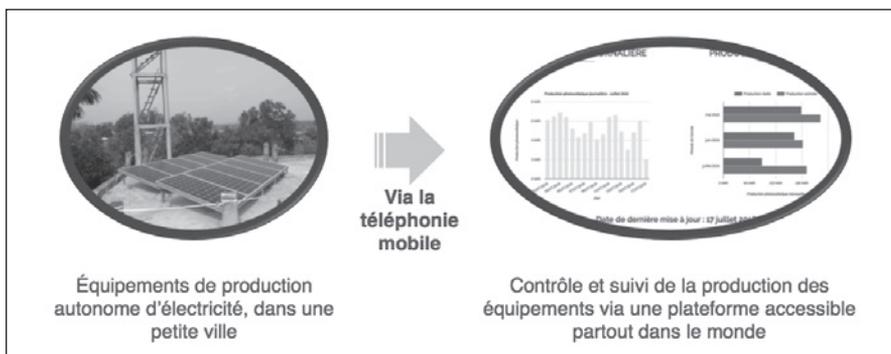
Romaric SÈGLA est Expert-Consultant au sein du Groupe Sehomi Inc.

Diplômé des « Arts et Métiers ParisTech » avec un double profil technique et management, il a su se forger un profil technique solide et de bonnes aptitudes à la gestion de projet au cours de ses expériences multiculturelles et internationales sur 4 continents: Europe, Afrique, Amérique du Nord et Asie. Ses expériences professionnelles dans les énergies renouvelables, en particulier éolien et solaire, pour la micro-production d'électricité à des fins d'autoconsommation sur le lieu de production, lui ont permis de développer :

- **des compétences techniques**, allant des études de faisabilité, à l'installation de systèmes de micro-production d'électricité, en passant par le dimensionnement de ces systèmes, leur approvisionnement dans un contexte international et le renforcement des capacités des parties prenantes.
- **des compétences managériales**, allant de la mise en place de planifications et de budgets des projets jusqu'au développement de nouveaux processus et outils pour accompagner les changements nécessaires au succès des projets, en passant par la coordination du travail de techniciens de différents corps de métiers, la négociation de contrats et la gestion de portefeuille de brevets et marques dans le cadre de solutions innovantes.

Il est très à l'aise avec les technologies de l'information et de la communication. À l'affût des nouvelles innovations, il croit beaucoup à la synergie des technologies pour développer de nouvelles solutions et répondre aux besoins de développement durable.

romaric.segla@sehomi.com



■ Introduction

Le développement durable des villes, et en particulier des petites villes, requiert une utilisation appropriée de l'énergie. L'absence d'une utilisation durable grève souvent la croissance du niveau de vie dans les petites villes, déjà souvent faible du fait de l'absence d'activités économiques d'envergure. Or pour s'assurer de cette utilisation durable de l'énergie, il est important de pouvoir mesurer les données associées à la production et à la consommation de l'énergie. Cette mesure et cette utilisation ne peuvent se faire sans un moyen de communication adéquat.

Dans les pays d'Afrique subsaharienne, la téléphonie mobile s'est répandue à très grande vitesse et l'accès internet se démocratise de plus en plus, notamment avec l'utilisation des téléphones intelligents. Selon l'étude du cabinet Deloitte sur la consommation en Afrique, 97% de la population africaine disposera d'un abonnement mobile avant 2020, dont 30% d'une connexion via un téléphone intelligent. Comme dans beaucoup de secteurs, l'accès à la télécommunication porte deux visages: le visage des grandes villes et le visage des petites villes.

La plupart du temps, en termes d'accès à la télécommunication, seule la téléphonie mobile parvient à toucher raisonnablement les habitants des petites villes, en termes de couverture, de qualité suffisante et de tarifs. La problématique est identique dans le cas de l'accès à l'énergie comme par exemple avec l'électricité qui est moins accessible et plus coûteuse dans les petites villes.

Dans son interview du 13 novembre 1999, Dan Sperber rappelle que « la révolution informationnelle, qui succède à la révolution industrielle, est la plus importante depuis la révolution néolithique. » Comme il le rappelle, la maîtrise

conjointe de l'énergie et de l'information a toujours permis à l'humanité de repousser les frontières de ce qui est possible ou désirable de faire.

Jeremy Rifkin s'inscrit aussi dans cette idée en faisant remarquer qu'au cours des siècles passés, la disponibilité de l'énergie et l'information a favorisé les conditions d'un équilibre socioéconomique pour permettre de créer, développer et pérenniser des activités dans différents secteurs. La première révolution industrielle a connu son essor à la faveur de l'utilisation du charbon et la vapeur d'eau associés à l'essor de l'imprimerie et des transports. La deuxième révolution industrielle s'est, elle, bâtie sur la base des hydrocarbures associés aux grands réseaux câblés de télécommunication. Rifkin s'évertue à démontrer que de nos jours, la troisième révolution industrielle doit être portée par l'utilisation des énergies renouvelables associées aux technologies de l'information sans fil.

C'est en considérant les synergies offertes par cette maîtrise simultanée de l'énergie et de l'information dans les pays d'Afrique subsahariens, que l'entreprise Groupe Sehomi Inc. s'est penchée sur la question de l'électrification dans les petites villes, à partir de sources d'énergies renouvelables, et avec un système de gestion développé autour de la téléphonie mobile.

■ Contexte

Le Groupe Sehomi Inc., qui se spécialise dans les énergies renouvelables, a déployé dans le cadre de ses activités un projet pilote sur l'accès à l'électricité dans les petites villes. Le projet consiste en l'installation d'équipements de production d'électricité à partir du solaire photovoltaïque. L'installation est constituée de dix panneaux photovoltaïques, six batteries, un régulateur de charge, un convertisseur de tension, un contrôleur de batteries et un inverseur de sources. L'électricité produite est stockée dans des batteries puis injectée sur le système électrique de la maison.

Cette installation a été dimensionnée pour couvrir les besoins d'électricité pour le pompage de l'eau, la conservation des aliments et les usages domestiques du foyer. L'installation y a permis de couvrir les besoins courants en électricité, réduisant de plus de 80% la facture d'électricité. Ceci montre que l'électricité peut-être accessible et abordable pour les populations dans les petites villes, même s'il faut absorber sur les premières années les coûts d'investissement grâce à divers mécanismes de financement. Pour plus d'informations, voir sur le site internet: <http://www.sehomi.com/energies>.



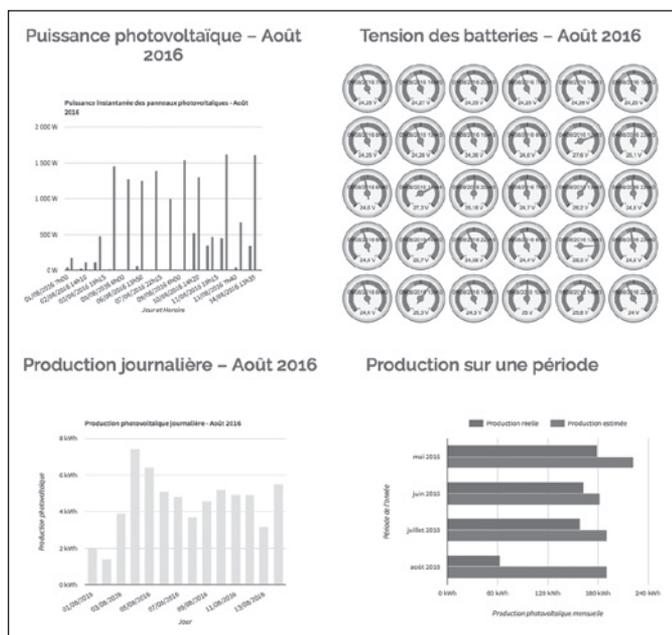
Équipements de production autonome d'électricité, dans une petite ville du Bénin

■ Solution

Il est important de pouvoir mesurer les données de production et de consommation d'électricité à partir des sources d'énergie renouvelable dans les petites villes. En effet, il est primordial de récupérer ces données locales quant à la production et la consommation d'un foyer pour trois raisons. La première est que ces données pourront permettre de mesurer les gains financiers suite à l'investissement dans les équipements de production autonome d'électricité. La deuxième raison est que ces données permettront d'élaborer des modèles de facturation dans ces petites villes, sur la base de la production et de la consommation effectives d'électricité. La troisième raison est que la collecte de statistiques énergétiques fiables et régulières dans les petites villes, permettra d'effectuer des analyses comparatives des situations énergétiques, tant du point de vue des performances que des impacts des systèmes mis en œuvre pour l'électrification de ces petites villes.

Dans la solution qui a été développée et présentée dans cet article, les données de production et de stockage d'énergie sont relevées par les utilisateurs sur place et sont transmises hebdomadairement par SMS. Chaque SMS reçu renseigne sur: (i) la date et l'horaire du relevé, (ii) la tension instantanée (V) des batteries mesurée plusieurs fois par jour et qui permet de vérifier le niveau de charge des batteries, (iii) la production instantanée (W) des panneaux photovoltaïques mesurée plusieurs fois par jour et qui permet de vérifier le rendement des panneaux photovoltaïques, et enfin (iv) la production journalière (kWh) réelle du système qui permet d'établir un comparatif avec la production estimée.

Ces données sont par la suite transcrites dans un tableau en ligne, par l'intermédiaire d'un outil qui permet de déclencher une action sur un service B lorsqu'on reçoit un signal sur un service A. Les données brutes du SMS sont alors stockées et traitées dans le tableau grâce à un analyseur syntaxique, qui trie les données selon les catégories d'information (date, horaire, tension, puissance, production journalière). Ces informations vont ensuite être classées dans le tableau pour pouvoir les interpréter. Elles sont alors accessibles sous la forme ci-dessous :



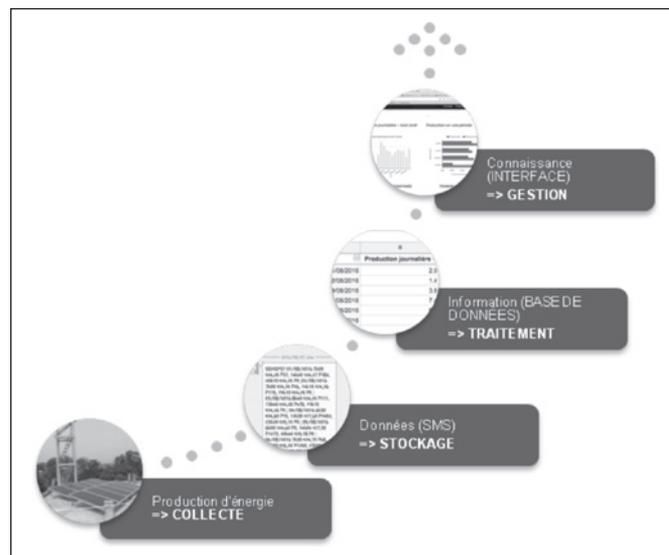
Contrôle et suivi de la production d'énergie via une plateforme en ligne

Cette solution permet ainsi le suivi à distance des installations de production autonome d'électricité dans les petites villes, qui sont souvent éloignées des grands centres urbains et des infrastructures principales d'approvisionnement d'électricité. Elle permet également de maintenir un lien régulier avec les utilisateurs finaux et de préparer l'intervention des équipes techniques locales lors des opérations périodiques de maintenance préventive.

Perspectives et conclusion

La téléphonie mobile pourrait bien être une pierre angulaire des Systèmes d'Informations de Gestion de l'Énergie (SIGE) dans les petites villes d'Afrique subsaharienne. Elle pourrait offrir plusieurs solutions de transmission de données plus adaptées à cet environnement. Les perspectives

sont grandes. En s'appuyant sur les avantages de cette technologie dans les petites villes, on pourrait : (i) fiabiliser la récolte des données de production et de consommation d'électricité, (ii) organiser la facturation et la collecte de fonds des détenteurs individuels de kits d'électrification ou des abonnés sur des mini-réseaux « hors réseau », ou encore (iii) réduire les budgets opérationnels liés aux déplacements et à la main d'œuvre.



La téléphonie mobile au service des Systèmes d'Informations de Gestion de l'Énergie (SIGE) dans les petites villes d'Afrique subsaharienne

Dans le cadre du projet du Groupe Sehomi Inc., l'utilisation de la téléphonie mobile a permis suivre à distance une installation solaire photovoltaïque dans une petite ville, à raison d'une mise à jour hebdomadaire. Cette solution sera améliorée pour collecter de manière automatisée les données sur une base quotidienne, voire même en temps réel.

Pour aller plus loin, rappelons qu'« **on ne peut gérer et améliorer que ce que l'on peut mesurer** ». La viabilité socio-économique de la décentralisation que connaissent les petites villes subsahariennes peut trouver un appui dans la maîtrise conjointe des sources d'énergie renouvelables et de l'information. La valorisation des données des réseaux énergétiques et informationnels décentralisés permettra d'élaborer des politiques énergétiques adaptées à ces régions et promouvoir une utilisation locale et durable de l'énergie. 🌟

Africa Global Recycling, un modèle de gestion innovante des déchets en Afrique : cas du Togo



Edem D'ALMEIDA

Edem D'ALMEIDA, franco-togolais de 34 ans est spécialiste en gestion et valorisation de déchets recyclables.

En 2007 il intègre Suez Environnement, dans l'est de la France

comme Attaché commercial en charge de la filière Valorisation matière avant de rejoindre une filiale du Groupe SAMSIC comme Responsable Filières et Négocier de déchets industriels en 2009.

Il crée en 2012 KD-Recycling à Nantes (France), son entreprise de courtage et négociation de déchets recyclables et matières premières recyclées.

En 2013, au Togo, il est co-fondateur d'AFRICA GLOBAL RECYCLING et Lauréat du prix de la Francophonie pour la Jeunesse et les Emplois Verts lors du FIJEV 2016 (Moncton-Canada).

e.dalmeida@africaglobal-recycling.com



Opérateur de tri papiers.

Comme nombre de pays, le Togo est aussi confronté à la problématique de gestion durable des déchets. Les pouvoirs publics préoccupés par cette situation, aggravée par les changements climatiques, ont avec l'appui de partenaires au développement et autres bailleurs de fonds, mis en place une politique environnementale dans le but de préserver le pays et de prémunir les populations contre les catastrophes sous adjacentes.

Si cette politique encourage les initiatives privées, il demeure que dans sa mise en œuvre et son applicabilité, certaines des dispositions énoncées souffrent d'un réel manque de prise en compte des contextes sociaux, culturels et économiques des territoires.

Or, la croissance exponentielle que connaît le Togo impose un changement urgent des pratiques et une meilleure perception de la notion même de « gestion des déchets » comme un enjeu majeur de développement.

C'est de cette préoccupation et des opportunités qu'elle offre, qu'est née *Africa Global Recycling (AGR)* en 2013, une entreprise privée qui, par une approche novatrice, basée sur l'adaptabilité des solutions, tend à apporter des réponses efficaces, à la fois endogènes et exogènes, à la problématique de la gestion durable des déchets.



Bouteilles de plastiques triées et conditionnées.

Spécialisée dans l'ingénierie de gestion et valorisation de déchets, AGR dispose de 3 pôles d'activités :

AGR Tri Valorisation : Exploitation industrielle de collecte, de tri et de valorisation des déchets recyclables

AGR Conseil : Conseil en gestion de déchets, études environnementales, audits et formations

AGR Négoce : Courtage et commercialisation sur place et à l'export des déchets valorisés et de matières premières secondaires pour des industries papetières, plasturgistes et de l'Énergie.

Nos objectifs se développent sur 3 axes :

- Accompagner les entreprises, industries, institutions et collectivités, dans la mise en oeuvre de leur démarche stratégique de Développement Durable et, cela, dans une démarche globale de performance économique, environnementale et sociétale,
- Offrir des services et prestations de gestion optimisée et valorisation des déchets,
- Proposer des solutions adaptées aux contextes locaux de Développement Durable en matière de gestion et valorisation des déchets.

La gestion des déchets comme nouvelle donne économique

Depuis le démarrage effectif de nos activités en 2013 :

- Près de 3000T de matières recyclables déversées autrefois dans des décharges publiques ou faisant l'objet d'incinérations sauvages ont été collectées et valorisées.

- Dans une démarche « Gagnant-Gagnant » avec le producteur du déchet, nous conduisons les producteurs, à faire du « poste déchet » partie intégrante de tout le process de production dans la mesure où les déchets conformes, autrefois détruits ou déversés dans la nature se trouvent désormais rémunérés. À titre indicatif, de 2013 à 2015, près de 40 000 000 FCFA soit près de 60 000 € ont été rétrocédés aux fournisseurs (particuliers, entreprises, industriels, administrations...)

La gestion des déchets comme innovation sociale.

Se voulant un modèle novateur, AGR s'inscrit dans une démarche d'innovation sociale en plaçant au coeur de son fonctionnement, la valorisation du capital humain à travers le choix d'un management participatif et transversale avec ses salariés afin de mieux les responsabiliser sur les enjeux professionnels, sociaux et sociétaux de l'entreprise dans l'atteinte des Objectifs du développement durable.

Innovier avec l'École pour le tri sélectif des déchets ménagers

Nous venons de mettre en place au début de l'année 2016 un programme socio-éducatif, « Moi Jeu Tri », faisant de l'École, un acteur majeur dans la chaîne de gestion des déchets ménagers recyclables afin de sensibiliser les citoyens, dès le plus jeune âge, aux bonnes pratiques et aux enjeux sociaux et environnementaux du tri et du recyclage. L'école devient ainsi, le vecteur principal du tri sélectif et le point de collecte des déchets recyclables apportés par les élèves ; déchets dont le rachat par le centre de tri, alimente une cagnotte destinée à soutenir une action ou une association locale choisie par les élèves eux-mêmes. 🌟

Un projet innovant dans le domaine de l'habitat : TECO²



Calvin TIAM

Titulaire, d'un diplôme d'ingénieur en Génie des Procédés Industriels et Énergies Renouvelables à l'Institut international d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE), en 2012, et Entrepreneur Social par vocation, je me suis vite intéressé au monde de l'entrepreneuriat car convaincu que l'entrepreneuriat est de nos jours la solution adéquate pour assurer le développement durable des pays en développement et émergents.

©_Calvin TIAM

Transformer des sachets plastiques usés en revêtements de toitures pour maisons, telle est la mission que je suis assignée.

Ainsi en 2011, j'ai eu à fonder TECO² (Toiture ECOlogique et ECONomique), une entreprise de production de revêtements de toitures innovants, écologiques et économiques à partir des déchets plastiques recyclés.

Agé de 29 ans, je suis le Directeur Général de TECO² SARL.

Bref présentation du projet

TECO² (Toiture ECOlogique et ECONomique) : des toitures innovants à base de déchets plastiques recyclés pour contribuer à l'émergence des Eco-Habitats en Afrique.

TECO² est une SARL basée au Burkina Faso. Appartenant au secteur de l'économie verte et relevant de l'entrepreneuriat social, ses activités s'étendront dans toute la zone d'Afrique sahélienne, là où les défis sociaux, environnementaux et énergétiques sont multiples.

TECO² a pour ambition d'être une entreprise de référence dans la valorisation des déchets plastiques, mais également dans l'accès à un logement décent en Afrique Subsaharienne.



Nos Contacts :

E-mail: tecocarre@hotmail.fr

Téléphone: 00226 79 07 13 80

Enjeu du projet

Dans un contexte sous régional où la température avoisine les 50° Celsius, TECO² a été initiée dans le but de produire des revêtements de toiture innovants, isolants et écologique ceci afin de palier très efficacement aux problèmes d'inconfort thermique au sein des habitats en Afrique Subsaharienne et de lutter promptement contre la prolifération des déchets plastiques dans la nature.

Il s'agit des revêtements de toitures de qualité thermique optimale, qui soient à la fois écologiques (produits localement à partir de déchets plastiques recyclés et d'autres ressources locales), et économiques (plus accessibles aux populations mais surtout adaptés à leurs réalités climatiques et à leurs besoins de confort thermique et de modernité), tout en contribuant au développement social et économique des communautés locales.

Ainsi, à travers les revêtements de toiture TECO, l'entreprise TECO² permettra d'assurer le bien-être des populations car ces revêtements TECO permettront à beaucoup de citoyens de :

- Être logés dans un meilleur confort thermique et à moindre coût ;
- Diminuer considérablement leur consommation électrique (en réduisant leur recours aux systèmes de ventilations et/ou de climatisations) ;
- Préserver leur environnement car un mètre-carré de revêtement TECO représente environ 10 kg de déchets plastiques valorisés, soit une réduction de 9 kgeqco2 de GES dans la nature.

L'originalité du projet

La spécificité de TECO² réside dans le fait qu'il assure une valorisation saine et efficace des déchets plastiques souples à grande échelle. À travers une formulation innovante, l'entreprise produit des revêtements de toiture ayant des propriétés uniques : meilleures conductivités thermique que les revêtements en tôle en aluminium (près de 400 fois plus isolants), meilleures propriétés acoustiques, meilleures durabilités (près de 65 ans en termes de durée de vie), et meilleures résistances mécaniques.

Contrairement à nos concurrents, nous proposons une gamme de revêtements de toiture ayant des solutions innovantes bien adaptées pour les pays d'Afrique Subsaharienne :

- **Du point de vue énergétique :** les revêtements TECO permettent de diminuer considérablement la consommation électrique des citoyens (en réduisant le recours aux systèmes de ventilations et/ou de climatisations)
- **Du point de vue pratique :** ils sont durables, résistants aux intempéries, faciles à poser, et ne nécessitent aucun entretien
- **Du point de vue socio-environnemental :** ils favorisent la préservation de l'environnement et la création des emplois verts.

Prix et Distinctions

Le projet TECO² a reçu un certain nombre de récompenses pour son potentiel innovant :

- Lauréat du Concours de Bourses aux d'Emplois Verts organisé par OIF « Organisation Internationale de la Francophonie » au cours du Forum International Jeunesse et Emplois Verts à Moncton au Canada, *Juin 2016*
- Finaliste au concours « Start Uppper de l'Année » organisé par le Groupe TOTAL, *Mars 2016*
- Lauréat du 2^e Prix au Concours Business Plan organisé par la Banque Islamique de Développement, *Décembre 2014*
- Lauréat du 1^{er} Prix au Concours des ingénieurs-entrepreneurs de 2iE, *Juin 2012*.
- Lauréat du Programme d'appui technico-économique aux créateurs d'entreprises en Afrique organisé par Entrepreneur en Afrique (EeA), *Avril 2012*
- Finaliste à la compétition internationale Global Social Venture Competition, *Janvier 2012*.

Impacts sociaux et environnementaux du projet

Il faut également noter, qu'au-delà de la rentabilité économique et financière, l'entreprise TECO² est en mesure de générer un triple bénéfice social et environnemental au Burkina Faso, tout comme dans les autres pays d'Afrique :

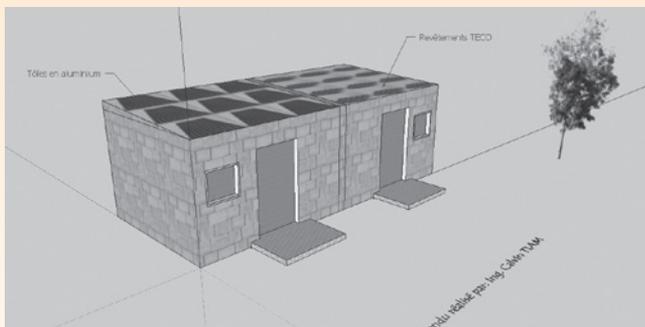
- **Améliorer les conditions d'habitat du plus grand nombre :** sur le court terme, TECO² vise un total de 1 300 ménages soit plus de 5 200 personnes logées dans de meilleures conditions thermiques et à moindre coût ; soit en cinq (5) années, un total de 4 450 ménages soit plus de 22 000 personnes impactées.
- **Favoriser la préservation de l'environnement :** l'objectif est de recycler 400 tonnes de plastiques en année 1, et près de 1700 tonnes en trois (3) années. Cette revalorisation évitera l'émission de 11 500 tonnes de GES.
- **Contribuer au développement économique et social local :** création en 3 années, de 23 emplois direct et près de 500 emplois indirects, avec une génération de revenus annuels cumulée de 93 millions de FCFA pour les centres de tri et collecte de déchets plastiques gérés essentiellement par des femmes regroupées en associations.

Prochaines étapes

Avec le soutien de l'incubateur 2iE et les laboratoires (LEMC du 2iE, Burkina Faso ; PIMM des Arts et Métiers ParisTech, France et GFMP de ITECH Lyon, France), nous avons validé tous les travaux, du stade de l'idée au prototype. Et du point de vue managérial, des études de marché ont été réalisées, nous permettant ainsi d'identifier au mieux les besoins de nos clients et un plan d'affaires complet a été rédigé.

Actuellement, TECO² est à la phase de production des premiers revêtements de toiture TECO, ceci afin de revêtir les premiers habitats témoins. L'entreprise est bien avancée sur les travaux de la construction de son unité de production semi-artisanales et a déjà acquis un certain nombre d'équipements de production.

Toutefois, nous sommes à la recherche d'appuis financiers et de partenaires, ceci afin de nous permettre de démarrer les premières séries de production de nos revêtements de toiture innovants et de mener à bien les différentes activités à venir, telle que la réalisation d'une étude complète sur les performances des revêtements de toiture TECO via la construction d'un habitat pilote.



©_Calvin TIAM

Les principaux défis actuels du projet

Nos principaux défis actuels sont :

- La recherche des moyens de communications fortes pouvant nous apporter plus de visibilité et de crédibilité auprès de potentiels investisseurs sociaux et de gouvernements africains concernés, ce qui nous permettra sans doute d'avoir de nouveaux partenaires pouvant soutenir le projet TECO².
- La recherche d'appuis financiers auprès d'investisseurs et la recherche de partenaires. 🌟

©_Calvin TIAM



Guide du bâtiment durable en régions tropicales

Le *Guide du bâtiment durable en régions tropicales* a pour objectif d'apporter des éléments de réponse aux problématiques environnementales, économiques et sociales consécutives d'une urbanisation massive et de pratiques de conception et de construction de bâtiments peu adaptées aux régions tropicales. Il entend servir de référence aux professionnels du secteur de la construction et, plus généralement, de l'environnement construit ainsi qu'aux institutions publiques intervenant dans les régions concernées.

Plus largement, il a vocation à donner des clés de lecture aux enseignants, aux chercheurs et aux étudiants. Il se veut également une invitation à chacun de questionner ses pratiques professionnelles et de s'inscrire dans des dynamiques de développement et d'aménagements résilients, sobres en ressources naturelles et en carbone, porteuses d'un mieux-vivre partagé et générateur d'activités économiques répondant aux critères du développement soutenable.



Téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://www.ifdd.francophonie.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=667>





INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (IFDD)
56, RUE SAINT-PIERRE, 3^e ÉTAGE, QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 4A1 CANADA
L'IFDD est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie.